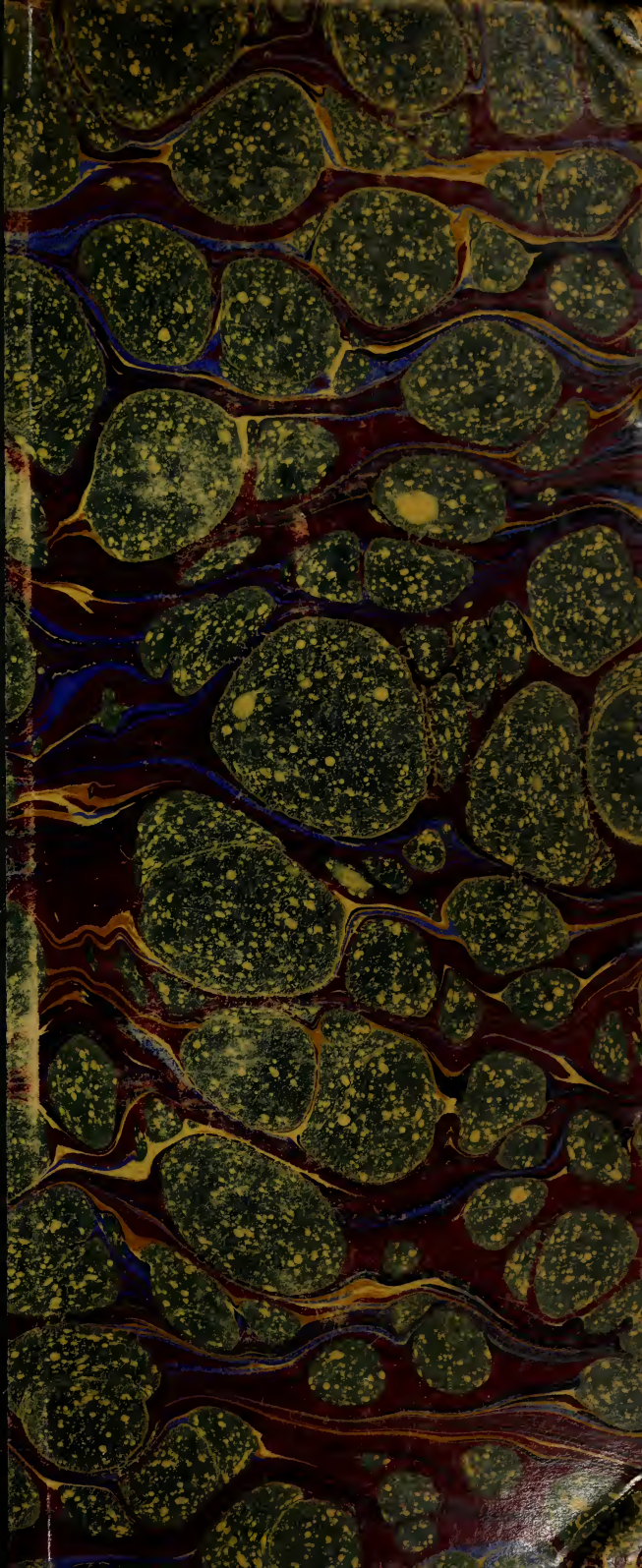

c 13 c

187

UN ARTISTE OUBLIÉ
J. B. MASSÉ
PEINTRE DE LOUIS XV
DESSINATEUR GRAVEUR
PAR
ÉMILE CAMPARDON
CHARAVAY FRÈRES ÉDITEURS

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/unartisteoubliej00mass

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CE LIVRE,

PAR CL. MOTTEROZ, RUE DU FOUR, A PARIS,

317 EXEMPLAIRES, SAVOIR :

Cinq exemplaires sur papier du Japon (nos 1 à 5);

Douze exemplaires sur papier de Chine (nos 6 à 17);

Trois cents exemplaires sur papier de Hollande.

NUMÉRO 254

J. B. MASSÉ

PEINTRE DE LOUIS XV

UN ARTISTE OUBLIÉ

J. B. MASSÉ

PEINTRE DE LOUIS XV

DESSINATEUR GRAVEUR

DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR

ÉMILE CAMPARDON

PARIS CHARAVAY FRÈRES ÉDITEURS.
rue de seine 51
1880

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS

C'est dans les archives du Châtelet de Paris que j'ai eu l'heureuse chance de découvrir le testament de Jean-Baptiste Massé, l'un des miniaturistes les plus en renom du XVIIIe siècle. Cet artiste qui fut à la fois peintre, graveur et dessinateur est presque oublié aujourd'hui et il m'a semblé intéressant de faire connaître un document qui donne sur sa vie et même sur ses ouvrages de précieux renseignements.

Ce sont en quelque sorte ses propres mémoires que Massé a composés en écrivant ce testament où à chaque ligne se rencontrent, exprimés dans un style qui serait excellent s'il n'était un peu maniéré, les plus nobles sentiments.

Toutefois cette autobiographie, quelque curieuse qu'elle soit par elle-même, eût semblé incomplète si elle n'avait été précédée d'un travail d'ensemble dans lequel l'homme et l'artiste seraient racontés, examinés, critiqués. Ces appréciations, indispensables en effet pour bien faire connaître au lecteur le personnage présenté devant lui, on les trouvera dans l'*Éloge de Massé*, prononcé en 1771 (1), par Charles-Nicolas Cochin, dans une des séances de l'Académie royale de peinture et de sculpture dont il était le secrétaire et l'historiographe. L'*Éloge de Massé* que Cochin écrivit d'une plume habile et exercée a été imprimé dans ses *Œuvres diverses*, et pourtant il est tellement peu connu de nos jours qu'il pourrait presque passer pour inédit, car il paraît avoir été ignoré même des personnes les plus familiarisées avec l'histoire de l'art. (2)

Je considère donc comme une bonne fortune de

(1) Massé mourut le 26 septembre 1767, à l'âge de soixante-dix-neuf ans et neuf mois.

(2) Je n'en donnerai pour preuve que ce passage extrait de la *Notice des Dessins du Musée du Louvre,* par M. Reiset, page 288 : « Cochin s'occupait sans doute activement des affaires de l'Académie, mais il paraît avoir un peu négligé ses devoirs d'historiographe, car nous ne connaissons de lui qu'un éloge consacré à l'un des Parrocel. Il aurait pu et dû en faire bien d'autres. »

pouvoir placer, comme une sorte de préface, en tête du testament de Massé ce remarquable *Éloge*, œuvre d'un contemporain autorisé et compétent.

Voltaire qui appréciait fort les artistes distingués, a parlé à deux reprises de Massé. Dans la scène VI de l'*Indiscret*, comédie en un acte, représentée en 1725, au Théâtre-Français, l'un des personnages s'exprime ainsi :

Regarde ce portrait, mon cher ami Clitandre ;
Ça, dis moi si tu vis jamais de tes deux yeux
Rien de plus agréable et de plus gracieux,
C'est Massé qui l'a peint; c'est tout dire.....

Vingt-trois ans plus tard, en 1748, dans l'*Épitre au duc de Richelieu à qui le Sénat de Gênes avoit érigé une statue*, il disait encore :

Les traits du Richelieu coquet,
De cette aimable créature,
Se trouveront en miniature
Dans mille boîtes à portrait
Où Massé mit votre figure.

Ces deux citations attestent d'une façon péremptoire la renommée dont jouissait notre artiste. Il peignit Louis XV, la reine Marie Leczinska et les plus grands personnages de son époque. Bien que

les prix de ses ouvrages fussent assez élevés, il était accablé de commandes et, comme l'on disait alors, la ville et la cour se donnaient rendez-vous dans son bel appartement de la place Dauphine.

Que sont devenues les œuvres de celui qui fut « le plus grand peintre en miniature qu'il y ait eu dans ces derniers temps, » ainsi que le désignait Cochin en 1771? Le même auteur constatait déjà leur rareté à cette époque, aujourd'hui elles sont à peu près introuvables. Dispersées par les hasards des successions, elles ornent sans doute quelques collections particulières ou plus probablement sont tombées dans les mains de gens qui en ignorent la valeur.

L'exposition des objets d'art, ouverte en 1878 à Paris, au Palais du Trocadéro, comptait au nombre des curiosités offertes aux regards du public, deux miniatures de Massé. L'une, un portrait du peintre Natoire, appartient à un amateur distingué, M. Edmond Taigny, auteur d'un intéressant travail sur Isabey; l'autre qui représente la comtesse de Verrue, est la propriété d'un archéologue bien connu, M. le baron Jérôme Pichon. Malheureusement, de ces deux miniatures, il n'y a que la pre-

mière qui soit absolument authentique, la seconde est seulement attribuée à Massé (1).

Quoique maniant le pinceau avec une grande habileté, notre artiste ne prit part à aucune des expositions de peinture qui eurent lieu de son temps. Les livrets des anciens salons réimprimés avec autant de soins que d'intelligente opportunité, par M. Jules Guiffrey, mentionnent en 1737, 1738, 1740 et 1745 plusieurs ouvrages d'un peintre nommé Masse. On pourrait, au premier abord, supposer qu'il s'agit de notre personnage; il n'en est rien. L'artiste indiqué dans les livrets n'est pas Jean-Baptiste Massé, mais bien Samuel Masse, né à Tours vers 1671, mort à Paris en 1753 et qui fut reçu, en 1705, membre de l'Aca-

(1) Il est parlé plus loin de la miniature de Natoire. Nous nous bornerons donc à extraire de la *Notice des objets d'art exposés au Trocadéro,* rédigée par M. Henri Jouin, ce qui est relatif au portrait de la comtesse de Verrue : « N° 702. Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue (1670-1736), vécut dans l'intimité du duc de Savoie, Victor-Amédée II; elle avait réuni entre autres collections une riche bibliothèque dont le catalogue a été publié en 1737. Miniature sur ivoire de forme ovale; hauteur $0^{m},07$, largeur $0^{m},054$. Attribué à Jean-Baptiste Massé. En buste, tête nue, de face; robe bleue, ouverte sur la poitrine; écharpe sur l'épaule droite. Provient de la collection Boucher, à Laigle (Orne). A M. le baron J. Pichon, à Paris ». M. Paul Mantz, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (tome XX, p. 21), constate que les miniatures signées par Massé sont très rares.

démie royale de peinture et sculpture. J'inclinerais également à penser que ce n'est pas à Jean-Baptiste Massé mais au même Samuel Masse, qu'il faut attribuer un tableau intitulé *Junon et Éole*, exposé en 1727 au Louvre dans la galerie d'Apollon, lors du concours sans programme organisé par le duc d'Antin, concours auquel prit part un nombre limité de peintres et dont le prix de 5,000 livres fut partagé entre Le Moyne et de Troy. (1)

J'ai dit que Massé s'était adonné aussi à la gravure. On trouvera plus bas le détail de quelques-unes des planches qu'on lui doit. Au reste, M. Robert Dumesnil a dressé, avec tout le soin possible, un catalogue de son œuvre en ce genre et je ne puis que renvoyer le lecteur à ce consciencieux travail. (2)

Cependant ce n'est ni la peinture, ni la gravure qui occupèrent la plus grande partie de la vie de

(1) *François Boucher,* par M. Paul Mantz; Paris, Quantin, 1880. — Toutefois, ce n'est qu'une conjecture que j'entends émettre ici. Il me semble qu'en 1727, Massé, tout occupé, comme on va le voir, de son grand travail de la Galerie de Versailles, avait autre chose à faire qu'à prendre part à un concours de peinture.

(2) *Le Peintre graveur français,* tome VI, p. 346 et suiv.

Massé. L'œuvre à laquelle il attachait le plus d'importance, eu égard du moins au temps qu'il lui consacra, est la reproduction des peintures de Charles Le Brun, qui décorent la grande Galerie et les salons de la Paix et de la Guerre du château de Versailles. Massé en exécuta lui-même ou en corrigea tous les dessins et les fit ensuite graver par les meilleurs artistes de l'époque. « Il conçut, dit Mariette, (1) le dessein en 1723, de faire graver les peintures de Le Brun dans la Galerie de Versailles. Il y étoit engagé par le duc de Mortemart qui s'étoit fait curieux, et qui, parent du duc d'Antin, lui procura toutes les facilités nécessaires pour l'exécution de ce grand ouvrage. On lui permit de faire dresser des échafaux dans la galerie et Massé ne plaignit ni soins ni dépenses pour faire un bel ouvrage. Il assistoit les dessinateurs, les dirigeoit, dessinoit lui-même, les traitoit comme auroit pu faire un roi et presque toujours se voyoit mal récompensé de ses attentions. Les dessins terminés, il fit choix des meilleurs graveurs qui lui firent éprouver de nouveaux de-

(1) *Abecedario* de Mariette, publié par MM. de Chennevières et de Montaiglon.

goûts et qui le plus souvent étoient eux-mêmes rebutés par les travaux sans fin, que leur préparoient les peintres à qui Massé se confioit du soin de conduire l'ouvrage et de donner aux planches une certaine intelligence. Le Moyne surtout, peu fait pour cela, leur faisoit défaire aujourd'hui ce qu'il leur avoit fait faire la veille. »

Plus de trente années furent absorbées par ce labeur sans relâche auquel s'intéressait Louis XV et dont les dépenses furent payées en grande partie par un riche joaillier, ami de Massé. Enfin, malgré mille difficultés sans cesse renaissantes, l'ouvrage parut en 1753. A Versailles, il obtint le plus grand succès, mais à Paris, on le trouva froid et peu intéressant. La *Grande Galerie de Versailles* dont il est bien souvent question dans l'*Éloge* et dans le testament de Massé, formait un volume in-folio contenant les gravures (1), accompagné d'un petit livret explicatif où se trou-

(1) Voici les noms rangés alphabétiquement des artistes qui signèrent les planches : Aubert, Audran, Aveline, Beauvais, Cars, Cochin fils, Desplaces, Duflos, Dupin aîné et jeune, Laurent, Lepicié, Michel Liotard, Preisler, Ravenet, Sornique, Soubeiran, Surugue père, Tardieu père et fils, Thomassin et Wille. Les planches des gravures de la *Grande Galerie de Versailles* sont aujourd'hui conservées à la Chalcographie du Louvre.

vaient le détail des tableaux reproduits, l'indication du sujet et une préface intéressante de Massé. L'ouvrage était intitulé: *La Grande Galerie de Versailles et les deux Salons qui l'accompagnent, peints par Charles Le Brun, premier peintre de Louis XIV, dessinés par Jean-Baptiste Massé, peintre et conseiller de l'Académie royale de peinture et sculpture et gravés sous ses yeux par les meilleurs maîtres du tems.* Il se vendait chez la veuve Amaulry, libraire, au Palais de Justice.

Je crois intéressant de reproduire ici la préface que Massé a mise en tête de son ouvrage :

AVERTISSEMENT

« Charles Le Brun, ce grand peintre dont le nom seul est devenu un éloge, consacra les dix plus belles années de sa vie à peindre la Galerie de Versailles et les deux salons qui l'accompagnent.

Les tableaux dont cette galerie est ornée, contiennent la plus brillante partie de l'histoire de Louis XIV, c'est-à-dire depuis 1661

qu'il prit en main les rênes du gouvernement, jusqu'en 1678 qu'il borna le cours de ses exploits par une paix plus glorieuse encore (1).

Le zèle et la reconnoissance de Le Brun pour un prince qui ne cessoit de le combler de bienfaits, l'élevèrent en quelque sorte au-dessus de lui-même. Il répandit dans cet ouvrage toute la variété, toute la noblesse de pensées et des expressions qui caractérisent un poème héroïque et le Roi, frappé de l'effet de ses premiers tableaux, se proposa dès lors de les faire graver successivement pour en former un recueil qu'il pût donner aux princes, aux ministres étrangers et aux personnes distinguées qu'il voudroit honorer d'une marque particulière de sa bienveillance.

Dans cette vue, M. Colbert commença par charger Charles Simonneau, de graver celui de ces tableaux dont le sujet est la seconde con-

(1) Le traité de paix entre la France et la Hollande, signé à Nimègue au mois d'août 1678.

quête de la Franche-Comté; mais la planche n'ayant pu être finie qu'en 1688, cinq ans après la mort du ministre, le malheur des guerres qui suivirent immédiatement, fit oublier pour ne pas dire abandonner totalement, une entreprise aussi honorable pour la nation qu'elle auroit été utile au progrès des arts (1) : quelle apparence qu'un simple particulier osât jamais s'en charger!

Je l'avouerai cependant, j'eus l'heureuse témérité de former ce projet en 1723 et M. le duc d'Antin à qui je le communiquai, réchauffant mon courage par tout ce que les éloges ont de plus flatteur dans la bouche des grands, me remit peu de jours après un brevet qui m'autorisoit à élever dans les appartements de

(1) Ce que dit ici Massé relativement au projet de Louis XIV, de faire graver successivement les tableaux de la grande galerie de Versailles, est prouvé par le passage suivant, extrait du registre O¹2804² conservé aux Archives nationales : « Marché du 20 mars 1688 avec Charles Simonneau, graveur, pour graver sur cuivre et à l'eau-forte, retoucher proprement au burin les tableaux de la grande galerie de Versailles, à raison de 600 livres le pié carré en superficie ».

Versailles les échafauds dont j'aurois besoin pour mon opération.

Huit années me suffirent à peine pour terminer les dessins. On ne prévoit point, et il est bon que cela soit ainsi, on ne prévoit pas, dis-je, ce qu'il en coûte de temps, de soins et de peines pour dessiner dans une attitude contrainte, des plafonds où le dessinateur n'est éclairé que par des jours de reflet. La seule circonstance qui m'aidoit à soutenir un travail si pénible, c'est que le Roi l'honoroit souvent de ses regards et en paraissoit toujours satisfait.

Les gravures ont eu des inconvénients d'une autre espèce et elles ont emporté un espace de plus de vingt années sans qu'il y ait lieu de s'en étonner, si on considère premièrement qu'on se soit assujetti à graver tout au miroir pour rendre les actions à droite comme elles sont dans les tableaux; ce qui à la vérité est d'une longueur infinie, mais qui a paru abso-

lument nécessaire pour la fidélité de la représentation et la beauté des estampes. En second lieu, que n'ayant voulu confier l'exécution d'un pareil ouvrage qu'à des graveurs d'une habileté reconnue, ceux qui jouissoient déjà d'une grande réputation étant aussi fort avancés dans leur carrière ils ont, dans cette intervalle, payé à la nature le tribut dont nul talent ne peut affranchir; que ceux qui les suivoient de près se sont insensiblement trouvés hors de combat par l'âge qui les a gagnés ou par les infirmités qui leur sont survenues; que d'autres enfin éblouis par les avantages qu'on leur faisoit espérer dans les pays étrangers, sont allés s'y établir.

Je m'arrache au détail de ces fatalités presque toujours inséparables des grandes entreprises, pour témoigner publiquement que je dois une partie de la réussite de celle-ci aux soins obligeants de MM. Galoche, Boucher, Natoire et Bouchardon et surtout de feu M. Le

Moyne, que je voudrois pouvoir immortaliser par ma reconnaissance comme il s'est immortalisé lui-même par les chefs-d'œuvre qui sont sortis de ses mains.

Je ne suis pas moins empressé de publier que l'amour des beaux arts qui animoit le ministère de M. de Tournehem et qui distingue également celui de M. de Vandières, son digne successeur, m'a fait trouver dans les bontés du Roi les derniers secours que j'avois besoin pour mettre ce recueil au jour et que ce qui me flatte le plus dans le succès de mon entreprise, c'est qu'indépendamment de l'avantage qu'elle me procure de transmettre à la postérité une juste idée de la grandeur de nos rois, elle a servi dans le temps à entretenir en France nombre d'excellents artistes et à soutenir le bon goût de la gravure et à lui assurer en ce genre, la même prééminence que la peinture et la sculpture lui donnent sur toutes les nations. »

Les dessins de la grande Galerie de Versailles furent achetés par Louis XV, comme on le verra plus loin. Ils sont actuellement conservés au musée du Louvre.

Le même établissement possède en outre différents ouvrages dessinés par Massé, je me contenterai de signaler au lecteur, celui qui est exposé sous le numéro [illegible] que M. Reiset dans sa *Notice* décrit en ces termes : « Portrait d'homme assis, vu jusqu'aux [illegible]. La tête est de face, [illegible] A la sanguine. Hauteur [illegible], largeur [illegible]. »

Il me semble que ce dessin est le propre portrait de Massé fait par lui-même vers la fin de sa vie, je crois, ce [illegible], ce visage [illegible] par l'âge et la maladie, y retrouver quelque chose de la physionomie de notre artiste telle qu'elle était lorsqu'il se fit peindre, en pleine maturité, par Tocqué. En outre parmi les accessoires qui accompagnent ce portrait et le dessin dont nous parlons ici, on remarque une écritoire de forme absolument identique. Cette écritoire qui paraît avoir été une œuvre d'art assez remarquable est spécialement mentionnée par Massé dans son

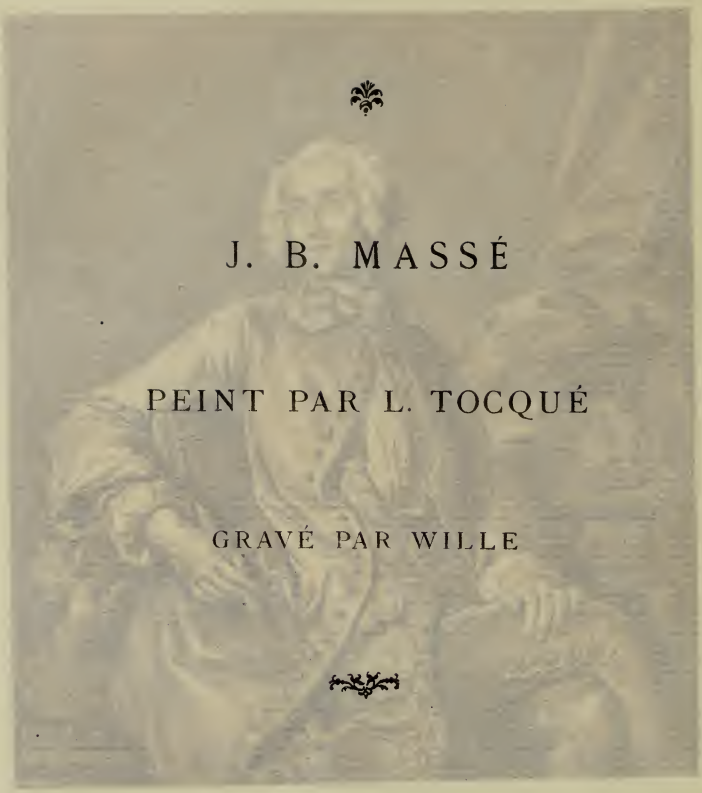

J. B. MASSÉ

PEINT PAR L. TOCQUÉ

GRAVÉ PAR WILLE

Les dessins de la grande Galerie de Versailles furent achetés par Louis XV, comme on le verra plus loin. Ils sont actuellement conservés au musée du Louvre.

Le même établissement possède en outre différents ouvrages dessinés par Massé, je me contenterai de signaler au lecteur, celui qui est exposé sous le numéro 1170 et que M. Reiset dans sa *Notice* décrit en ces termes: « Portrait d'homme assis, vu jusqu'aux genoux et tenant un crayon. La tête est de face, le corps légèrement tourné à droite. A la sanguine. Hauteur 0,417, largeur 0,375. »

Il me semble que ce dessin est le propre portrait de Massé fait par lui-même vers la fin de sa vie. Je crois, en examinant attentivement ce visage amaigri par l'âge et la maladie, y retrouver quelque chose de la physionomie de notre artiste telle qu'elle était lorsqu'il se fit peindre, en pleine maturité, par Tocqué. En outre parmi les accessoires qui accompagnent ce portrait et le dessin dont nous parlons ici, on remarque une écritoire de forme absolument identique. Cette écritoire qui paraît avoir été une œuvre d'art assez remarquable est spécialement mentionnée par Massé dans son

testament. Elle figure à la suite de divers objets d'argenterie légués par lui à son neveu et est désignée en ces termes : « Une très belle écritoire dont le plateau est ovale ».

Dans les notes de Bachaumont, celui dont les *Mémoires secrets* portent le nom, conservées à la bibliothèque de l'Arsenal, et qui ont été publiées par M. Georges Duplessis (1), on lit : « M. Massé a èsté un excellent peintre en miniature. Sa veue ne lui permet plus de peindre. Il est homme d'esprit; il s'énonce difficilement et obscurément, mais il écrit bien. Il a fait en dernier lieu un mémoire qu'il a lu à l'Académie qui est excellent. Il faut le lire. Je crois qu'il le communiquera avec plaisir. Tous les genres de peinture y sont traités supérieurement : M. Massé est un excellent connoisseur dans ces matières ».

Le mémoire auquel Bachaumont fait allusion, fut lu à l'Académie dont Massé était membre depuis 1714, le samedi 4 avril 1750 et y obtint un grand succès. « Cette dissertation, disent les *Procès-verbaux de la Compagnie* (2), que l'on ne

(1) En appendice au livre intitulé : *Journal et Mémoires de Wille.*
(2) Archives nationales, O¹1926-7. Copie des registres originaux.

pourroit extraire sans lui faire perdre beaucoup de la gradation méthodique qui y est observée, de l'excellence des principes qui y sont développés, ainsi que de la justesse et de la variété des expressions, a été goûtée unanimement par la compagnie qui en a remercié et fait compliment à l'auteur. »

Précédemment, Massé avait fait encore d'autres communications savantes à ses confrères. Le 4 janvier 1749, il lut un discours sur les élèves de l'Académie de peinture et sur leurs devoirs. A ce morceau rempli de sentiments élevés, Antoine Coypel, alors directeur, répondit en ces termes : « Monsieur, l'Académie qui regarde ses élèves comme ses enfants ne peut trop vous témoigner à quel point elle est satisfaite du discours solide que vous venez de prononcer. La jeunesse qui vous écoutoit, doit en être d'autant plus pénétrée qu'elle ne peut ignorer qu'en pratiquant ce que vous venez de lui dire, vous avez trouvé le secret de vous concilier l'amitié de ceux même qui devoient vous envier vos talents et que vos succès pouvoient mortifier. Vous avez su prouver, Monsieur, combien il est à désirer pour la gloire des arts, que ceux qui en ont fait leur principale étude, se met-

tent encore en état d'être admis dans la bonne compagnie en ornant leur esprit et en réglant leurs mœurs... » (1)

Enfin, je signalerai encore une troisième dissertation de Massé, elle est intitulée : *Réflexions diverses sur les arts de peinture et de sculpture et particulièrement sur la nécessité de bien connoître l'antique et l'anatomie* et fut lue dans les séances des 8 novembre 1749 et 4 décembre 1762.

Massé était un homme de haute taille, bien fait et d'une figure aussi agréable que sympathique. Il prenait de sa personne un soin extrême et était toujours vêtu avec élégance et recherche. Son panégyriste Cochin nous apprend qu'il avait toute sa vie *sacrifié aux grâces*. « Elles n'abandonnèrent point, ajoute-t-il, sa vieillesse qui ne fut pas moins aimable, à plusieurs égards que celle d'Anacréon. » Heureux Massé !

Il mourut regretté de tous. « Personne ne le mérite davantage, car jamais il n'y eut homme de mœurs plus douces et de meilleure société. Il fut occupé de ses amis jusqu'au dernier soupir, et il

(1) Archives nationales, O¹1926-6.

n'est aucun de ceux avec lequel il a vécu à qui il n'ait fait quelques legs » (1).

Je ne saurais mieux terminer cet avant-propos que par les lignes qu'on vient de lire. Elles ont été écrites par un contemporain, juge trop sévère, peut-être, des talents de notre artiste, mais qui, du moins, sut rendre à ses vertus d'homme privé un hommage mérité (2).

(1) Mariette : *Abecedario,* au mot Massé.

(2) Massé professait la religion réformée. Les frères Haag ne lui ont pas consacré d'article biographique dans la *France protestante.*

ÉLOGE

DE

J. B. MASSÉ

ÉLOGE

DE J. B. MASSÉ

ÉLOGE DE JEAN-BAPTISTE MASSÉ LU EN MDCCLXXI PAR CHARLES-NICOLAS COCHIN A L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE (1)

La mémoire de l'habile artiste dont je vais parler est précieuse à plusieurs titres. De rares talents

(1) *Œuvres diverses de M. Cochin, secrétaire de l'Académie royale de peinture et sculpture ou Recueil de quelques pièces concernant les arts :* à Paris, chez Antoine Joubert frères, rue Dauphine, à l'Image Notre-Dame, MDCCLXXI, tome troisième, p. 283.

Charles-Nicolas Cochin, graveur et garde des dessins du cabinet du Roi, fils de Charles-Nicolas Cochin et de Louise-Madeleine Hortemels, né en 1715, mort en 1790, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 27 novembre 1751.

réunis aux qualités les plus estimables et à toutes les vertus sociales, voilà le fond du tableau que j'entreprends d'ébaucher. Il seroit à désirer, sans doute pour l'honneur de M. Massé, pour celui de l'art et pour la satisfaction de ceux qui s'intéressent à l'un et à l'autre, qu'une plume plus exercée que la mienne se fût chargée de son éloge historique. Le *Nécrologe* de 1768 contient une prétendue vie de M. Massé qui n'est qu'un tissu d'anecdotes, la plupart ridicules ou fausses. On y parle d'une passion de cet artiste pour la fille d'un de ses amis, dont ni la famille, ni ceux qui devroient en être le mieux instruits n'ont jamais rien aperçu (1). C'est une suite de la précipitation des auteurs chargés d'écrire à jour nommé ces sortes de vie, sans se donner le temps de ramasser des mémoires

(1) Voici ce que dit le *Nécrologe* de 1768 à ce sujet : « A l'âge de soixante ans, M. Massé eut envie de se marier. Il s'enflamma pour une belle et très jeune personne qui, sous les traits de l'ingénuité, caractère qui plaisoit fort à M. Massé, annonçoit les mœurs les plus douces et la candeur la plus pure. « Donnez-moi votre fille quand elle sera en âge, dit-il un jour au père de cette demoiselle; elle a l'âme simple; je l'éleverai à ma fantaisie, elle fera mon bonheur et je ferai le sien. » Le parti étoit fort avantageux pour cette jeune personne, qui étoit sans fortune; mais, lorsque l'âge fut venu, le père, effrayé des années de M. Massé, craignit de lui donner sa fille. Ce refus, auquel il fut très sensible, le détourna pour jamais du mariage. »

sûrs. Pour moi, j'exposerai simplement ce qu'une longue liaison et l'amitié particulière dont m'honoroit M. Massé m'ont mis à portée de connaître de sa personne, de sa fortune, de ses habitudes, de ses travaux, etc.

Jean-Baptiste Massé, né à Paris, le 31 décembre 1687 (1), était fils d'un marchand joaillier (2) et le troisième de quatre frères. Ceux-ci suivirent le commerce et ils l'ont fait avec distinction, le premier à Paris, le second en Hollande et le dernier en Angleterre.

Celui dont je parle eut dans sa jeunesse une si forte inclination, un goût si marqué pour le dessin et la peinture que dans le cours de ses humanités il remplissoit toutes les marges de ses livres classiques de petits dessins et qu'après avoir fini ses études il désira se livrer entièrement à celle des arts. Son père, qui avoit d'autres vues sur lui, n'y

(1) Le *Nécrologe des hommes célèbres* marque le 29 décembre. (Note de Cochin.)

(2) Il se nommait Jacob Massé. Il avait épousé Suzanne Lancement, fille de Pierre Lancement, noble homme du comté de Dunois, sieur de Pinprenant, commissaire provincial de l'artillerie de France. Jacob Massé décéda à Paris le 2 mai 1726. Sa femme était morte dans la même ville plusieurs années auparavant, le 12 juillet 1716.

consentit qu'avec peine (1). Il étoit en état de lui laisser un commencement de fortune assez considérable et la peinture en général ne lui paraissoit pas un moyen de l'augmenter bien rapidement. Cependant l'ardeur du jeune homme s'enflammoit encore par la résistance; il cherchoit à lever tous les obstacles. La peinture en émail tient en quelque sorte au bijou; ce fut le moyen que saisit le jeune Massé pour se rapprocher des intentions de son père, sans renoncer à son goût. Son père, au moins, connaissoit mieux les avantages de ce talent; il pouvoit lui paraître plus propre à lui procurer l'état d'aisance qu'il cherchoit à lui ménager. A force d'importunités, il parvint à se faire placer chez M. Châtillon, peintre en émail, alors assez célèbre (2).

Le jeune élève fit de rapides progrès dans la

(1) C'est le célèbre Jean Jouvenet, mort en 1717, qui a donné à Massé ses premières leçons de dessin.

(2) « Du vendredy trentiesme avril 1734, Louis de Châtillon, peintre du Roy pour l'émail et dessinateur de l'Académie royale des sciences, âgé de quatre-vingt-quinze ans ou environ, décédé mercredi dernier (28 avril), à neuf heures du soir, en son appartement, aux galeries du Louvre, a été inhumé (à Saint-Germain-l'Auxerrois), en présence de messire Philippe Lambert, président à la cour des Monnoyes, de Philippe Coypel, écuyer, valet de chambre ordinaire du Roy, tous deux

peinture et la gravure (1) parce que son maître pratiquoit également ces deux arts. Lorsque M. Massé se vit en état de pouvoir se produire dans le monde, il exerça les deux talents; ils se succédoient l'un à l'autre et toujours avec succès. Il a gravé plusieurs planches et entre autres un des sujets de la galerie du Luxembourg (2); mais celui des deux arts où il réussit le mieux et qu'il suivit plus particulièrement, ce fut la peinture en émail. On a de lui, dans ce genre, des portraits et des

neveux dudit défunt, de Charles Coypel, etc. » (Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire,* p. 373.)

On trouvera dans le tome I des *Comptes des Bâtimens du Roi,* publiés par M. Jules Guiffrey, colonnes 928, 993, 1087, 1206 et 1345 le détail de différents ouvrages que cet artiste exécuta pour Louis XIV.

(1) On sait, par l'*Abecedario* de Mariette, que Massé travailla à quelques-unes des planches gravées par Louis de Châtillon pour l'Académie des sciences, et que l'un des frontispices des *Mémoires* de cette académie est tout entier de sa main.

(2) La planche de cette gravure existe encore à la Chalcographie du Louvre et représente Marie de Médicis en Minerve, d'après Rubens. Cet ouvrage fut exécuté par Massé en 1708.

Il existe un recueil intitulé : *La Galerie du palais du Luxembourg, peinte par Rubens, dessinée par le sieur Nattier et gravée par les plus illustres graveurs du tems, dédiée au Roy. Paris, 1710.*

Cet ouvrage, auquel avaient travaillé J.-B. Massé, G. Edelinck, Jean et Benoît Audran, L. de Châtillon, Gaspard Duchange, A. Loir, A. Trouvain, B. Picart, C. Simonneau, C. Vermeulen, fut d'abord publié par planches isolées, puis en volume. Le succès de l'entreprise nécessita bientôt un second tirage.

petits sujets très précieux. Cependant la lenteur du travail et les accidents auxquels il est exposé par les opérations du feu lui firent abandonner l'émail pour se livrer à la miniature. Ce genre de peinture moins long et d'un succès toujours assuré lorsqu'il est soutenu de vrais talents lui procuroit des avantages moins pénibles et plus certains : il s'y dévoua donc sans partage et laissa bien loin derrière lui tous ceux qui couroient alors la même carrière.

M. Massé avoit le talent particulier de rendre les femmes agréables et en même temps assez ressemblantes pour être reconnues au premier coup d'œil : ce qui lui donnoit la plus grande vogue. Aussi se trouvant surchargé, il occupoit plusieurs autres peintres en miniature dont il ne faisoit que retoucher le travail. C'est par cette raison qu'il se trouve quelques dessus de boîtes de sujets galants peu dignes de ses autres ouvrages ; la plupart sont de ses élèves, il ne faisoit que les retoucher ; mais c'est dans les portraits qui sont très nombreux que l'on est presque toujours sûr de retrouver vraiment ses talents.

Il aimoit tous les plaisirs de la société, mais s'ils

lui déroboient quelquefois un temps précieux, il le réparoit en peignant à la lumière de la bougie. Il s'en étoit fait une telle habitude qu'il jugeoit très sainement de l'effet que les tons qu'il employoit devoient faire au jour naturel et qu'il ne s'y trompoit jamais. Il prétendoit même y trouver un avantage en ce que les ombres fortes que produit la lumière artificielle lui donnoit des formes plus décidées pour saisir les principaux traits de la ressemblance. Lorsque M. Massé s'attacha entièrement à la peinture, il jouissoit déjà d'une fortune assez considérable pour le tems, telle qu'à peine les peintres les plus laborieux et les plus employés pouvoient l'obtenir alors à la fin de leur vie. Un honnête patrimoine joint à 18 ou 20 mille francs que son talent pouvoit lui produire le mettoient dans un état d'aisance dont il faisoit un très noble usage. Il s'habilloit magnifiquement et du meilleur goût; il étoit même quelquefois d'une propreté si délicate et si recherchée qu'elle lui attiroit les plaisanteries de ses amis. C'étoit une suite naturelle des liaisons que lui donnoient son aisance et ses accès à la cour.

Il voyoit d'ailleurs la compagnie la plus agréable

et la plus distinguée (1) et il en avait pris le ton de la plus grande politesse. Les artistes qui sont ordinairement, surtout entre eux, plus unis et plus simples, y trouvoient quelque affectation; mais elle n'étoit en lui que l'effet d'une habitude délicate et sensible, perfectionnée par l'usage du monde. C'étoit peut-être aussi l'effet naturel du désir de plaire au beau sexe dont il paraissoit occupé. En effet, il étoit très galant et la délicatesse, les agréments, joints à l'honnêteté qu'il apportoit dans le commerce des femmes, faisoit qu'il en étoit chéri. M. Massé étoit trop distingué dans son genre pour que l'on ne s'aperçût pas qu'il manquoit à l'Aca-

(1) « M. Massé recevoit chez lui tout ce que la ville et la cour avoient de plus distingué », lisons-nous dans les *Mémoires inédits sur la Vie et les Ouvrages des membres de l'Académie de peinture* (II, 370). Il était lié en outre avec les principaux artistes de son temps, ainsi qu'on le verra dans son testament que nous publions plus loin. Le comte de Caylus, l'archéologue bien connu, entretenait également avec lui des relations suivies. On sait que ce savant fut enterré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois et que, suivant sa volonté, on plaça sur sa tombe un magnifique sarcophage antique de granit rouge en forme d'urne, actuellement au musée du Louvre, ce qui inspira à Diderot l'épitaphe suivante :

Ci-gît un antiquaire acariâtre et brusque;
Ah! qu'il est bien logé dans cette cruche étrusque!

Il existe de ce mausolée trois gravures, dont l'une par Chenu, d'après Massé, est dédiée au comte de Maurepas, parent de M. de Caylus. (Clément de Ris : *Les Amateurs d'autrefois.*)

démie. Elle désiroit donc de l'acquérir : mais un vieux préjugé qui régnoit encore lui donnait quelque répugnance d'admettre dans son sein le talent de la miniature. Il sembloit que cette compagnie n'étoit point alors regardée comme le point de réunion où devoient tendre tous ceux qui excelloient dans les arts du dessin, mais simplement comme un corps d'artistes destinés à l'enseignement public. Maintenant il paroît qu'on veut y admettre plusieurs talents imitateurs de la nature, susceptibles d'art, de goût et de sentiment dans l'exécution lorsqu'ils sont dans un degré éminent. M. Massé ayant présenté de ses ouvrages, il fut agréé avec applaudissemens, le 30 juin 1714 (1) : mais pour concilier cette distinction, qu'il devoit particulièrement à l'estime générale qu'il s'étoit acquise avec l'opinion que l'on avoit de son genre, on exigea

(1) EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE DE PEINTURE ET SCULPTURE

« Du samedi 30 juin 1714.

. . . . . .

« Le sieur Jean-Baptiste Massé, de Paris, graveur, ayant fait voir à l'Académie plusieurs ouvrages, la Compagnie ayant pris les suffrages par les fèves, l'a agréé. Il recevra de M. Van Clève, directeur, l'ordre pour son morceau de réception. » (Archives nationales O¹1926-4.)

qu'il donneroit pour sa réception deux planches gravées (1). M. Massé, comme on l'a dit, avoit en effet appris la gravure par amusement et parce que son goût le portoit à tout ce qui demandoit du soin et le plus grand fini. En conséquence il grava, peut-être avec quelque secours, le portrait de M. Coypel, et la planche étant fort chargée d'ouvrage, il fut dispensé d'en graver une seconde et reçu le 30 juillet 1717 (2). Cependant, comme

(1) Celles des portraits d'Antoine Coypel, premier peintre du Roi, et du duc d'Orléans, régent, mort en 1722, et de Bon Boulogne, peintre ordinaire du Roi, mort le 18 mai 1717; ainsi que le prouve l'extrait suivant des registres de l'Académie de peinture.

« Du samedi 30 janvier 1717.

. . . . . .

« Le sieur Massé à qui il étoit ordonné par l'Académie d'apporter l'ouvrage sur lequel il travaille pour sa réception en l'état qu'il est, la Compagnie, ayant égard aux affaires qui luy sont survenues, luy a accordé quatre mois pour finir le portrait de M. Antoine Coypel, directeur, de cette année, et une année pour terminer celuy de M. Boulogne l'aîné, qui lui ont été ordonnés. » (Archives nationales, O¹1926-4.)

(2) EXTRAIT DES REGISTRES DE L'ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

« Du vendredi 30 juillet 1717.

« Aujourd'hui vendredi 30 juillet 1717, l'Académie s'est assemblée attendu la feste de demain. Le sieur Jean-Baptiste Massé, qui s'estoit présenté le 30 juin 1714, ayant fait apporter le portrait de M. Coypel, directeur, qu'il a gravé d'après le tableau que M. Coypel a peint luy-même, et comme l'Académie luy avoit ordonné de le faire, le portrait de M. Boulogne l'aîné, et l'ouvrage qu'il a fait étant chargé, il a sup-

A. COYPEL, GRAVÉ PAR J. B. MASSÉ

c'étoit, dans le fond, son talent pour la peinture qui le faisoit recevoir, on eut soin d'inscrire sur le registre qu'il avoit donné des preuves de capacité dans les deux talents. Par cet arrangement, l'Académie a été privée de deux morceaux de miniature qu'elle pouvoit avoir de cet habile artiste. Ces morceaux, véritablement de son genre, auroient conservé parmi nous l'idée de ses rares talents. Ils seroient même d'autant plus intéressans aujourd'hui que ses ouvrages étant dispersés et renfermés comme des bijoux, il est rare d'en rencontrer. Par une suite de cette estime que l'Académie eut toujours pour lui et qui n'a fait qu'augmenter, dans l'assemblée du 2 juillet 1740,

plié l'Académie de le vouloir dispenser de l'autre portrait. La Compagnie ayant égard à sa demande, néanmoins ayant pris les voix par les fèves, il a été résolu que l'on se contenteroit du seul portrait qu'il a présenté, en payant à l'Académie la somme de 200 livres. Après quoy elle l'a reçeu pour peintre et graveur, ayant donné des preuves de sa capacité dans ces différens talens. Il a presté serment entre les mains de M. Coypel, premier peintre du Roy et de Son Altesse royale monseigneur le duc d'Orléans, et directeur de l'Académie. Et à l'égard du portrait de M. de Boulogne, il sera ordonné au premier graveur qui se présentera.

« Le sieur Massé a fait apporter la planche du portrait de M. Coypel et un cent d'épreuves qui ont été distribuées à MM. les académiciens. » (Arch. nationales, O¹1926-4.)

Cette planche est aujourd'hui à la Chalcographie du Louvre, et porte dans le catalogue le nº 1879.

M. Massé fut élu conseiller (1), place qu'il a très dignement remplie. Ses avis étoient toujours dictés par cet esprit de conciliation qui lui étoit naturel, comme ils étoient proposés avec le ton de décence et la politesse qui faisoit le fond de son caractère.

M. Massé fut appelé à la cour et il y eut les succès les plus flatteurs pour sa gloire. Il peignit plusieurs fois Leurs Majestés qui l'honorèrent de bontés particulières, et il fut chargé de tous les portraits dont le Roi faisoit des présens (2).

M. le duc d'Antin lui avoit fait espérer un logement aux galeries du Louvre; je crois que c'étoit celui de M. Châtillon. Lorsqu'il vint à vaquer, l'ambassadeur de Suède demanda ce logement pour M. Mathieu, suédois (3), peintre en émail, qui ne

(1) En remplacement d'André Bouys, peintre de portraits et graveur en manière noire, né à Hyères, en Provence, vers 1657, mort à Paris le 18 mai 1740. Il avait été reçu à l'Académie de peinture le 27 novembre 1687.

(2) Dans la liste des objets volés en 1791 chez Mme du Barry, à Louveciennes, figurent : « Un portrait de Louis XV peint par Massé, entouré d'une bordure d'or à feuilles de laurier; ledit portrait de 5 à 6 pouces de haut et un autre portrait de Louis XV peint par le même, plus petit, dans un médaillon d'or. » (*Curiosités historiques,* etc., par M. Le Roi.)

(3) Jean-Adam Matthieu, né à Stralsund (Poméranie), mort à Paris

pouvoit en aucune manière soutenir la comparaison avec M. Massé; mais comme les circonstances exigeoient alors qu'on eût de grands ménagemens pour la Suède, on ne voulut pas refuser au ministre et la protection l'emporta sur le mérite reconnu. Depuis, M. Massé ayant fait des dépenses assez considérables dans le logement qu'il occupoit place Dauphine, il n'en sollicita plus d'autre au Louvre, si ce n'est à la mort de M. Coypel, comme je le dirai dans la suite.

L'habitude où, par ses fréquens voyages à Versailles il étoit d'en parcourir les appartemens et d'y voir les grands ouvrages de Le Brun, lui fit naître l'idée de graver la belle Galerie où les principales actions du règne glorieux de Louis XIV sont représentées en allégories. L'étendue d'une pareille entreprise ne l'effraya point. Il avoit pour ami M. Godefroy, joaillier fort riche, qui saisissoit avec ardeur les projets qui présentoient quelque chose de noble et de

le 8 juin 1753. Moins de deux mois auparavant, Louis XV lui avait accordé le titre de peintre-orfèvre du Roi en émail. (Archives nationales, O¹1064.)

grand; il sut l'engager à s'associer avec lui (1).

Toute la cour applaudit à ce beau projet et tout sembloit lui en assurer le succès. Il n'est pas douteux en effet, que si les ouvrages de gravure pouvoient être exécutés avec la promptitude qui seroit nécessaire pour profiter du premier feu des ama-

(1) Massé entreprit ce beau travail en 1723, ainsi que le constate le document ci-après :

1723 — 1er décembre.

BREVET QUI PERMET AU SIEUR MASSÉ DE GRAVER LES TABLEAUX DE LA GALLERIE DE VERSAILLES

« Aujourd'hui premier décembre mil sept cent vingt trois, le Roy étant à Versailles, voulant gratifier et traitter favorablement le sieur Massé, peintre et graveur de son Académie royale, Sa Majesté luy a permis et permet de graver les tableaux de la gallerie et des deux sallons du château de Versailles représentans la Guerre et la Paix, peints par feu Lebrun, et ce sur la proportion et grandeur de l'estampe déjà gravée de la Franche-Comté, sçavoir, douze planches des grands tableaux, deux bandes des bouts, douze ovales entre les grands tableaux, six camayeux et dix tableaux des grands sallons, et du tout vendre et faire débiter les estampes sans y pouvoir être troublé.

« Mande et ordonne Sa Majesté au sieur duc Dantin, pair de France, surintendant de ses bâtimens, arts et manufactures, de faire jouir ledit sieur Massé du contenu au présent brevet que, pour assurance de Sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main et fait contresigner par moy Conseiller Secrétaire d'Etat et de ses commandemens et finances. Signé : Louis, et plus bas, Phélypeaux.

« Et à costé est écrit :

« Veu par nous duc et pair de France, surintendant et ordonnateur général des batimens et jardins du Roy, arts, académies et manufactures royales, le présent brevet pour jouir de l'effet d'iceluy par ledit sieur Massé suivant l'intention de Sa Majesté. A Versailles, 10 février 1724. Signé : le duc Dantin. »

(Archives nationales, O1 1063, fo 225.)

teurs, cette entreprise n'eût été l'une des plus avantageuses que l'on pût faire en ce genre et richement récompensée; mais la lenteur de l'exécution en fit connaître les difficultés. Les dessins furent plusieurs années à faire. M. Massé, qui n'y épargnoit rien, employa les plus célèbres artistes qu'il y eut alors et entre autres M. Nattier (1).

Cependant il fut obligé d'achever ses dessins lui-même, parce que ces artistes n'étoient pas accoutumés à finir assez leurs ouvrages au crayon, pour que leurs dessins pussent être exécutés en gravure de même grandeur. Ensuite la difficulté du travail pour les graveurs même, a fait extrêmement prolonger l'ouvrage; ils le suspendoient toutes les fois qu'il s'en présentoit quelque autre plus facile ou plus lucratif.

Comme les dessins étoient précieux, M. Massé ne les confioit que sous une glace, dont il exigeoit qu'ils restassent couverts, précaution très nécessaire, sans doute, pour les conserver: mais il

(1) Jean-Marc Nattier, né en 1685, mort le 7 novembre 1766, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 29 octobre 1718.

falloit que les estampes présentassent le même sens que les tableaux ; il étoit donc indispensable, en gravant, de regarder les dessins dans un miroir ; or ces deux glaces interposées, empêchoient le graveur de voir nettement l'original, ce qui nuisoit à l'exactitude que M. Massé demandoit.

D'autres obstacles retardèrent encore l'exécution de ce grand ouvrage et découragèrent les graveurs. M. Massé qui, par trop de modestie, ne se fioit pas à lui-même autant qu'il auroit pu le faire, s'adressa pour conduire ses gravures à plusieurs des meilleurs peintres de son tems.

La retouche des épreuves, toute aisée qu'elle paroît, parce qu'avec du blanc et du noir on produit tous les effets qu'on désire, a pourtant ses difficultés, surtout pour se concilier avec l'ouvrage déjà établi. Car si l'on n'a pas cette attention, le graveur dérouté, n'a souvent d'autre ressource que d'effacer une partie de son travail pour le refaire, et presque toujours le second ouvrage se ressent de la fatigue éprouvée par l'artiste.

C'étoit principalement à M. Le Moine (1), que

(1) François Le Moyne, premier peintre du Roi, né en 1688, mort

M. Massé avoit donné sa confiance pour la conduite de ses estampes. La gravure avoit été commencée sur des dessins où l'effet de la lumière indiqué par les originaux de Le Brun, avoit été scrupuleusement suivi. M. Le Moine, plus coloriste, avait de toutes autres idées de l'effet. Il aimoit à étendre les reflets, et à tenir les ombres tendres dans les chairs et sur les devans ; mais la gravure avoit été préparée pour des ombres vigoureuses. M. Le Moine, avec un goût de dessin extrêmement agréable, y répandoit, par le moyen du blanc, des douceurs qui faisoient un effet charmant et que M. Massé désiroit qu'il fût donné à ses planches. Or, le graveur obligé d'effacer et de refaire son ouvrage étoit désolé. Il n'est presque aucune de ces planches qui n'ait coûté le double du tems qui auroit suffi pour ces changemens. Aussi fut-on obligé d'accorder des dédommagemens aux graveurs, souvent même de faire achever les planches par d'autres, parce que les premiers étoient rebutés ; en sorte que l'on employa vingt-sept années à

volontairement le 4 juin 1737, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 30 juillet 1718.

ce travail avant de pouvoir le mettre au jour (1).

Les plus belles années de la vie de M. Massé furent consacrées à cette pénible entreprise. Aussi loin d'être utile à sa fortune, elle en a empêché l'augmentation en interrompant l'exercice d'un talent agréable et lucratif qui suffisoit pour l'enrichir, celui de la miniature. D'un autre côté, M. Godefroy qui faisoit les fonds nécessaires ayant supporté la perte des intérêts de ses premières avances pendant près de trente ans, on voit

(1) L'ouvrage obtint le plus grand succès à la cour. Le duc de Luynes, dans ses *Mémoires,* écrit, à la date du 25 septembre 1753, ces mots : « Versailles. On a exposé aujourd'hui, dans la grande Galerie, les estampes, gravées par ordre du Roi, des peintures de cette Galerie. L'auteur de cet ouvrage est Massé. L'exécution en est admirable. On a rassemblé ces estampes dans un grand livre in-folio que M. de Vandières a fait présenter par l'auteur au Roi, à la Reine et à la famille royale. Il me paraît décidé que le Roi ne donnera pas de ces livres. » Luynes, *Mémoires,* XIII, 67.

On trouve dans la première série des *Archives de l'Art français* (II, 246) une correspondance intéressante échangée entre Natoire, alors à Rome, et Antoine Duchesne, prévôt des bâtiments, à Versailles. Il est souvent question entre les deux amis de Massé, auquel Natoire avait laissé une somme de 1,800 livres, destinée à payer les frais qu'entraînerait pour lui la décoration de Saint-Michel, qu'il sollicitait. A la date du 6 février 1754, Natoire, faisant allusion à l'ouvrage de Massé sur la grande Galerie de Versailles, s'exprime en ces termes : « M. Massé m'a fait un détail de la réception de son ouvrage à la Cour. Il paroit qu'il aura du aitre flaté. Hélas, je souhaite que la ville corresponde au grand soin et les peines qu'il cet donné pour cette grande entreprise. »

que s'ils ont eu la gloire d'achever une des plus belles et des plus grandes entreprises qui aient été faites en gravure, elle a dû leur coûter bien cher.

J'eus le bonheur en 1748, tems où l'ouvrage étoit à sa fin, de rendre à M. Massé un petit service qui resserra les nœuds de l'amitié dont il m'avoit honoré presque au sortir de mon enfance. Il avoit jugé nécessaire d'ajouter à la suite de ses gravures une planche contenant le plan géométral de la Galerie pour donner, comme en racourci, l'ensemble de tous les sujets et une idée du local. M. Laurent, graveur d'un talent distingué et dessinateur exact, fut chargé de cet ouvrage (1). Il fit des préparations très longues et peut-être même excessives

(1) L'*Abecedario* de Mariette contient d'intéressants détails sur cet artiste. « Il nous est venu de Marseille un graveur nommé Laurent qui donne de grandes espérances. J'ai vu de ses eaux-fortes, où la pointe est conduite avec esprit et avec intelligence. Il faisoit dans cette ville le commerce d'estampes. Il s'essaya et reconnut qu'il pouvoit en faire lui-même. Il vint dans cette intention à Paris et se mit chez Fessard pour y prendre les premières leçons de la gravure. Il n'y demeura pas longtems, et, de retour chez lui, il continua, plus pour son amusement que pour en faire sa profession, à s'exercer à graver. Vangelisti, qui passa dans ce tems-là à Marseille, se lia d'amitié avec lui et lui persuada si bien de venir à Paris, où il trouveroit plus d'occasions de se perfectionner, qu'il s'y est déterminé et depuis qu'il y est, il a dû s'apercevoir de l'utilité de ce conseil. » (Tome III, 82.)

pour placer avec plus de justesse tous les sujets dans leurs cadres. Toute cette précision lui coûta beaucoup plus de tems qu'il ne l'avoit présumé, de sorte qu'il ne se trouvoit plus suffisamment payé de son travail par le prix dont il étoit convenu. Il est vrai que M. Massé ne lui avoit demandé qu'un trait ressenti ; mais il avoit entendu par là un trait soutenu de petites ombres pour indiquer l'effet du tableau et M. Laurent ne comptoit faire qu'un trait simple à peu près comme ceux d'un dessin de broderie.

L'ouvrage fut longtems entre les mains de M. Laurent et dans cet intervalle il fut attaqué d'une maladie de poitrine. Comme il dépérissoit de jour en jour, il fut enfin hors d'état de continuer un travail que la grandeur du cuivre et la petitesse des objets rendoient très pénible. M. Laurent estimoit alors, que les quatre cinquièmes de l'ouvrage étoient faits, au lieu que selon M. Massé, il n'étoit pas même à la moitié. Cette position étoit fort embarrassante pour deux hommes également honnêtes et l'un et l'autre ennemi de toute contestation. D'autre part, la situation de M. Laurent étoit si triste à tous égards qu'il y auroit eu

une sorte d'inhumanité à lui contester ce qu'il croyoit lui être dû.

M. Massé, dans ces circonstances, s'adressa à moi ; un peu de facilité, beaucoup d'habitude et quelque hardiesse à franchir les difficultés, me mirent bientôt en état de le tirer d'affaires. M. Laurent fut payé comme il le souhaitoit et le reste de la somme destinée à la dépense de l'ouvrage suffit pour faire exécuter ce que M. Massé désiroit. Je complétai ce trait ; je retravaillai les parties déjà tracées et j'ombrai le tout. Comme je partis alors pour l'Italie, la planche fut retouchée par M. Ingram (1), graveur très habile, qui dans ce tems-là travailloit avec moi (2). Aussitôt que parut la Galerie de Versailles, elle eut le succès

(1) « Jean Ingram, graveur et dessinateur de l'Académie royale des sciences, ne me paroît pas dans ce poste à sa place. Il pouvoit prétendre à quelque chose de mieux. Il eut continué à graver des morceaux de composition car il a une assez belle pointe, mais il a préféré un état sûr et tranquille et y fait bien ce qu'il y fait. Il est né à Londres. » (Mariette, *Abecedario,* tome II.)

(2) Cette planche est signée Laurent et Cochin fils. Elle est intitulée : *Galerie de Versailles en général* dans le livret explicatif publié par Massé, et *Développement de la décoration intérieure et des peintures du plafond de la Galerie de Versailles* dans le *Catalogue de la Chalcographie du Louvre.* C'est la première planche de l'œuvre de Massé.

qu'on en devoit attendre et s'attira l'admiration du public ; mais le produit de la distribution ne fut pas proportionné aux avances. M. Charles Coypel, premier peintre du roi (1), fit connaître M. Massé à M. de Tournehem (2), alors directeur général des bâtiments du roi ; il lui fit valoir tous les sacrifices que cet artiste avoit faits en négligeant sa fortune pour avoir l'honneur d'achever cette intéressante entreprise. Il lui proposa de venir à son secours en faisant pour le roi l'acquisition des dessins originaux de la Galerie. M. de Tournehem qui aimoit à encourager les arts, se porta volontiers à faire ce bien et les dessins furent achetés la somme de 50,000 livres (3).

(1) Charles-Antoine Coypel, écuyer, premier peintre du Roi et du duc d'Orléans, régent, directeur et recteur de l'Académie royale de peinture, où il avait été reçu le 31 août 1715 et le 29 novembre 1720, garde des dessins du cabinet de Louis XV et censeur royal, né en 1694, mort à Paris aux galeries du Louvre le 14 juin 1752.

(2) Charles-François-Paul Le Normant de Tournehem, oncle de M. Le Normant d'Étiolles, mari de Madame de Pompadour, d'abord fermier général, puis nommé en 1745 contrôleur général des Bâtiments du Roi, décédé en son château d'Étiolles le 19 novembre 1751, à l'âge de soixante-sept ans.

(3) Ces dessins sont aujourd'hui conservés au Musée du Louvre.

On trouve dans les registres des Comptes des Bâtiments du Roi la preuve de ce qu'avance ici Cochin. Cette somme fut soldée à Massé par à-comptes de 1750 à 1756. Nous nous bornerons à reproduire les termes du premier payement qui lui fut fait le 3 octobre 1750 : « Au

Peu de tems après, c'est-à-dire à la mort de M. Coypel en 1752, j'eus une nouvelle occasion de connoître encore la véritable amitié que M. Massé avoit pour moi. Quelques amis l'excitèrent à demander pour lui le logement que cette mort laissoit vacant aux galeries du Louvre. Il étoit plus grand que les autres et c'étoit par conséquent le seul qui pût convenir à M. Massé. Il en fit effectivement la demande à M. le marquis de Vandières, depuis M. le marquis de Marigny (1), mais d'une

sieur Massé, peintre, 10,000 francs àcomptes sur les 54 dessins qu'il a faits à l'encre de la Chine, montéz dans des cadres doréz avec glaces, representant tous les sujets de la grande Gallerie du château de Versailles et des deux sallons qui la terminent que le Roy a acquis de luy avec nombre d'exemplaires du recueil de cet œuvre. » (Archives nationales, O¹2250, 2252, 2256, 2258.)

Plus tard, Louis XV acheta encore à Massé dix-sept exemplaires de son ouvrage moyennant 9,687 livres. « 22 avril 1754; au sieur Massé, peintre, 4687 livres pour faire avec les 5000 à lui ordonnés à compte sur l'exercice de 1753, le 9 mars dernier, le parfait payement de 9687 livres à quoy montent 17 exemplaires de différens sujets de peinture de la Gallerie du château de Versailles et des deux salons qui la terminent qu'il a fournis pour le service du Roy et les dépenses qu'il a faites tant pour la reliure de 15 desdits exemplaires, sacs ou housses pour iceux et d'autant de livrets qui en contiennent l'explication que pour les bordures dorées et montures des deux autres. » (Archives nationales, O¹2253.)

(1) Abel-François Poisson, marquis de Vandières, puis de Marigny et de Ménars, directeur général des Bâtiments du Roi après la mort de M. Tournehem, en 1751, né vers 1725, mort le 10 mai 1781 en son hôtel, place Vendôme.

manière si obligeante pour moi, que je n'ose rapporter le fait sans y joindre une sorte d'excuse sur ce qui m'est personnel. M. Massé me fit part de l'idée qu'on lui suggéroit et qu'il balançoit à suivre dans la seule crainte de me nuire, parce qu'il y avoit bien de l'apparance qu'on pourroit jeter les yeux sur moi pour me gratifier de ce logement. J'avais sans doute des espérances, mais nulle certitude encore d'obtenir cette distinction. Je désirois donc sincèrement que si le logement ne m'étoit point destiné, il pût au moins tomber à un homme qui le méritoit autant que lui et que j'en verrois en possession sans aucun regret. En conséquence, je le pressai de ne pas tarder à faire connoître les vues qu'il pouvoit avoir sur ce logement.

M. Massé qui ne pouvoit plus reculer sans se manquer à lui-même, dit à M. le Directeur général que la destination de ce logement pouvant me regarder plus que personne, il n'en faisoit la demande qu'en supposant que quelque autre motif l'eût déterminé à différer le bienfait qu'il me destinoit, également satisfait d'ailleurs si je l'obtenois dès à présent comme s'il en étoit gratifié lui-même.

Il le pensoit sincèrement; car il témoigna la plus grande satisfaction lors qu'il apprit que le choix étoit tombé sur moi.

M. Massé avoit entièrement renoncé à la miniature plus de vingt ans avant sa mort, parce qu'il avait eu mal aux yeux. Il avoit demandé lui-même à la Cour à n'être plus chargé des portraits du Roi et on lui accorda pour retraite une pension de 800 livres. C'est à cette maladie des yeux qu'il faut rapporter une anecdote que je tiens de M. Massé même. Il y avoit alors un très célèbre oculiste, je crois que c'étoit M. Gendron, qui étoit entièrement retiré et qui ne voulait plus faire aucun usage de ses connaissances; on ne pouvoit rien obtenir de lui ni par argent, ni par protection. Cet oculiste étoit curieux, même connoisseur et il aimoit les belles choses. M. Massé s'introduisit chez lui sous prétexte de lui faire voir quelques morceaux dignes de sa curiosité. L'oculiste admirant et louant ces ouvrages avec l'enthousiasme de l'amateur, M. Massé saisit ce moment pour lui dire que l'artiste capable de produire ces ouvrages qui lui plaisoient tant, étoit près de perdre la vue s'il lui refusoit

son secours; et s'étant nommé ils devinrent amis (1).

M. le marquis de Marigny qui honoroit M. Massé

(1) Ce que dit ici Cochin des bizarreries du célèbre oculiste Gendron est confirmé de point en point par le duc de Luynes dans ses *Mémoires*. « Du jeudi 10 septembre 1750, Dampierre. J'ai appris hier que le fameux Gendron mourut il y a deux ou trois jours à Auteuil; il avoit 88 ans. Il étoit oculiste et avoit acquis une grande réputation dans cet état. Quelques gens prétendent qu'il radotoit depuis plusieurs années; ce qui est certain, c'est qu'il n'ordonnoit presque jamais que de l'eau tiède pour les yeux. Il avoit acheté à Auteuil la maison du fameux Boileau-Despréaux. Gendron passoit sa vie dans cette maison; non seulement on ne pouvoit obtenir qu'il sortît pour quelque cause que ce fût, mais il étoit même assez difficile de parvenir à le voir; il falloit être de ses amis pour obtenir cette grâce ou avoir de fortes recommandations auprès de lui. » (Luynes, *Mémoires*, X, 328.)

Claude des Hayes-Gendron, docteur de la Faculté de médecine de Montpellier, médecin du duc d'Orléans, frère de Louis XIV et du Régent, était le neveu d'un abbé de Mézières, inventeur d'un remède pour les cancers, qu'il prétendait guérir au moyen de sachets faits avec des pierres calcinées, éteintes dans le vinaigre. Ce personnage fit connaître à Gendron les propriétés calmantes de la belladone. Claude des Hayes-Gendron fut surtout célèbre comme oculiste, mais il n'a rien publié sur cette branche de son art. Le poète Grécourt, allant un jour le voir à Auteuil, lui adressa cet impromptu :

C'est ici le vrai Parnasse
Des vrais enfans d'Apollon.
Sous le nom de Boileau ces lieux virent Horace,
Esculape y paraît sous celui de Gendron.

Ces vers ont été souvent attribués à Voltaire, mais ce dernier, dans une note du poème intitulé : *Dialogue de Pégase et du Vieillard*, les a désavoués et restitués à Grécourt, leur auteur.

Gendron mourut à Auteuil, le 3 septembre 1750, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Son neveu, Louis-Florent des Hayes-Gendron, fut un oculiste dis-

d'une estime particulière lui avoit fait obtenir une nouvelle pension de 1200 livres (1). Depuis encore (en 1759), pour récompenser ses longs services et le dédommager des sacrifices qu'il avoit faits, il lui fit donner la place de garde des plans et tableaux du cabinet de la surintendance de Versailles (2). J'en fus instruit par une lettre de M. le Directeur

tingué ; il a publié, peut-être d'après les manuscrits de son oncle, des *Lettres sur les Maladies des Yeux* et un *Traité des Maladies des Yeux*.

Je dois ces indications à l'obligeance de mon savant ami M. le docteur Le Paulmier, qui met en ce moment la dernière main à un très curieux ouvrage sur quelques-uns des médecins les plus célèbres du XVIIIe siècle. Cet important travail se composera en partie de documents inédits découverts par lui aux Archives nationales.

(1) On trouve dans les archives du ministère de la maison du Roy une note rédigée dans les bureaux de M. de Marigny et qui est relative à cette pension de 1200 livres, elle est ainsi conçue : « Demande au Roy d'une pension de 1,200 livres en faveur de M. Massé. Motifs : il a entrepris, il y a 33 ans, de graver la grande gallerie de Versailles avec les deux salons qui la terminent. Il y a été obligé pour cela d'abandonner son talent qui luy rapportoit beaucoup par an. Il a été obligé de faire des fonds considérables pour cette entreprise. Il y a beaucoup perdu. Son livre fait honneur aux arts et au siècle, etc. » (Archives nationales, O^1^1914.)

(2) « 31 décembre 1759. Bon du Roy par lequel Sa Majesté confirme la grâce qu'elle a bien voulu faire au sieur Massé, peintre de l'Académie royalle de peinture et de sculpture en lui accordant la place de garde des Tableaux du Roy et des plans et desseins de ses maisons royales, vacante par la mort du sieur Portail. » Archives nationales, O^1^1064.)

général et j'allai fort à propos chez M. Massé. Il n'avoit point demandé cette place et étoit pénétré des bontés de M. de Marigny; mais il craignoit d'être obligé d'aller demeurer à Versailles: septuagénaire et accoutumé à vivre avec un petit nombre d'amis auxquels il étoit fort attaché, il n'envisageoit pas sans effroi cette privation. Je le rassurai sur ses craintes; je m'avançai jusqu'à lui dire qu'il n'y avoit pas d'apparence que M. de Marigny, qui n'ignoroit ni son âge ni ses habitudes, exigeât de lui de quitter Paris; qu'il ne s'agiroit que de trouver quelque ami digne de confiance, qui voulût bien se charger de remplir les devoirs de cette place, qu'elle ne seroit pour lui, de cette manière, qu'une augmentation de fortune et une marque de distinction de la part du supérieur. Je lui fis observer que je craignois qu'il ne fît une peine sensible à un protecteur prévenant, dont l'unique but avoit été de l'obliger, si dans le premier moment des bienfaits il lui faisoit quelque objection.

Cette représentation entroit bien dans la façon de penser de M. Massé, car personne n'étoit plus reconnoissant de tout ce qu'on faisoit pour lui. Il

le témoigna vivement à M. Perrier, premier commis des Bâtiments, qui vint pendant que j'y étois lui remettre la lettre de M. le Directeur général. Peu de tems après, M. Massé, avec l'agrément du supérieur, engagea M. Jeaurat, son ami, à s'établir à Versailles en lui cédant partie de ses appointemens, à quoi M. le Directeur général ajouta quelque augmentation avec la certitude de la survivance (1).

Les sentimens de bienfaisance et d'humanité qui faisoient le fond du caractère de notre artiste lui inspirèrent, en 1764, un acte de générosité qui rendra sa mémoire toujours chère à l'Académie. M. Massé, après m'avoir fait part de ses vues, m'écrivit une lettre pour être mise sous les yeux de cette Compagnie. Il y montroit tout le désir

(1) « 27 mars 1760. Bon du Roy par lequel Sa Majesté accorde au sieur Massé, garde des tableaux du Roy pour survivancier le sieur Jaurat, en faveur duquel ledit sieur Massé abandonne par année 1200 livres de ses appointemens pour ledit sieur Jaurat faire les fonctions de ladite place dès à présent, vû le grand âge et les infirmités dudit sieur Massé ; mais lesdites 1200 livres n'étant pas suffisantes pour que ledit sieur Jaurat puisse fournir à sa dépense dans ce poste, M. le Directeur général a proposé à Sa Majesté de vouloir bien ajouter à cette survivance en faveur dudit sieur Jaurat 400 livres d'appointemens par an, qui à la mort dudit sieur Massé seront supprimés. Ce que Sa Majesté a approuvé. » (Archives nationales, O¹ 1064.)

qu'il conservoit depuis longtemps de faire agréer à l'Académie un exemplaire de sa Galerie de Versailles. Dans la même lettre, après quelques réflexions sur « l'état brillant où cette compagnie d'artistes est maintenant sous la protection immédiate du roi et sous l'administration de M. le marquis de Marigny, dont la bienfaisance éclairée va au-devant de tout ce qui peut contribuer à l'honneur des arts et à l'avantage des artistes; il ajoutoit qu'on ne peut se dissimuler que les talens ne sont pas toujours favorisés de la fortune, et que l'on a vu plus d'une fois des artistes, même distingués, d'une conduite irréprochable, laisser des veuves et des enfans dans l'indigence et réduits à la triste nécessité d'avoir recours aux quêtes annuelles qui se font parmi nous. » Il proposoit donc de faire un fonds destiné à prévenir cette humiliation et si le projet paroissoit praticable à l'Académie, il offroit d'y contribuer le premier d'une somme de deux mille livres. Enfin, il prioit l'Académie de vouloir bien accepter son portrait en buste, modelé par le célèbre M. Le Moine. L'Académie reçut avec la plus vive reconnoissance des témoignages d'attachement si précieux et des offres si généreuses.

La somme a été placée suivant son intention (1).

Le but de M. Massé n'étoit pas seulement de satisfaire son cœur qui fut toujours excellent et de suivre les mouvemens de la bienfaisance ; il vouloit donner un exemple qui ne fût pas infructueux et avoir des imitateurs : il eut bientôt cette conso-

(1) EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE DE PEINTURE ET SCULPTURE :

« Du samedi 26 mai 1764.

. . . . . .

« Le secrétaire a fait lecture d'une lettre en date du 23 may, a lui adressée par M. Massé, conseiller et qu'il a cru devoir communiquer à l'Académie. Cette lettre contient les trois articles suivans : 1° M. Massé manifeste le desir qu'il conserve depuis longtems de prier l'Académie d'accepter un exemplaire relié de l'ouvrage de la Galerie de Versailles ; 2° après quelques réflexions sur l'état brillant où se trouve maintenant l'Académie sous la protection du Roy et sous la direction de M. le marquis de Marigny dont la bienveillance éclairée vole au devant de tout ce qui peut tendre à la gloire et au bien-être de l'Académie, à quoy se joignent les encouragemens donnés aux élèves par les fondations faites par M. le comte de Caylus en leur faveur ; malgré tant d'avantages il ne peut se dissimuler que les talens ne sont pas toujours accompagnés des biens de la fortune, que l'on a vu quelquefois des artistes distingués, sans qu'on pût reprocher rien à leur conduite, laisser des veuves et des enfans dénués de tout secours et réduits à la triste nécessité d'implorer celui des quêtes annuelles parmi nous. C'est pourquoy il lui paroissoit qu'il seroit avantageux qu'il y eût un fonds destiné à prévenir cette humiliation. Si ce projet paroît à l'Académie pouvoir s'exécuter, il commencera à y contribuer d'une somme de 2,000 livres pour être constituée à cet effet ; 3° il prie l'Académie d'accepter son portrait en buste exécuté par M. Lemoyne.

« L'Académie a reçu avec la plus vive reconnoissance les témoignages que lui donne M. Massé de son attachement et les offres géné-

lation. M. de Julienne, amateur honoraire (1) qui était son ami, fut le premier à suivre son exemple. Dans le don qu'il fit à l'Académie d'une somme de 15,000 livres pour distribuer des jetons dans les principales assemblées, il stipula que les jetons restant par l'absence des membres ne seroient pas partagés entre les présens, mais qu'ils seroient réservés pour en ajouter la valeur au revenu fondé par M. Massé en faveur des veuves et des enfans des artistes académiciens.

M. Massé, dans les dernières années de sa vie, se faisoit un amusement d'enseigner le dessin et la peinture aux deux filles de M. Pierre Massé, son neveu, qui lui étoient fort attachées et qui lui faisoient compagnie avec une assiduité touchante. Il

reuses dont la destination fait l'éloge de son cœur et elle a chargé M. le Trésorier et le Secrétaire d'aller lui en faire ses remerciemens.

. . . . . .

« Du samedi 2 juin 1764.

. . . . . .

« M. Chardin, trésorier, a déclaré que M. Massé, conseiller, a remis entre ses mains la somme de 2,000 livres, ainsi qu'il a été annoncé à l'assemblée précédente; la compagnie lui renouvelle ses remerciemens. » (Archives nationales, O¹ 1926-8).

(1) Jean de Jullienne, né en 1686, mort en 1766, entrepreneur de la manufacture royale des draps d'écarlate et de teinture des Gobelins, conseiller honoraire amateur de l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1740.

se remit lui-même à dessiner et fit quelques dessins qui se ressentent peut-être un peu de sa vieillesse, mais dans lesquels on retrouve encore des grâces, du savoir et la plus agréable propreté de crayon.

M. Massé se vit dépérir peu à peu. Il vit la mort s'approcher à pas lents sans en être effrayé. On remarquoit en lui cette fermeté, ce courage qu'ont d'ordinaire les gens de bien qui n'ont rien à se reprocher et que soutient leur espérance. Dans cet état d'affoiblissement, la présence de ses amis sembloit lui rendre et ses forces et sa gaieté (1). Un jour, je tâchois de ranimer sa confiance en lui faisant espérer du tems, ce que je n'espérois plus

(1) L'Académie de peinture, pendant la dernière maladie de Massé, fit prendre officiellement des nouvelles de sa santé, ainsi que l'indique le passage suivant extrait de ses procès-verbaux :

. . . . . .

« Du samedi 4 juillet 1767.

. . . . . .

« L'Académie, informée que M. Massé, conseiller, continue d'être malade, a prié M. Lemoyne, adjoint à recteur, M. Roëttiers, conseiller et le secretaire de lui faire visite de sa part....

. . . . . .

« Du vendredi 24 juillet 1767.

« MM. Lemoyne et Belle, qui avoient été chargés par la compagnie de faire visite de sa part à M. Massé, conseiller, ont rendu compte du meilleur état de sa santé et des sentimens de sa reconnoissance. » (Archives nationales, O¹1926-8.)

moi-même; il me répondit par ce vers du singulier sonnet d'Oronte, dans le *Misanthrope :*

Mais, belle Iris, on désespère
Alors qu'on espère toujours ! (1)

Malgré les douleurs que lui faisoient éprouver une maigreur extrême et tous les momens de sa destruction, il conserva sa présence d'esprit jusqu'à celui de sa mort, qui fut le 26 septembre 1767. Il étoit âgé de soixante-dix-neuf ans neuf mois (2).

M. Massé a été certainement le plus grand peintre en miniature qu'il y ait eu dans ces derniers tems. C'étoit un de ces artistes rares qui paroissent faits pour servir de modèle aux autres et qu'on n'ose presque se flatter de pouvoir jamais égaler. Ceux qui trouveroient cet éloge exagéré pour un artiste qui n'a pratiqué que ce quelques-uns appellent de

(1) Cochin estropie un peu le texte de Molière qui est :
Belle Philis, on désespère
Alors qu'on espère toujours.

(2) EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE DE PEINTURE
« Du samedi 3 octobre 1767.
« En ouvrant la séance le secretaire a notifié la mort de M. Jean-Baptiste Massé, peintre, conseiller de l'Académie, décédé à Paris le 26 septembre précedent, âgé de 79 ans 9 mois. Il avoit fait remettre avant son décès entre les mains du secretaire l'exemplaire de la Galerie de Versailles dont il a fait present à l'Académie. » (Archives nationales, O¹1926-8.)

petits talens, doivent faire une grande distinction entre les petits talens et les talens en petit. Ces derniers sont quelquefois de grands talens appliqués à de petits objets : tels étoient ceux de M. Massé. La légèreté, la finesse et la beauté de son coloris sont au plus haut degré de l'art et le plus précieux fini met le sceau à leur perfection. Sa science dans le coloris a brillé particulièrement dans plusieurs têtes de personnes pâles; on y voit la nature la plus ingrate toujours rendue avec grâce et la difficulté complètement surmontée. C'est là surtout qu'on admire cette variété de tons, de passages doux, presque sans couleur, peints et fondus avec un art infini (1).

Il saisissoit bien la ressemblance seulement par les formes principales et par ce qui caractérise en

(1) Le jugement de Mariette (*Abecedario*) sur Massé est loin de ressembler à celui de Cochin : « On ne disputera jamais à Massé d'avoir eu un pinceau soigné, ni même de n'avoir pas été assez correct dans son dessein. Mais tout ce qu'il fait est froid et manque de verve.... Son travail est peiné, c'est celui d'un homme qui ne connoît point assez la grande manière, qui ne la sent point et qui n'osant prendre un plus haut vol se renferme dans le cercle étroit de la propreté. Et c'est bien là à quoi il faut s'attacher quand on veut plaire à la multitude et surtout aux gens du monde. » La Biographie-Didot, dans l'article consacré à notre artiste, reproduit en partie cette appréciation de Mariette, mais elle la dénature par une singulière faute d'impression, car au lieu de *son travail est peiné* comme porte l'*Abecedario,* elle a mis *son travail est pincé*, ce qui donne un sens tout à fait différent.

général l'air de la personne. Il supprimoit les détails et paraissoit, en quelque sorte, avoir de la peinture du portrait l'idée que nous avons de la peinture de l'histoire ; il cherchoit à rectifier la nature et à l'embellir. Voilà sans doute aussi pourquoi ses ouvrages ne présentent point ce caractère de vérité qui frappe dans ceux de Rembrandt (1) et de quelques autres peintres, imitateurs exacts de la nature. Il substituoit à cette précision d'autres beautés non moins estimables, en joignant à des formes simplifiées et ennoblies les grâces d'un dessin coulant qui, joint avec sa couleur, rendent ses tableaux extrêmement séduisans. Pour ne rien dissimuler, j'ajoute qu'il étoit un peu maniéré dans le caractère de son dessin. Toutes ses têtes, quoique d'après différentes natures, se ressembloient à plusieurs égards. C'étoit l'inévitable effet de ce goût d'embellissement dont il s'étoit imposé la loi et qu'il portoit peut-être trop loin. Cela pouvoit aussi provenir de ce que, pour ne pas fatiguer les personnes qu'il peignoit, il prenoit peu de séances et faisoit souvent ses portraits presque en entier sans

(1) Paul Rembrandt, né à Leyde, en 1606, mort à Amsterdam, en 1674.

autre modèle qu'un dessin fait d'après nature avec assez de vitesse. Mais comme sa manière étoit remplie de grâces, les dames qu'il faisoit toujours belles étoient sans doute bien éloignées de lui reprocher des défauts d'exactitude ; et les hommes, sans paroître aussi susceptibles de cette faiblesse, lui savoient, pour leur compte, très bon gré de l'heureuse habitude où il étoit de tout embellir.

Les ajustemens de ses portraits étoient peints avec plus de facilité que de vérité, parce que la plupart étoient faits de génie. C'étoit la mode de son tems : car il est des modes même dans les arts. Tous les ajustemens alors étoient fictifs et de pur caprice, comme on peut le voir dans les tableaux des plus habiles peintres, ses contemporains, dans ceux de MM. Largillière (1), Rigaud (2), Belle (3) et Natoire (4). Pour les hommes,

(1) Nicolas de Largillière, né en octobre 1656, mort le 20 mars 1746, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 30 mars 1686.

(2) Hyacinthe Rigaud, né le 18 juillet 1659, mort le 29 décembre 1743, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture en 1700.

(3) Alexis-Simon Belle, né en 1674, mort en 1734. Il était membre de l'Académie royale de peinture et sculpture, contrôleur des ventes du clergé et contrôleur de la volaille.

(4) Charles-Joseph Natoire, né vers 1700, mort en 1777, à Castel-

c'étoit presque toujours une draperie de velours jetée sur une veste; les femmes étoient ornées d'une robe ceinte, comme les habits de théâtre, et de quelques draperies d'étoffes légères agencées artistement pardessus. Or, en supposant qu'il en résultât quelque effet pittoresque, on y perdoit la vérité de l'imitation et le costume des habillemens.

M. Massé étoit de grande et belle taille et d'une figure agréable (1). Quoique d'un tempérament délicat, il avait presque toujours joui d'une assez bonne santé par la modération qu'il avoit apportée dans l'usage de tous les plaisirs. Il y cherchoit sur toutes choses le sentiment et la délicatesse. On pouvoit lui appliquer l'éloge que Plutarque fait de Paul-Émile lorsqu'il le loue comme d'une vertu, de ce qu'il savoit ordonner un repas avec goût. M. Massé avoit toute sa vie sacrifié aux grâces; elles n'abandonnèrent point sa vieillesse qui ne fut pas moins aimable, à plusieurs égards, que celle d'Anacréon.

Économe et réglé dans sa conduite, il tenoit ses

Gandolfo, près Rome, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture en 1734.

(1) Il existe dans la collection des portraits en médaillon gravés par

affaires dans le plus grand ordre, ce qui ne l'empêchoit pas d'être généreux quand il le falloit et de produire efficacement dans les occasions les sentimens d'humanité dont il étoit rempli. Il soutenoit la dignité de son art, mais sans orgueil et moins pour lui-même que par l'estime qu'il faisoit de ceux qui l'exerçoient avec distinction. Une personne de considération lui faisoit entendre, un jour, qu'il se faisoit payer bien cher. M. Massé, à la dernière séance, la pria d'accepter son dîner sous prétexte qu'il auroit encore besoin de quelques momens après. Il lui fit servir un repas sans superfluités apparentes, mais composé de ce qu'il y avoit de plus rare et de plus cher pour la saison.

Le caractère de M. Massé étoit doux et conciliant. Il avoit été lié d'une amitié intime avec les plus célèbres artistes de son tems (1) et il avoit

Saint-Aubin un profil de *Jean-Baptiste Massé, peintre du Roy, dessiné par Charles-Nicolas Cochin le fils,* l'auteur de cet *Éloge.*

(1) Entre autres avec Cochin, auteur de l'*Éloge* réimprimé ici et avec le peintre Charles-Joseph Natoire, dont Massé a fait le portrait en miniature, possédé aujourd'hui par M. Edmond Taigny et qui a figuré en 1878 à l'exposition du palais du Trocadéro. Cet ouvrage est ainsi décrit dans le *Catalogue* de cette exposition, rédigé par M. Henri Jouin : « Miniature de forme ovale, haut., $0^{m},085$, larg., $0^{m},065$, par Jean-Baptiste Massé, à mi-corps, debout; tête tournée vers l'épaule

Dessiné par C.N. Cochin le fils.

su se maintenir avec tous parmi les fréquentes divisions que la jalousie de talent excitoit entre eux. Il chérissoit généralement tous les hommes d'un mérite distingué; il auroit désiré pouvoir

droite; perruque poudrée; habit de velours cramoisi garni de fourrures; la main droite sur la hanche, il indique de la main gauche un châssis posé sur un chevalet; derrière lui, un buste. » Nous avons parlé plus haut d'une correspondance échangée entre Natoire et Antoine Duchesne, publiée dans la première série des *Archives de l'art français* (tome II, p. 246). Nous avons dit que dans cette correspondance il était fréquemment question de Massé. Nous allons reproduire *in extenso* une lettre qui en fait partie et qui est adressée par Duchesne à notre artiste « *Antoine Duchesne à M. Macé en conséquence de la lettre de M. Natoire du 29 avril 1755, de Rome.* Versailles, 20 mai 1755. J'aprens de Rome, monsieur, que vous avez eu un rhumatisme qui vous a empêché d'écrire à M. Natoire et que vous avez remis les intérêts de notre ami entre les mains de M. Coustou le Romain. M. Natoire m'a écrit tout cela de Rome le 29 avril dernier. J'ai reçu sa letre avant hier 18 du courant : il me rappelle qu'il fut question en 1751 de son extrait baptistaire et d'un témoignage de catholicité pour l'histoire du cordon (la décoration de l'ordre de Saint-Michel que sollicitait Natoire). Je retrouve dans ses lettres une qu'il m'écrivit de Marseille le 6 octobre 1751 où il me mande : « Je vous envoie mon extrait baptistaire pour en faire l'usage que vous croyés etre nécessaire. Quand vous irez entendre la messe aux Capucins de la rue Saint-Honoré, le père Marcel vous donnera, monsieur, de quoi prouver ma catholicité. » Je retrouve aussi l'extrait baptistaire que j'ai l'honneur de vous envoyer cy-joint. A l'égard du père Marcel, je ne l'ai pas vu dans le tems, ni depuis, je ne sais plus pourquoi. M. Coustou, qui est à Paris sur les lieux voudra bien s'informer au couvent s'il est encore vivant et demeurant à Paris. J'écris aussi aujourd'hui à M. Natoire en conséquence. Je n'irai point à Paris que je n'aille m'informer de vos nouvelles. J'espère vous y trouver quitte de votre rhumatisme; je le désire beaucoup et j'ai l'honneur d'être avec le plus sincère attachement, monsieur, votre, etc. »

leur inspirer ces sentimens d'estime et cet esprit d'union qui devroit les porter à se rendre hautement les uns aux autres la justice qu'ils ne sauroient refuser intérieurement au mérite. C'est par cette façon de penser et de se conduire avec tout le monde qu'il avoit su se concilier ses liaisons avec M. Le Moine, depuis premier peintre du roi et avec M. Detroy le fils (1). Ces deux grands peintres, jaloux l'un de l'autre et véritablement dignes émules, ne s'épargnoient point les traits de satire. M. Massé leur rendoit toujours avec quelque embellissement les marques d'estime qui leur échappoient, quoique assez rarement, l'un pour l'autre et il adoucissoit les traits d'amertume que d'autres n'étoient que trop soigneux

(1) Jean-François de Troy, né en 1679, mort en 1752, à Rome, où il était directeur de l'Académie de France. On attribue sa mort au chagrin qu'il éprouva de se voir brusquement remplacé dans ce poste par Natoire. Mariette dans l'*Abecedario* (tome II, p. 105) raconte que, lors du voyage de M. de Marigny à Rome, ce dernier se serait montré fort empressé auprès d'une dame que de Troy aimait, que le peintre supporta impatiemment les assiduités de son puissant rival et tint à ce sujet des propos qui amenèrent sa disgrace.

De Troy avait été reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 28 juillet 1708. Il est l'auteur de ce beau portrait de la duchesse de Phalaris, qui a figuré en 1878 à l'exposition du Trocadéro.

de leur rapporter, quelquefois même en les envenimant.

Qui ne voyoit dans M. Massé que l'écorce ou les dehors de l'homme pouvoit le trouver trop recherché et trop occupé de ces petits soins qui sont du moins frivoles. Cependant il avoit l'âme grande et forte; il étoit plein de réflexions et même de philosophie, mais d'une philosophie aimable qui le rendoit infiniment cher à ses amis et du commerce le plus sûr dans la société qu'il aimoit. C'étoit un philosophe pratique qui, en exigeant pour lui-même une vertu sévère, savoit tolérer les faiblesses d'autrui. Ses conseils sur la conduite qu'il falloit tenir dans les occasions délicates étoient toujours sensés, solides et fondés sur la probité la plus exacte. Il étoit d'une politesse extrême et jamais il ne lui échappoit rien de désobligeant pour qui que ce fût. Il avoit le rare secret de dire tout ce qu'il pensoit des ouvrages de l'art sans blesser l'amour-propre de l'artiste. Et avant que d'en venir à l'utile critique qu'il croyoit devoir à la confiance qu'on lui marquoit, il épuisoit tous les éloges que pouvoit mériter l'ouvrage.

Les deux sentimens dont son âme étoit le plus

profondément pénétrée étaient ceux de l'amitié et de la reconnaissance. Le testament (1) par lequel il a laissé à tous ses amis quelques marques de son souvenir est rempli des expressions les plus obligeantes et des témoignages les plus flatteurs de son attachement pour eux. Il n'avoit garde d'y oublier M. le marquis de Marigny qu'il avoit toujours regardé comme son bienfaiteur et celui des arts. Il étoit né si reconnoissant, il aimoit tellement à se remplir de l'idée de ceux auxquels il étoit attaché par ce beau sentiment qu'il avait fait faire une bonne copie du portrait de M. de Marigny, peint par M. Tocqué (2), qui est à l'Académie et l'avoit mise en face de son lit pour l'avoir plus fréquemment devant les yeux; il l'a léguée à M. Soufflot (3). C'est dans ce même esprit qu'il a fait un legs particulier à ses parents établis en Hollande, en reconnoissance des attentions et des soins qu'ils

(1) Nous publions plus loin ce document remarquable.

(2) Louis Tocqué, né en 1696, mort au Louvre le 10 février 1772 Il était le gendre du peintre Jean-Marc Nattier, et avait été reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 30 janvier 1734.

(3) Jacques-Germain Soufflot, né vers 1714, mort en 1780, reçu associé libre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 8 novembre 1760, membre de l'Académie d'architecture.

s'étoient donnés pour procurer à M. le marquis de Marigny tous les amusemens qui pouvoient lui être offerts dans ce pays pendant le séjour qu'il y faisoit. Il a laissé à M. Godefroy de Villetanneuse, fils aîné de feu son ami et possesseur des planches de la Galerie de Versailles, celle de son portrait gravé par le célèbre M. Ville (1) d'après l'excellent tableau de M. Tocqué. Cette belle estampe sera désormais jointe à la collection.

Qu'il me soit permis de manifester ma reconnaissance en ajoutant ici le don que son amitié l'a porté à me faire par son testament. Il m'a laissé un bel exemplaire relié de la Galerie de Versailles et

(1) On verra plus loin dans le testament de Massé en quels termes élogieux il est parlé de ce superbe portrait. Wille le grava en 1755 et au bas de la gravure, on lit les vers suivants composés par Piron :

Du célèbre Le Brun sous ses riches lambris
Versailles renfermoit les chefs-d'œuvre sans prix
Qui de Louis-le-Grand nous ont tracé l'histoire.
Secondé du burin, Massé durant trente ans
Par des travaux d'un genre à triompher des tems
De la France et du peintre étend partout la gloire.

La planche de Wille est conservée à la Chalcographie du Louvre.

Jean-Georges Wille, né à Konigsberg, au Landgraviat de Darmstadt, le 5 novembre 1715, mourut à Paris le 4 avril 1808. Louis XV lui accorda en 1748 des lettres de naturalité et il fut reçu membre de l'Académie de peinture et sculpture le 24 juillet 1761. M. Georges Duplessis a publié en 1857 les *Mémoires et le Journal* de ce célèbre graveur qui fut l'ami de Massé.

trois ouvrages de sa main, deux en émail et un en miniature.

Enfin regretté de ses amis et de tous ceux qui l'ont connu, ce que cet estimable artiste a laissé de plus précieux, c'est l'exemple de ses vertus.

TESTAMENT
DE
J. B. MASSÉ

TESTAMENT

DE J. B. MASSÉ

TESTAMENT DE JEAN-BAPTISTE MASSÉ, PEINTRE EN MINIATURE DU ROI, CONSEILLER EN SON ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, GARDE DES PLANS ET TABLEAUX DE SA MAJESTÉ (1).

Cecy est mon testament olographe.

Je soussigné Jean-Baptiste Massé, peintre

(1) Archives nationales, Y 59, f° 333, v° .

en mignature du Roy, conseiller en son Académie royale de peinture et de sculpture, garde des plans et tableaux de Sa Majesté, demeurant à Paris, place Dauphine, paroisse royale de Saint-Barthélemy, reconnoissant que la mort est aussi certaine que l'instant nous en est inconnu et désirant de n'en être pas prévenu sans avoir déclaré mes dernières volontés, j'entreprends de faire le présent testament comme il s'ensuit.

Avant tout, comme chrétien, je recommande le salut de mon âme à son divin créateur et le supplie humblement de me pardonner mes péchés, de purifier mon cœur et d'éclairer mon esprit afin que je puisse employer les jours qu'il lui plaira de m'accorder encore, à des actions conformes à sa sainte volonté. Je luy rends mes très humbles grâces de m'avoir fait naître d'un père et d'une mère dont la piété et les qualités éminentes ont toujours été pour moy des objets d'émulation.

Je conserve pour eux la plus vive reconnoissance des soins qu'ils ont pris de mon éducation; je dois aussi à leur bonté éclairée le logement que j'occupe encore depuis l'âge de 22 ans (1), d'où je puis voir tous les jours la

(1) Place Dauphine. C'est dans cet appartement que mourut Massé en 1767; il l'avait fait arranger avec un goût extrême et son cabinet, en particulier, avait été décoré par Claude Audran, peintre ordinaire du Roi, mort en 1734 et par le célèbre Jean-Baptiste Oudry. Voici ce qu'on lit à ce propos dans le *Catalogue des ouvrages de M. Oudry* publié dans le tome II des *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie de peinture :* « Une petite partie de plafond en arabesque sur fond blanc de neuf pieds quatre pouces de longueur sur quatre pieds huit pouces de largeur pour être placée dans le cabinet de M. Massé, peintre de l'Académie royale, de l'autre côté d'une poutre et servir de pendant ou pour mieux dire d'addition à une grande partie de plafond faite par M. Audran et placée de l'autre côté de la même poutre. M. Oudry s'est assujeti dans la partie du plafond qu'il a exécutée, au même ordre de composition que celui qui avoit été adopté par M. Audran. On voit au milieu de celle de M. Oudry une corbeille ovale et sur la plinthe quatre oiseaux de la Chine et huit singes vêtus artistement représentant des actions comiques. Le revêtissement et raccordement de la poutre qui sert de séparation aux deux parties de plafond dont nous venons de parler a trois pieds de pourtour sur neuf pieds quatre pouces de longueur. Il consiste aussi en ornemens arabesques qui sont de M. Oudry. » C'est en 1725 qu'Oudry exécuta ces décorations dans le cabinet de notre artiste. Il est permis de penser que c'était là pour le célèbre peintre d'animaux une manière de reconnaître ce que Massé avait fait pour lui en le mettant en rapport avec de grands personnages. Les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie de peinture* (II, 370) fournissent un passage qui justifie cette assertion : « La connoissance du mérite de M. Oudry n'avoit pas

statue équestre du plus grand et du plus humain des Roys (1).

Je regarde aussi comme un très grand bienfait du Tout-Puissant, de m'avoir donné la force de supporter successivement avec une entière résignation les pertes irréparables de ce que j'avois de plus cher au monde et de ce qu'enfin, ne m'étant point marié, il m'a fait trouver heureusement dans ma famille les dignes objets de mes plus tendres affections.

Je puis donc assurer avec vérité que mon sincère attachement pour elle ne m'auroit

encore percé chez les grands. M. Massé lui en fraya les premières routes. Jouissant de la plus haute réputation pour la miniature, M. Massé recevoit chez lui tout ce que la cour et la ville avoient de plus distingué; il étoit surtout honoré de la bienveillance de M. le marquis de Béringhen, premier écuyer du Roy, qui venoit le voir fréquemment. Son amitié industrieuse lui suggera de faire tomber de tems à autre la conversation sur les talens de M. Oudry, sur sa candeur, sur sa droiture et sur ses qualités personnelles; par ces insinuations ménagées avec intelligence il conduisit M. le marquis de Béringhen au point de solliciter lui-même à le mener chez son ami. »

(1) La statue de Henri IV érigée sur le Pont-Neuf et qu'on appelait vulgairement le Cheval de bronze. Elle fut renversée le 12 août 1792. La statue du Roi était de Guillaume Dupré, le cheval de Jean de Bologne et Pierre de Francheville en avait exécuté les ornements et les bas-reliefs.

jamais permis de mettre en rente viagère sur ma tête, comme j'ai fait, une partie de ce que j'avois acquis, si mon entreprise de la Gallerie de Versailles, commencée en 1723, en société avec la maison Godefroy, ne m'y avoit indispensablement obligé.

Cette entreprise demandant tout mon tems et tous mes soins, je fus, d'un côté, privé du revenu considérable que m'avoit jusque-là procuré mon talent pour la mignature, et de l'autre engagé à des faux-frais infinis; il fallut donc, malgré moi, avoir recours à cette ressource. Le 4 août 1734, je plaçai à une tontine, le capital de 120 livres de rentes et le 15 septembre 1739 le capital de 1,000 livres de rente.

En 1740, ayant obtenu ma démission du glorieux employ de peindre le Roy, Sa Majesté, en récompense de mes services, me gratifia en septembre d'une pension de 800 livres, mais ce secours ne suffisant pas encore, puisque je n'étois plus occupé que des pénibles travaux de

la Galerie jusque-là si contraires à ma fortune, je me vis encore nécessité de me faire mille autres livres de rente viagère dont je fournis, le 17 mars 1741, le capital et par les mêmes raisons, le 2 septembre 1745, je me fis une nouvelle rente en tontine de 510 livres.

Le 7 mai 1750, le Roy prit mes dessins de la Gallerie pour la somme de 50,000 livres qui servirent à terminer les planches; enfin, après avoir employé plus de trente années à ce travail, j'en présentai les prémices au Roy le 25 septembre 1753. L'approbation dont Sa Majesté et la Cour daignèrent honorer cet ouvrage, en présence de mes associés, ayant paru assurer le succès de cette entreprise, je crus ma carrière remplye et que je n'avois plus rien à désirer puisqu'ils étoient contents de ma régie.

Le 6 janvier 1754, M. le marquis de Marigny m'annonça que le Roy venait de m'accorder une nouvelle pension de 1200 livres.

Le 25 octobre 1755 je remis, sur mes épar-

gnes, à M. de Lan, notaire, la somme de 8,000 livres pour être constituées en rente perpétuelle au denier vingt sur tous les biens de Mlle Bruley, suivant la teneur du contrat.

Le 6 novembre 1759, M. le marquis de Marigny, par la lettre la plus flatteuse, me manda de Saint-Hubert (1), qu'il venoit d'obtenir du Roy en ma faveur la place de garde des plans et tableaux de Sa Majesté, dont le produit, outre un très joly logement à Versailles, est de 3,900 livres; mais ma santé ne m'ayant pas permis d'exercer cet employ, j'obtins par une double grâce qu'il fut remply par M. Jeaurat (2), mon ancien amy, alors professeur de notre Académie, dont il est actuellement recteur : ainsi je devins vétérant sans avoir presque

(1) Pavillon construit par Louis XV dans la forêt de Rambouillet. Saint-Hubert forme actuellement un écart de la commune des Essarts-le-Roi, arrondissement et commune de Rambouillet (Seine-et-Oise).

(2) Étienne Jeaurat, né le 9 février 1699, mort le 14 décembre 1789, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 24 juillet 1733.

servy et il me fut adjugé 2,400 livres de pension avec tous les honneurs de titulaire de cet employ.

Tant de faveurs accumulées et inattendues du côté de la Cour, furent traversées par le décès de mon très cher frère Etienne, le 12 janvier 1760. La connoissance qu'il avoit de mon état et de celui de ma sœur, qui n'avions plus besoin l'un et l'autre que de rentes, pour jouir en paix du repos auquel il sçavoit, qu'en mon particulier, j'aspirois depuis si longtems, lui fit sagement substituer ce qui devoit nous revenir de sa succession. Il fut donc réparti aux cinq héritiers du dit frère Etienne, la somme de 227,500 florins, dont le cinquième pour ma part a été celle de 45,507, sur laquelle j'ai touché celle de 5,000, il en reste celle de 40,500, laquelle somme est versée entre les mains des susnommés : 13,500 ès mains de M. Ollivier, à Londres ; 13,500, de M. Renouard à Amsterdam ; 6,760, de M. Fiseau à Amsterdam ;

6,760, de M. Pierre Massé (1) à Paris, le tout faisant 40,500 livres dont je reçois la rente des dits sieurs, à raison de 4 pour cent. Laquelle rente étant éteinte par mon décès, les capitaux resteront à leur bénéfice et que je leur aurois pareillement remis s'ils avaient été entre mes mains.

Le 1er septembre 1760, Messieurs Godefroy, à ma réquisition, annullèrent notre société concernant la Galerie de Versailles et dans l'acte que nous passâmes ensemble par-devant Me Couturier, notaire, ils me donnèrent les témoignages les plus flatteurs de leur satisfaction.

M. de Villetanneuse, du consentement de Monsieur son frère, se chargea de l'affaire en entier en m'assurant sur tous ses biens, pour dédommagement de ma renonciation aux béné-

(1) Pierre Massé exerçait la profession de joaillier. Il habitait comme son oncle, place Dauphine, et ce fut là qu'il mourut le 22 juin 1778. Pierre Massé appartenait ainsi que Jean-Baptiste Massé à la religion réformée.

fices que j'avois droit d'attendre, une rente viagère de 1200 livres. Ainsy finit cette grande affaire à notre contentement réciproque.

Par cet accord et la succession de mon frère Etienne, ainsy que par les bienfaits du Roy et une nouvelle petite rente en tontine de 72 livres du 17 août 1761, n'ayant plus ny à la Cour, ny à la ville d'autres devoirs à remplir que ceux de la reconnoissance, dès que je me vis suffisamment renté et pensionné, mon premier soin fut de donner à ma famille des preuves de mon amitié pour elle par l'employ que je fis, en janvier 1762, de 23,772 livres 16 sols, tant sur les têtes de mes nièces non mariées que sur toutes celles de mes petits-neveux et petites-nièces, capital bien au-dessus de ce que j'ay jamais reçu des biens de mon père et de ma mère.

En comptant cet employ de 23,772 livres 16 sols avec les sommes que j'ay placées cy devant, ainsy que les bienfaits du Roy et ce qui

me reste tant des successions paternelle et fraternelle que du fruit de mes travaux, tel est enfin l'état de mon bien soit en rentes viagères et perpétuelles, soit en argent sans compter mes effets mobiliers tels que glaces, tableaux, etc., etc. Rentes viagères : En 1734, le 4 août, constitué en tontine, 120 livres ; en 1739, le 15 septembre, constitué en viagère, 1000 livres ; en 1740, pension que le Roy m'accorda 800 livres ; en 1741, le 17 mars constitué en rente viagère, 1,000 livres ; en 1745, le 2 septembre, constitué en tontine, 510 livres ; en 1754, le 6 janvier, nouvelle pension que le Roy m'accorda, 1200 livres ; en 1759, le 6 novembre, par une nouvelle grâce du Roy, me furent accordées 2,400 livres ; en 1760, le 12 janvier, par la mort de mon frère Etienne, j'ay hérité de 3,337 livres 10 sols ; en 1760, le 1er septembre, par l'accord fait avec M. de Villetanneuse, 1200 livres ; en 1761, le 17 avril, constitué en tontine, 72 livres ; en 1762... janvier, placé sur

les têtes de mes petits-neveux et nièces, 2,300 livres ; il m'est échu en partage de famille une rente de 75 livres, 16 sols, 8 deniers; une autre de même de 88 livres 4 sols. Le tout formant 14,098 livres, 10 sols, 8 deniers.

Rentes perpétuelles, savoir: une petite rente provenant de la succession de mon père de 275 livres ; celle que j'ai constituée le 14 septembre 1764 sur les biens de M. Brian (1), de 100 livres. Le tout formant 775 livres.

Je mets au nombre de mes effets en argent ce qui m'est dû, tant par le Trésor général que par les Bastimens, savoir: Trésor royal, quatre années de pension 1762, 1763, 1764 et 1765, échus en septembre dernier, ce qui fait pour les quatre années 3,200 livres.

Bastimens du Roy, année 1763 les six derniers mois de gages sur le pied de 2700 livres

(1) Jean-Simon Briant, ou Bryant, était sculpteur et ne devait pas manquer d'un certain talent, puisque plus loin on verra Massé lui confier les dessins de diverses pièces d'argenterie qui furent exécutées par l'orfèvre François-Thomas Germain.

par an, 1,350 livres; année 1764, gages, 2,700 livres; année 1764, pension annuelle, 1,200 livres; année 1765, gages, 2,700 livres; année 1765, pension annuelle, 1200 livres. Le tout formant 8,400 livres. A déduire pour frais de bureau 300 livres par an que j'ai cédées à M. Jeaurat, ce qui fait pour les deux ans et demy 750 livres à déduire de 9,150, reste net pour mon compte 8,400 livres.

Total de ce qui m'est dû en gages et pensions tant du Trésor royal que des Bastimens 11,600 livres.

J'ay 6 actions de fermes estimées 6,000 livres.

En argent comptant ou billets sur mon neveu Pierre Massé, qui a entre ses mains, la somme de 48,000 livres.

Total 65,600 livres.

Après l'exposé des différents articles cy-dessus dans lesquels je n'ay fait nulle mention des deniers employés aux différens dons que j'ai cru devoir faire de mon vivant, je déclare

avec plaisir que m'étant toujours reposé avec confiance sur les soins infatigables de mon dit neveu Pierre Massé pour la régie de mes deniers, je crois fermement devoir à son intelligente activité une bonne partie du peu de capital que je viens d'énoncer.

Sur cette considération et indépendamment de la reconnoissance particulière que je conserve pour ses égards attentifs à m'obliger, à me prévenir et me donner de constantes marques de son attachement, j'espère que mes héritiers verront sans esprit de jalousie les témoignages que je me propose de lui en donner (comme il sera expliqué cy après), une légère préférence sur les effets de ma succession, lesquels en supposant qu'ils fussent répartis également entre ceux qui ont droit d'y prétendre, doivent être un bien petit objet à leurs yeux en comparaison de l'état florissant dont, grâce au Seigneur, ils jouissent tous.

Ainsy, tant par le point de vue si satisfai-

sant pour mon cœur, que par la galanterie que j'ay faite à chacun de leurs enfans, considérant d'ailleurs qu'ils ont déjà entre les mains ce qui devoit me revenir de la succession de mon frère Étienne, j'espère qu'ils seront contents du peu d'augmentation que mes épargnes ont pu leur réserver et j'augure si bien de la noblesse de leurs sentimens, que je me persuade qu'ils rendront assez de justice aux miens pour s'en rapporter à moy sur la légitimité des motifs qui vont dicter les différens legs que je vais faire dans le mien testament pour l'exécution duquel j'ai nommé et nomme mon neveu Pierre Massé, conjointement avec mon ami Fallavel l'aîné (1), aussy persuadé de leur candeur que de leurs talens pour remplir dignement ma confiance, à la satisfaction des miens et de ceux que j'ay dessein d'obliger.

Aussitôt après mon décès, avant de voir

(1) Jacques Fallavel aîné était négociant et demeurait à Paris, cour du Palais.

M. le curé de Saint-Barthélemy (1) pour ma sépulture, je les prie de consulter sur ce sujet M. Cochin, mon amy, et d'agir de concert avec lui.

Après avoir remis, comme j'ay fait, mon âme au Seigneur, remply d'espérance en sa divine miséricorde, ayant été, par sa grâce, jusqu'à cet instant, honoré des bienfaits du Roy dans les diverses fonctions qu'il a plu à Sa Majesté de me confier, de ceux de ses ministres, ainsy que de l'Académie royalle de peinture et de sculpture, il ne me reste qu'à désirer que mes cendres reposent auprès celles de mon très digne père dans l'église de la paroisse royalle de Saint-Barthélemy, où il fut inhumé le 2 may 1726, ma respectable et noble mère l'avoit été précédemment le 12 juillet 1716, dans l'église de Saint-Sulpice. Mes confrères de l'Académye royalle ayant assisté à l'un et à

(1) Bernardin Garat, curé de la paroisse Saint-Barthélemi en la Cité, depuis l'année 1758.

l'autre convoy, j'ose espérer qu'ils honoreront mes cendres de cette dernière marque de leur bienveillance (1).

(1) Ce vœu touchant du pauvre Massé ne put être exaucé. Il fut enterré dans l'un des cimetières protestants de Paris, ainsi que le constate le document ci-après :

« L'an 1767 le samedi 26 septembre, du matin, nous Gilles-Pierre Chenu, avocat en parlement, conseiller commissaire du Roy en son Châtelet de Paris et censeur royal, ayant été requis sommes transporté place Dauphine en une maison dont est propriétaire le sieur Tiron, maître jouaillier, où étant monté au deuxième étage au dessus des entre sols et entré dans un appartement donnant sur ladite place, sont comparus par devant nous sieur Pierre Massé, maître jouaillier, demeurant quai des Morfondus, paroisse Saint Barthelemi et sieur Charles-Nicolas Cochin, écuyer, chevalier de l'ordre du Roy et secrétaire de l'Académie royale de peinture, demeurant aux Galleries du Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, lesquels nous ont dit et déclaré que le sieur Jean-Baptiste Massé, peintre du Roi, conseiller de l'Académie royale de peinture et de sculpture et garde des plans et tableaux de Sa Majesté, natif de Paris, âgé de 80 ans environ, oncle de l'un des comparans est décédé dans son dit appartement où nous sommes, ce jourd'hui matin, sur les six heures, d'une maladie d'étisie dans les sentimens de la religion pretendue réformée et comme il est intéressant de pourvoir à son inhumation en la manière ordinaire, ils ont requis notre transport à l'effet de nous faire la presente déclaration pour être ensuite ordonné ce que de raison ; dont et de quoi ils nous ont requis acte.

« Signé : Pierre Massé; Cochin.

« Sur quoi nous conseiller commissaire susdit avons donné acte aux dits sieurs Massé et Cochin de leurs comparution, dires, déclarations et réquisitoire et en conséquence ayant été introduit dans une troisième pièce dudit appartement au second étage nous y avons trouvé sur la paillasse d'un lit à rideaux de damas vert le cadavre dudit sieur Jean-Baptiste Massé, peintre du Roi, conseiller de l'Académie royale de peinture et de sculpture et garde des plans et tableaux de

Je prie donc les exécuteurs du présent testament de se conformer, à cet égard, aux usages établis dans notre Académie.

Je donne et lègue aux pauvres honteux de ma paroisse, la somme de 300 livres une fois payée, qui sera remise à mon très digne curé en me recommandant à la noblesse de ses sentimens et à ses bontés pour moy.

Je donne et lègue aux petites filles de Mme Bouché, anciennement à mon service, la somme de 100 livres une fois payée, laquelle

Sa Majesté, lequel nous avons laissé en la garde et possession dudit sieur Pierre Massé, son neveu, qui s'en est chargé et au surplus pour être statué sur ladite inhumation requise, nous avons ordonné qu'il en sera par nous référé à monsieur le Lieutenant général de police pour être par lui, sur les conclusions de M. le procureur du Roy, ordonné ce que de raison et a ledit sieur Pierre Massé avec nous conseiller commissaire susdit signé.

« Signé : Pierre Massé ; Cochin ; Chenu.

« Vu le procès verbal ci dessus et de l'autre part je n'empêche pour le Roy le cadavre dudit Jean-Baptiste Massé être inhumé nuitamment sans bruit, scandale ny appareil dans le chantier de d'Appoigni, port au plâtre, et être enjoint à tous officiers du guêt et de police de prêter main forte si besoin est et en sont requis. Fait ce 26 septembre 1767.

« Signé : Moreau.

« Soit fait ainsi qu'il est consenti. Fait ce 26 septembre 1767.

« Signé : De Sartine. » (Archives nationales, Y, 11577.)

sera remise à Mlle Basseporte (1), qui veille à leur éducation, ou à elles-mêmes.

Je donne et lègue à M. Maisonneuve la somme de 300 livres une fois payée.

Je donne et lègue à Madame Giraut, entrée depuis à mon service et actuellement aux Incurables, la somme de 100 livres une fois payée.

Je donne et lègue à une pauvre fille innocente, nommée Marie, à laquelle je fais l'aumône depuis longtems, la somme de 30 livres une fois payée.

Je donne et lègue à mon neveu Pierre Massé, en toute propriété, hors part et sans partage, la somme de 12,000 livres, à la condition expresse pour lui, les siens ou ayans cause, de fournir 600 livres de rente viagère à Madame Dupont, à Courcy et à La Roux, dit Lyonnois, tous trois à mon service, de même qu'à André

(1) Madeleine-Françoise Basseporte, née en 1701, morte au Jardin du Roi où elle était logée le 5 septembre 1780. Mlle Basseporte avait le titre de peintre en miniature du Roi.

Paulet, mon ancien domestique, retiré à Lisy (1), lieu de sa naissance. Lesquelles 600 livres de rente viagère seront reversibles sur la tête des survivants comme il est plus amplement expliqué dans l'écrit de donation que j'en ai fait et remis à mondit neveu Pierre Massé, sous mon cachet, pour n'être ouvert qu'après mon décès en présence de M. Fallavel, son collègue, suivant qu'ils en sont convenus devant moy.

Je donne et lègue en outre à Madame Dupont, à Courcy et à La Roux, dit Lyonnois, indépendamment des gages qui leur seront dus, la somme de 400 livres une fois payée, savoir à Madame Dupont celle de 150 livres, à Courcy celle de 150 livres et à Lyonnois celle de 100 livres.

Je donne et lègue de plus à ladite dame Dupont les articles suivans, savoir : deux cuillères et deux fourchettes d'argent, son lit tel

(1) Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux (Seine-et-Marne).

qu'il se comporte avec les rideaux et courte-pointe d'indienne assortissante, deux paires de draps à son usage, les oreillers, les taies d'oreillers, six chemises neuves garnies, faites ou à faire pour elle, qui seront prises sur le restant d'une pièce de belle toile de 83 aulnes et demie que j'ay acquise pour faire ce don et les suivans, n'en ayant ôté que deux chemises pour moy. Je lui donne en outre toutes mes robes de chambre, excepté les trois de Perse, plus mes deux camisoles à coucher, un casaquin de coton avec leurs garnitures, et je lui laisse le soin d'une juste distribution entre Courcy. Lyonnois et André Paulet des douze autres camisoles de flanelle et des quatre de bazin, ainsy que des douze coiffes de nuit non garnies de dentelles et elle partagera à part égalle avec eux les douze tabliers de domestiques, les quatre de cuisine et les douze paires de bas tant de coton que de laine.

Je donne et lègue de même à Courcy les

articles suivans, savoir: Deux cuillères et deux fourchettes d'argent, son lit tel qu'il se comporte avec les rideaux d'indienne et la couverture neuve de même, son oreiller, deux tayes d'oreillers, deux paires de draps à son usage, six chemises neuves garnies, faites ou à prendre dans la pièce de toille cy devant indiquée. Je luy donne en outre mon habit de ratine à boutons d'or, avec la veste et les deux culottes assortissantes, deux paires de bas de soye noire, deux paires de blancs et tous les habits et chapeaux qu'il a portés étant à mon service.

Je donne et lègue de plus à La Roux deux cuillères et deux fourchettes d'argent, son lit tel qu'il se comporte, y compris la commode qui sert à le resserrer, son oreiller, deux tayes d'oreillers, deux paires de draps à son usage, six chemises neuves garnies, faites ou à prendre sur la même pièce de toile cy dessus énoncée et enfin les habits et chapeaux qu'il a portés étant à mon service.

Je donne et lègue en outre à André Paulet, deux paires de draps, huit serviettes et une nappe de domestiques, plus six chemises neuves garnies, pareilles à celles de Courcy et de Lyonnois, plus les habits, vestes, culottes et chapeaux de mes porteurs; plus et indépendamment de la rente viagère que je luy ai faite, je prie lesdits exécuteurs de mon présent testament de faire toucher, aussitôt après mon décès, à son frère qui est malade, la somme de 100 livres une fois payée et au cas que ledit frère de Paulet vînt à décéder avant moy, ladite somme de 100 livres doit toujours être remise à André Paulet comme gratification de ma part.

Si les vingt-quatre chemises dont je viens de disposer en faveur des dessus dits Dupont, Courcy, Lyonnois et André Paulet ne se trouvoient pas faites, je veux que le montant des façons soit prélevé sur ma succession et s'il arrivoit quelque accident à aucun des quatre

susnommés, je les recommande également à la piété bienveillante de ma sœur, de mon neveu Pierre Massé, des siens et même à celle des amis que j'aurai eu le bonheur d'obliger; bien entendu, cependant, que les trois articles concernant Madame Dupont, Courcy et Lyonnois, mes domestiques actuels, n'auront lieu pour chacun d'eux, qu'autant qu'ils seront encore à mon service lors de mon décès.

Je donne et lègue à mes porteurs 30 livres une fois payées; c'est pour les deux 60 livres.

Mon neveu et ma nièce Massé, m'ayant témoigné de l'attachement pour M. Hersant et en cette considération, et par charité pour son fils, je le plaçai chez M. Fernesse (1) en qualité

(1) Cet artiste se nommait Jean-Baptiste de Fernex. Il était sculpteur et demeurait à Paris, rue et barrière Poissonnière. Il figura en 1763 et en 1774 aux expositions de l'Académie de Saint-Luc dont il était membre et nous signalerons entre autres ouvrages qu'il soumit alors aux regards du public « Un buste en plâtre de grandeur naturelle représentant le prince Reipnin, ambassadeur de Russie à la cour d'Espagne; un buste en bronze de grandeur naturelle représentant feu monseigneur le duc de Valentinois; le buste en terre cuite de madame Favart de grandeur naturelle; le buste en marbre de gran-

d'élève; il s'engagea à luy enseigner le dessin et tout ce qui peut conduire à faire des progrès dans la sculpture, je le luy recommandai et le lui recommande de nouveau, et pour cet objet, outre ce que j'auray fait jusqu'à mon décès, je donne et lègue à mondit sieur Fernesse un exemplaire de belles épreuves de ma Gallerie de Versailles en portefeuille et de plus 150 livres en argent une fois payées, pour avoir soin du petit Hersant (1) jusqu'à ce qu'il puisse gagner sa vie.

Je donne et lègue à mon cher neveu Paul Renouard, comme une simple marque de mon souvenir et de l'amitié que j'ay toujours eue pour lui, la somme de 1200 livres une fois payées, en toute propriété pour en faire l'usage qu'il lui plaira.

deur naturelle de M. de Sartine, conseiller d'État, Lieutenant général de police, etc., etc. » (*Livrets des expositions de l'Académie de Saint-Luc à Paris* publiés par M. Jules Guiffrey, p. 115 et 166.) Jean-Baptiste de Fernex habita aussi la rue Saint-Honoré.

(1) Sans doute un parent, peut-être un frère du peintre Louis Hersent, né en 1777, mort en 1860.

Je donne et lègue à son frère et son associé, mon neveu Étienne Renouard, mon ancienne tabatière d'or en coquille, ainsy que mes boucles de souliers et des jarretières de même métal, désirant de tout mon cœur que ces bagatelles lui servent autant qu'elles m'ont servy. Je lui donne aussi le charmant dessin que je fis faire de son épouse par M. Cochin et en outre, après le décès de ma sœur, les portraits de son frère et de sa belle-sœur Renouard, tels qu'ils sont sous mes yeux, en bordures. Je les fis peindre l'un et l'autre d'après M. Tocqué.

Sachant que M. Fizeau, mon neveu, travaille à se former un cabinet de tableaux, dans la vue de contribuer à son embellissement, je lui donne et lègue avec plaisir deux petits tableaux très fins de Wouwermans (1) bien bordés et deux autres petits du gracieux Albane (2) dont les

(1) Philippe Wouwerman, né à Harlem en 1620, mort en 1668.

(2) François Albani, dit l'Albane, né à Bologne en 1578, mort en 1660.

ouvrages sont très rares et très recherchés; ils sont aussi très bien bordés. Je donne et lègue de même à son épouse, ma chère nièce Marie-Anne Massé que j'ai vu naître et croître en grâces et vertus, mon portrait en mignature que je peignis lorsqu'elle passa à Amsterdam; il fut jadis bien accueilli sous les auspices d'un amour légitime, j'espère qu'il le sera de même sous ceux de l'amitié; la boîte étant, ainsy que moy, devenue très ancienne, je viens d'en commander une autre à M. Galuchat (1), dont le montant sera pris sur ma succession, si je viens à décéder avant qu'elle soit finie.

Touché de la plus vive reconnaissance des bontés que m'a toujours témoignées mon amy Fallavel et des soins obligeans qu'il veut bien prendre encore conjointement avec mon neveu

(1) On sait que la matière appelée galuchat, du nom de l'ouvrier qui l'employa le premier et qui est celui dont parle ici Massé, se compose de peau de serpent ou de poisson, de requin notamment, appliquée sur des gaînes ou des étuis en place de cuir ou de maroquin. La mode du galuchat qui a reparu depuis quelques années obtint un très grand succès au XVIIIe siècle.

Pierre Massé pour l'exécution de ce mien testament, je le supplie de vouloir bien accepter un diamant à son choix de la valeur de 2000 livres.

L'intelligente et sensible Madame Fallavel prend un intérêt si touchant au bonheur de mes petites-nièces que je désirerois pouvoir lui en marquer ma reconnoissance d'une façon digne d'elle, mais son âme est si noble et si désintéressée que pour ne point blesser sa délicatesse, je me restreins icy à ne lui laisser que la simple galanterie de mon portrait étant encore très jeune ainsy que le peignis alors et le fis monter en bague tel qu'il m'avoit été demandé en 1718. A présent il ne peut plus avoir d'autre prix aux yeux de Madame Fallavel, que celui d'être regardé comme l'image symbolique de l'intime amitié que j'ay pour elle, et c'est sous cet emblème du sentiment le plus délicieux, que je la prie de vouloir bien l'accepter et de joindre à cette grâce celle de choisir pour moy un

bijou de son goût, de la valeur de 1,000 livres, que je donne et lègue de tout mon cœur à son aimable fille que la divine providence a ornée, ainsy que le père et la mère, des rares avantages de l'excellence du cœur et de l'esprit.

Total des dons et legs que je fais en argent à prélever sur ma succession, sans y comprendre ce qui sera dû de gages à mes domestiques lors de mon décès, non plus que les frais de mon convoy et autres dépenses nécessaires, 17,740 livres.

Il convient aussy de prélever sur ma succession les sommes que je dois, comprises dans le bordereau cy après, savoir :

A Courcy, un billet de 850 livres, payable au 1er février 1766;

A Madame Dupont, un billet de 3,000 livres, payable le 8 mars 1766;

A La Roux, dit Lyonnois, un billet de 272 livres, payable le 7 mai 1766.

Total des trois billets cy dessus 4,125 livres.

Total des sommes en legs et dettes à prélever sur ma succession 21,865 livres.

Voulant témoigner à ma sœur Marie-Anne Massé l'amitié que j'ay toujours eue pour elle, je lui donne et lègue la pleine et entière jouissance, sa vie durant, du revenu d'un contrat de 275 livres de rente perpétuelle sur les aydes et gabelles passé devant maître Roussel et son confrère, le 29 août 1720.

Je luy donne de même la jouissance d'une rente perpétuelle de 400 livres, constituée par devant maître Delan et son confrère, notaires, sur les biens de demoiselle Marie-Anne Brusley, ainsy qu'il est expliqué dans le contrat et dans le cas que la maison appartenant à ladite demoiselle Brusley viendroit à être vendue et que les 8000 livres de capital que j'ay hipothecqué sur icelle seroient remboursés, j'entends que cette somme reste dans les mains de mon neveu Pierre Massé qui en fera la rente à cinq pour cent, exempte de toute re-

tenue à ma dite sœur Marie-Anne Massé, sa vie durant.

Je luy donne de même la jouissance, sa vie durant, de 100 autres livres de rente provenant de la somme de 2,000 livres constituée sur tous les biens de sieur Jean-Simon Bryant, sculpteur, comme il est expliqué dans l'acte passé par devant maître Desmarres et son confrère, notaires, le 15 septembre 1764.

Je désire que ma chère sœur, par cette marque d'amitié que je luy donne, soit bien convaincue que je n'ay pensé qu'à contribuer à son bien-être et que, c'est dans cette vue et pour luy éviter tout genre de soin et de travail, qu'à l'exemple de notre estimable frère Étienne qui, dans ces dernières volontés en notre faveur, eut les mêmes égards pour nous, je substitue au profit de notre famille, le peu d'argent qui pourra revenir à madite sœur en ma succession après mon inventaire et la vente de mes effets dont le capital restera entre les mains de mon

dit neveu Pierre Massé, à condition cependant qu'au lieu des quatre pour cent auxquels notre dit frère Étienne avoit fixé le revenu de ce qu'il nous a laissé, il sera fait à ma sœur, du capital cy dessus, une rente au denier vingt exempte de toute retenue, et enfin que ledit capital provenant de la vente de mes effets sera réparti par mondit neveu Pierre Massé, après le décès de ma dite sœur Marie-Anne Massé, en portions égales entre ceux de la famille qui ont droit d'y prétendre, car pour les trois contrats cy dessus énoncés, montant ensemble à 775 livres de rente perpétuelle, je les donne et lègue en toute propriété à mon neveu Pierre Massé, comme il sera plus amplement expliqué après. Je donne aussy à cette chère sœur, dans le dessin de l'obliger, la jouissance, sa vie durant: 1° de mes quatre beaux flambeaux d'argent avec leurs bobêches; 2° de l'écuelle d'argent, son couvercle, son plateau, la cuillère, la fourchette et le couteau, le tout aux armes de M. Godefroy,

contrôleur général de la marine duquel je tiens ce présent; 3° de deux plats d'entrée et deux plats d'entremets; 4° de deux cuillères à ragoût, six cuillères à café avec leur étuy, en tout vingt-six pièces d'argenterie qui retourneront en toute propriété à mon neveu Pierre Massé.

Voulant de plus embellir aux yeux de cette sœur bien aimée la collection qu'elle tient déjà de moy en dessins et tableaux, il luy sera remis de même, aux mêmes conditions, les quatre portraits, savoir: 1° celui de notre belle-mère, peinte en mignature par Equeman (1), sous glace dans une boîte d'écaille garnie en argent; 2° celui de notre très estimable bienfaiteur et frère Étienne, peint au pastel par Londeberg (2),

(1) Jean Ecman, peintre en miniature, né vers 1641, mort à Paris le 16 juillet 1677, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 3 août 1675. Cet artiste est cité dans le tome I des *Comptes des Bâtiments du Roi* publiés par M. Jules Guiffrey, col. 434 et 545 pour divers ouvrages de peinture. On y voit que ses tableaux lui étaient payés assez cher puisqu'il recevait environ 300 livres pour chacun d'eux.

(2) Gustave Lundbergh, né à Stockholm en 1694, mort dans la même ville en 1786 reçu à l'Académie royale de peinture et sculpture

sous glace et en bordure; 3° celui de notre neveu Paul Renouard; 4° celui de son épouse, l'un et l'autre en bordure et peints en huile,

le 28 janvier 1741. Cette réception fut en quelque sorte imposée à l'Académie par Louis XV ainsi que le témoigne l'extrait suivant de ses *Procès-verbaux :* « A M. de Largillière, directeur de l'Académie de peinture; Versailles, 6 décembre 1740. Le sieur Lundbergh, suédois, peintre en pastel qui a fait le portrait de la Reine et du Roy de Pologne, désireroit fort être reçu de l'Académie de peinture, mais comme il est de la religion protestante il semble que ce soit un obstacle à ce qu'il soit admis. Cependant on rapporte l'exemple d'une exception qui a été faite en 1717 en faveur du sieur Boit, peintre ordinaire du Roy d'Angleterre. Ainsy voila des raisons pour et contre. Je vous les communique pour avoir votre avis et celui de l'Académie sur la demande du sieur Lundbergh. Je suis, monsieur, parfaitement à vous (Signé :) Orry. » L'Académie, après avoir délibéré « a résolu, pour satisfaire à l'intention de M. le contrôleur général que M. de Largillière lui répondroit au nom de la compagnie, qu'en recevant le sieur Boit, l'Académie ne consulta que sa parfaite soumission aux ordres de M. le Régent et que cette même Académie toujours soumise aux intentions de S. M. recevra ledit sieur Lundbergh avec plaisir si M. le contrôleur général juge à propos d'en obtenir l'ordre du Roy. »

Quelques jours après, le 15 janvier 1741, l'Académie reçut une nouvelle lettre du Contrôleur général contenant l'ordre du Roi; elle est ainsi conçue : « J'ai rendu compte au Roy, messieurs, de la raison qui vous empêchoit de recevoir dans votre Académie le sieur Lundbergh, suédois, peintre en pastel. Sa Majesté approuve votre attention sur ce qui paroit contraire à ses ordres, mais le Roy étant informé du mérite du sieur Lundbergh, son intention est que vous le receviez comme étranger quoi qu'il soit de la religion prétendue réformée et cela, sans tirer à conséquence. » (Archives nationales, O¹1926-6.) Lundbergh fut donc admis et présenta à l'Académie le 23 février 1742 comme morceaux de réception les portraits de Natoire et de Boucher, actuellement conservés au musée du Louvre.

d'après M. Tocqué. Je souhaite bien sincèrement, que ma très chère sœur jouisse longtemps en santé de la douce persuasion d'être aimée, comme elle l'est en effet, de tout ce qui l'environne, aussy bien que des agrémens que j'ai toujours cherché à luy procurer, tant par mes conseils que par les moyens et effets énoncés cy dessus. J'aurois désiré de pouvoir les étendre davantage, mais, tels qu'ils sont, je la prie de les recevoir avec quelque plaisir des mains de la plus tendre amitié qui fut jamais.

Dans les préliminaires de ce mien testament, j'ay déjà donné une idée des services importans que m'a rendus mon neveu Pierre Massé. Ils ont été de nature, soit en santé, soit en maladie fréquente, que je ne saurois lui en témoigner assez une juste reconnaissance, ce n'est donc que par une considération toute particulière pour mes parens, soit à Londres, soit à Amsterdam, que j'aime également et qui sont tous présens à ma mémoire que je n'ajoute à ce que

j'ay déjà fait en sa faveur que les articles suivans :

Je donne et lègue à mondit neveu Pierre Massé, en toute propriété et sans partage, le peu d'argenterie qui me reste, ayant cy devant, par reconnoissance des bienfaits du Roy, envoyé à la Monnoye ce que j'avois de plus essentiel en ce genre. Ladite argenterie consiste : En un plat à soupe, deux plats d'entrée, deux plats d'entremets, deux plats ovales pour rôts, une ancienne écuelle couverte, une autre écuelle couverte, son plateau, la cuillère, la fourchette et le couteau, le tout aux armes de M. Godefroy; une cuillère à soupe, deux cuillères à ragoût, un couteau à manche d'argent pour découper, six couteaux à lame d'argent pour le dessert, une boîte de douze couteaux et douze fourchettes pour le dessert, dix-huit couverts complets dont j'ay disposé de six dans les articles cy dessus, un couvert complet très ancien en argent d'Allemagne, quatre beaux flambeaux

avec leurs bobêches et leurs brûle-tout, un flambeau à deux branches servant de pare-à-vue, une très belle écritoire dont le plateau est ovale, six cuillères à café dans leur étuy, un bassin à barbe avec les deux boîtes, l'une à savonnette et l'autre à éponge, une bourse de soixante beaux jetons dont les sujets sont tirés des *Métamorphoses* d'Ovide.

Cette donation est faite aux conditions expliquées cy dessus aux articles concernant mes domestiques et à celui qui regarde ma chère sœur.

Je donne et lègue à mon dit neveu Pierre Massé, en toute propriété et sans partage, quatre belles médailles, savoir : une grande en argent de Louis XIV, qui a pour revers la famille Royalle ; cette médaille me fut donnée pour un premier prix de dessin que je gagnay à l'Académye, n'ayant encore que 14 ans (1),

(1) Massé écrivait cette partie de son testament le 2 octobre 1765 à l'âge de 77 ans, il était donc bien excusable de commettre quelques

elle est montée proprement en bordure. Les trois autres sont d'or ; elles m'ont été données par le Roy de Danemarck dans une boîte de chagrin de velours ; je remets avec plaisir cette marque particulière de distinction d'un souverain admiré de toute l'Europe, entre les mains de mondit neveu ainsy que la très flatteuse lettre que me fit l'honneur de m'écrire à ce sujet M. le baron de Bernstroff de la part du Roy de Danemarck. Ce monument ne pouvant que faire honneur à la famille, je me flatte que

erreurs de date. Lorsqu'il remporta, au mois d'octobre 1705, le prix de dessin à l'Académie, il avait 17 ans, étant né le 31 décembre 1687. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans les *Procès-verbaux de l'Académie de peinture et sculpture :*

« Du samedi 10 janvier 1707.

« Aujourd'hui 10 janvier 1707, l'Académie estant assemblée généralement, M. Mansart, protecteur de la Compagnie luy a faict l'honneur d'y venir prendre séance. MM. les officiers en exercice l'ayant esté recevoir à la porte de la salle l'ont conduit à la place qui luy est destinée.

« Le Secrétaire luy fit, au nom de la compagnie, un petit discours pour le complimenter, ensuite de quoy il a fait la distribution des petits prix jugés pendant cinq quartiers aux estudians qui dessinent d'après le modèle, sçavoir : Pour le quartier d'octobre 1705, le premier prix à Massé, peintre, le second à Chéron, peintre et le troisième à Coypel le plus jeune, peintre. » (Archives nationales, O¹1926-4.)

mondit neveu ne sera jamais réduit à la nécessité de s'en défaire et qu'il passera aux aînés de sa postérité, ne devant jamais être divisé.

Je donne et lègue de même à ses deux filles, mes deux petites-nièces, en toute propriété et sans partage mes deux bagues de brillans dont l'aînée aura le choix.

Je donne et lègue comme cy-dessus à mon dit neveu Pierre Massé, pour l'usage de mes petites-nièces ses filles, que j'ai toujours chéries et conduites comme si elles eussent été mes enfans, tous mes livres en général reliés ou non reliés, y compris tous ceux de musique, cartes de géographie, globes terrestres et le texte, excepté les articles dont je pourray disposer en faveur de quelques amis.

Ayant déjà donné et voulant disposer encore par le mien testament de ce que j'avois de moins mal dans mes dessins et mes mignatures, je donne et lègue, comme dessus, à mondit neveu Pierre Massé, ce qui restera encore lors de mon

décès dans l'un et l'autre genre, sous la condition expresse de n'exposer en vente publique ny particulière aucun de ces morceaux, car telle est ma volonté, ne les jugeant propres qu'à amuser mes petites-nièces qui les partageront sous cette même condition.

Je donne et lègue à mondit neveu Pierre Massé, comme cy dessus, toutes mes estampes à l'exception des portraits de Charles Lebrun (1) et des miens, destinés à compléter les assortimens de la Gallerie de Versailles non reliés qui sont des plus belles épreuves. J'ai payé à M. de Villetanneuse, en argent, pour douze de ces exemplaires, sans compter les portraits, 3,600 livres. J'en ay encore, y compris celuy qui est sous verre et les deux reliés, vingt-trois, desquels un en Louvin (2) est destiné pour

(1) Charles Le Brun, né en 1619, mort en 1690, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 1er février 1648.

(2) On lit ici *Louvin*, plus loin on trouve *Louvois*. Je ne trouve aucune dénomination semblable dans le *Vocabulaire raisonné pour l'art de la papeterie* placé à la fin de l'article *Papiers* dans la nouvelle

l'Académye, à laquelle je l'ay déjà annoncé. Je me propose d'en donner plusieurs autres dont je feray mention, et les exemplaires restans seront distribués à égales parts à ceux de ma famille qui y ont droit.

Je donne et lègue de même, en toute propriété et sans partage, à mondit neveu Pierre Massé pour être substitué à ses enfans ainsy que les médailles, tous les portraits de notre famille en bordures dorées : savoir : 1° Un portrait en ovale, peint par Ferdinand (1), du père de ma mère Pierre Lancement, noble homme du comté de Dunois, sieur de Pinprenant, commissaire provincial de l'artillerie de France, fils aîné de Gédéon Lancement, sieur de Ché-

édition de l'*Encyclopédie* donnée par Panckoucke. S'agit-il de papier de Hollande fabriqué à Louvain, ou d'un papier auquel Louvois aurait donné son nom (il y avait du papier Colbert)? Je ne sais; peut-être le mot a t-il été mal compris par le copiste et faut-il lire tout simplement *Lombard*. Le papier Lombard ou Grand-Lombard était un magnifique produit des moulins du Limousin.

(1) Ferdinand Elle, peintre ordinaire et valet de chambre du Roi, venu à Paris dans les dernières années du XVIIe siècle, mort entre les années 1637 et 1640.

vrigny, aussy commissaire de ladite artillerie et de Catherine Lemaître. Ma mère avait deux frères nommés Messieurs de Chevrigny, lesquels après s'être fort distingué au siège de Namur (1), sous les yeux de Louis XIV et en avoir reçu les récompenses les plus flatteuses, furent tués la même campagne à son service. Elle avoit en outre une sœur que j'ay connue, qui épousa M. Cury et il ne reste de cette branche qu'un petit-fils, qui est actuellement contrôleur des trésoriers des deniers royaux de la maison du Roy (2); 2° Un portrait de mêmes

(1) En 1692.

(2) Sans doute le même que celui dont parle Marmontel dans ses *Mémoires :* « C'étoit un homme d'esprit, bon plaisant, d'un sel fin dans son sérieux ironique et plus espiègle que malin. » Et plus loin : « Une petite gaité qu'il s'étoit permise au théâtre de Fontainebleau en y tournant en ridicule dans un prologue de sa façon les gentilshommes de la Chambre les lui avoit aliénés et après avoir fait semblant de rire eux mêmes de la plaisanterie, ils s'en vengèrent en le forçant de quitter sa charge d'intendant des menus-plaisirs. » Pour s'en venger, il composa la fameuse parodie du grand discours d'Auguste de *Cinna*, dans laquelle le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre, étoit ridiculisé. On sait que Marmontel, accusé d'être l'auteur de cette satire, fut emprisonné, quoique innocent, à la Bastille. Enfin Marmontel cite une saillie de Cury qui prouve que ce personnage avait plus d'esprit que de dignité dans le caractère, car pour faire un à-

grandeur, forme et bordure de mon très respectable père Jacob Massé, maître joaillier, étably à Paris, fils d'honorable homme Éléazard, orfèvre à Châteaudun, ainsy que ses ancêtres ; 3° Un portrait en mignature de demoiselle Suzanne Lancement, ma très honorable mère peint par Ecquement, dont j'ay laissé la jouissance à ma sœur sa vie durant, ainsy que de quelques autres que je répéterai icy pour l'ordre ; 4° Les portraits de mon père, de ma mère, de mon frère aîné, celuy de sa femme et le mien étant très jeune ; ces cinq portraits sont peints par M. Nattier à qui je les payay dans le tems, n'ayant rien coûté à la famille : ils sont chez ma sœur, excepté celui de la femme de mon frère aîné, mère de mon neveu Pierre Massé ; il étoit peint comme celuy de son mary en grand ovale, je le fis remettre sur toille à pans quarrés

propos assez médiocre il mettait en jeu sa propre mère d'une manière aussi grossière que révoltante. (Marmontel : *Mémoires,* livres IV et VI.)

d'une belle proportion et raccommoder par M. Tocqué que je priay de repeindre mon frère aîné de même grandeur, voulant luy en faire le cadeau ; rien n'est plus beau que ce portrait : l'un et l'autre vont actuellement parfaitement ensemble, ils sont chez mon neveu. J'ay chez moy, outre le portrait de mon frère Étienne, dont l'image et le souvenir seront toujours chers à ceux de sa famille que la Providence a doués de sensibilité et de reconnoissance, un très beau portrait de mon neveu Pierre Massé, peint par M. Tocqué et deux copies de ceux qu'il fit, avec le même succès, de son neveu Paul Renouard et de sa femme. Je desire que ceux qui auront ces portraits que j'ay fait faire de mes dépens, goûtent autant de satisfaction à les posséder qu'ils m'en ont procuré jusqu'à cet instant; 5° Mon portrait dans une belle bordure, peint en grand jusques aux genoux, en 1734. Ce tableau d'une riche composition, d'un beau ton de couleur et d'une exécution aussy facile

qu'intelligente et légère, a toujours été regardé par les artistes comme une des plus précieuses productions du pinceau de mon illustre amy M. Tocqué (1); 6° Un autre portrait de moy en mignature, très inférieur, je l'avois peint en 1730 dans une forme ovale, tenant d'une main un de mes dessins de la Gallerie de Versailles et de l'autre un porte-crayon. Ce portrait est sous glace dans une grande boîte en chagrin noir.

Si mon neveu Pierre Massé et ma nièce, son épouse, avoient le malheur de perdre leurs aimables filles, mes petites-nièces, sans postérité, je veux et entends que la substitution que j'ay faite en leur faveur des portraits cy dessus, ainsy que des médailles et de la lettre de M. de Bernstrof, retournent après leurs décès, aux enfans de mes neveux Renouard et Fizeau

(1) Ce portrait a été gravé par l'un des plus intimes amis de Massé, Jean-Georges Wille. La planche se trouve actuellement à la Chalcographie du Louvre.

pour perpétuer dans la famille, autant qu'il est en moy, le ressouvenir de nos ancestres et le desir de les imiter. L'estimable M. Olivier, aussy généreux que sensible, devant, par son mariage avec l'aîné de mes nièces de Londres, hériter de la collection des portraits de ma famille que je vais envoyer à ma chère belle-sœur Massé, ne pourra qu'applaudir à cette disposition, son cœur étant formé pour aimer tout ce qui peut tendre à augmenter les agrémens, l'union et la gloire de la famille.

Je donne et lègue de plus à mondit neveu Pierre Massé tout ce qui se trouvera dans mes caves en bois, en charbon et en vin lors de mon décès. Courcy luy en donnera une note fidèle, le tout en bon état et il sera choisy et envoyé d'abord, trente bouteilles de litre, soit en Bourgogne ou en Champagne, à mon aimable amy M. Cochin et soixante-dix à M. Fallavel, chez lequel il s'en consomme davantage, bien persuadé que l'un et l'autre en feront usage avec

les estimables amis de notre comité des arts et que rassemblés, il sera fait commémoration de celuy qui fut le plus zélé partisan de leurs talens divers. Ces deux articles remplis, le surplus, comme je viens de l'expliquer, appartiendra à mon neveu Pierre Massé.

Je donne et lègue à ma chère nièce Massé, son épouse et à ses filles, mes petites-nièces, toutes mes dentelles et chemises et généralement tout mon linge gros et fin, excepté les articles dont j'ay déjà disposé cy dessus.

Enfin, je donne et lègue en toute propriété et sans partage à mondit neveu Pierre Massé, le fonds du capital des 12,000 livres dont il doit faire la rente viagère comme il a été expliqué cy dessus, à l'article concernant mes domestiques et les trois contrats faisant ensemble 775 livres de rente perpétuelle, dont ma sœur Marie-Anne Massé, aura la jouissance sa vie durant, ainsy qu'il a été expliqué à l'article.

La collection de portraits que ma belle-sœur

Massé de Londres m'avoit envoyés pour les raccommoder, étoit composée des mignatures suivantes toutes en très mauvais état, savoir : 1° Le portrait de mon père ; 2° Celui de ma mère ; 3° Le sien très mal peint à Londres ; 4° Celui que je peignis ensuite avec plus de succès ; 5° Celui de feu son époux, mon frère Jacques ; 6° Celui de ma sœur Marie-Anne ; 7° Un sujet de ma composition que je peignis à l'encre de la Chine, pour en faire présent à feu mon frère Jacques, représentant Apollon et Daphné et 8° mon portrait en émail copié par le sieur Liotard (1), d'après un original peint par moy-même. Il y a bien longtems que ces divers ouvrages sont entre mes mains et que non content de les avoir rétablis, voulant donner

(1) Jean-Étienne Liotard, peintre suisse, né en décembre 1702, à Genève, où il mourut en 1790. On l'avait surnommé le peintre turc à cause du costume oriental adopté par lui depuis un voyage qu'il fit à Constantinople. Le musée de Dresde conserve, dans sa collection de pastels, plusieurs ouvrages de cet artiste qui ne dédaigna pas d'envoyer ses tableaux aux expositions organisées par l'Académie de Saint-Luc (Jules Guiffrey : *Livrets des expositions de l'Académie de Saint-Luc.*)

à ma belle-sœur des témoignages du tendre attachement que j'ay pour elle, j'ay, dans les instans de santé dont j'ay pu jouir depuis près de trois ans, ajouté à sa collection les portraits en mignature suivans : Celui de mon grand-père, celui de mon frère Étienne et le mien. M'étant satisfait à cet égard, je fis arranger tous ces différens portraits dans une grande boîte assez artistement faite, je fis même annoncer à M. Olivier par mon neveu Pierre Massé que le tout était prêt à ses ordres, mais ayant réfléchi que ce qui fait l'agrément principal de ce présent dépend d'un arrangement qui ne pourroit plus subsister quand on en auroit ôté mon portrait en émail qui doit appartenir à Madame Josne, ma nièce, comme luy ayant été promis par feu mon frère Jacques, son père, et que d'ailleurs ma belle-sœur auroit disposé de son dernier portrait en mignature, j'ai projetté de luy envoyer séparément, ces deux derniers portraits dans des boîtes particulières et pour les rem-

placer dans la grande qui les renferme tous, je substitueray à leur place deux autres portraits en mignature, savoir : celui de feu mon frère aîné et celui de son épouse, ce qui rendra la collection plus étendue, plus parfaite et plus digne enfin, suivant mes désirs, de plaire à ma chère belle-sœur, la suppliant très instamment de n'en rien soustraire lorsque, suivant mon intention, elle en favorisera mon neveu, M. Ollivier, son gendre, très obligeant interprète de ses bontés à mon égard; et dans le cas où je viendrois à décéder avant d'avoir rempli le nouveau projet de faire peindre mon frère et son épouse, j'entends qu'on les fera faire en mignature par M. Hoyer (1), Danois, que ses talens m'ont fait choisir à cet effet pour remplir la collection cy dessus, et que ce qu'il exigera pour ces deux nouveaux portraits soit prélevé sur ma succes-

(1) Cornelius Faedder Hoyer, qu'on appelait aussi Hojer ou Hoger, célèbre miniaturiste, vivait dans la seconde partie du XVIIIe siècle et mourut en 1804.

sion avant toutes choses, ainsy que les frais des deux boîtes particulières que j'ay commandées à M. Galluchat, tous lesquels articles cy-dessus je donne et lègue en toute propriété à ma belle-sœur Massé.

Ayant déjà donné cy devant à son gendre M. Olivier, mon neveu, des preuves de l'extrême envie que j'ay eue de luy plaire en la personne de M. Walpole (1), digne objet de son estime et de ses affections, il verra de nouveau dans l'article cy dessus, que, toujours conduit par les mêmes sentimens, ses vertus, sa fortune et sa façon de penser me le peignent si fort au dessus de tout autre don, que ce n'est que par une estime toute particulière que je me borne icy à ne luy léguer que le dessin fait d'après son illustre amy par M. Cochin; il a toujours été depuis sous mes yeux dans mon cabinet et je ne puis le remettre en meilleures mains.

(1) Horace Walpole, comte d'Orford, né en 1718, mort en 1797, l'ami de madame du Deffand.

Étant aussy flatté des politesses que j'ay reçues de mon aimable nièce, Madame Josne, pleine de sens, de grâces et de raison, que de la demande obligeante pour moy qu'elle fit à feu mon frère Jacques de mon portrait en émail qui doit luy revenir, je luy donne pour accompagner ledit portrait deux mignatures : une femme de notre Cour et l'autre d'un portrait du Roy que je peignis en 1730, à Versailles, d'après Sa Majesté qui n'admit auprès d'elle que M. le duc de Villeroy, capitaine de ses gardes tant que dura cette opération. Je lui donne de même de tout mon cœur une bague que j'ay toujours aimée, représentant César avec son bâton augural, gravure antique sur un rubis accompagné de quatre petits brillans sur les côtés. Cette bague appartenait à un grand seigneur très curieux en ce genre.

Ayant pris, pour mieux obliger, de nouveaux arrangements, les trois boîtes commandées cy devant au sieur Galluchat n'auront point lieu;

le sieur Gouthière (1), très bon doreur, me fait actuellement quatre bordures semblables à celles qui sont renfermées dans la grande boîte de ma belle-sœur, dont une servira à son premier portrait fait à Londres et réparé par mes soins autant qu'il y a eu de possibilité, les trois autres seront employées aux morceaux destinés à ma nièce Josne.

Je donne et lègue à sa jeune sœur Massé, grâce à Dieu mieux portante, une boîte à mouches que me fait le sieur Derais, fameux bijoutier (2). J'ay lieu de penser qu'elle sera bien. Je fais mettre dessus une mignature de ma composition que je peignis avec plaisir d'après une de mes amies dont la physionomie intéressante, telle que je me figure être celle de ma

(1) Voir sur ce remarquable fondeur-ciseleur les très curieux renseignements que M. Jules Guiffrey a publiés dans le volume intitulé *Les Caffieri* et le *Catalogue du duc d'Aumont* réimprimé par M. le baron Davillier.

(2) Pierre Drais, marchand orfèvre. Son fils, Robert-Arnould-Claude Drais, épousa en 1778 une fille naturelle de Mlle Guimard, la célèbre danseuse de l'Opéra.

très chère nièce Massé, me fit imaginer de l'accompagner d'un petit amour qui semble, par un de ses traits, l'assurer du succès de ses charmes. Le sieur Derais m'a promis d'apporter les plus grands soins à cette boîte, ainsy qu'à trois autres qu'il doit me livrer en même tems. J'en ay destiné deux avec plaisir à mes chères petites-nièces Renouard, dont l'aînée aura le choix et la troisième à ma nièce Fizeau, sœur de Massé et, quoique j'aye obmis d'en faire une mention détaillée aux articles 14 et 16, ma volonté n'en est pas moins précise à cet égard. Je prie donc les exécuteurs de ce mien testament, si je venois à décéder avant que lesdites bordures et boîtes fussent conduites à la perfection nécessaire, d'y veiller et de les faire rendre à destination. Bien entendu que le montant du tout sera prélevé sur ma succession.

Touché du triste sort des veuves et des enfans de plusieurs artistes, mes confrères,

décédés sans fortune, et dans la vue de leur épargner l'humiliation d'implorer des secours qu'ils ne sauroient trouver dans les fonds actuels de l'Académie, je commençay par en établir un, dont le revenu leur est particulièrement affecté; j'y contribuay donc pour un capital de 2000 livres que je remis à notre trésorier le 26 mai 1764 (1) et le même jour je donnay à l'Académie mon portrait en buste, fait par l'illustre Lemoine (2), sur un socle de beau marbre.

(1) Voyez plus haut, dans l'*Éloge de Massé* par Cochin, ce qui a été dit à ce sujet. L'extrait suivant des *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, indiquera comment fut employée la somme offerte par Massé :

« Du samedi 7 décembre 1765.

. . . . . .

« L'Académie a arrêté que la somme de 2000 livres donnée par M. Massé, conseiller, ainsi qu'il est expliqué dans la délibération du samedi 26 mai 1764, ensemble la somme de 14 livres des deniers appartenant à l'Académie et étant entre les mains de M. Chardin trésorier, seront employées à acquérir 200 livres de rente à 4 p. 100 sur les aydes et gabelles de l'édit d'avril 1758, pour être les arrérages de ladite rente employés jusqu'à concurrence du produit desdites 2,000 livres conformément au désir de M. Massé, ainsi qu'il est énoncé dans ladite délibération du 26 mai 1764, et à cet effet M. Chardin duëment autorisé à faire ledit emploi et les frais de contrat et d'autres relatifs à ladite acquisition. » (Archives nationales, O¹1926-8.)

(2) Jean-Baptiste Le Moyne, né en 1704, mort aux galeries du

J'ajoute à ces dons celuy d'un exemplaire en grand Louvin de la Gallerie de Versailles, relié, comme un hommage et un gage de ma reconnoissance et des conseils éclairés que j'ay reçus de plusieurs de ses membres, pendant le cours de plus de trente ans que cet ouvrage a exigé de soins et de travaux.

Après avoir satisfait, autant que je l'ay pu à ce que j'ay cru devoir à ma maison, à ma famille et à l'Académie, je vais ne plus m'occuper que des agréables objets de ma reconnoissance envers mes protecteurs et mes amis.

M. le marquis de Marigny, commandeur des ordres du Roy, directeur et ordonnateur général de ses bâtimens, etc., dont le ministère intelligent fait également la gloire de l'État et la félicité des artistes, est très humblement supplié d'agréer la requête qu'ose lui présenter icy Jean-Baptiste Massé. Remply de la plus vive recon-

Louvre le 25 mai 1778, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 26 juillet 1738.

noissance des bienfaits dont il n'a cessé de l'honorer, en voulant bien y ajouter encore celui d'accepter comme un simple hommage de son respectueux dévouement, un bronze antique représentant Cléopâtre mourante, que l'approbation des connoisseurs lui a fait juger digne d'entrer dans son cabinet. M. le marquis de Marigny par cette dernière marque de sa bienveillance, mettra le comble à ses bontés pour le suppliant et honorera ses cendres à jamais.

La réussite de l'article cy dessus est particulièrement recommandée à M. Cochin, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, secrétaire perpétuel de l'Académie royalle de peinture et de sculpture, chargé du détail des arts. A qui pourroi-je, en effet, m'adresser mieux pour la conduite qu'on doit tenir auprès de M. le marquis de Marigny, si ce n'est à celui qui mérite si parfaitement sa confiance et qui sçait si solidement servir ses amis dans les cas les plus

importans ? Les bontés particulières qu'il m'a toujours témoignées, me font espérer qu'il voudra bien accepter pour marque de mon ressouvenir, un portefeuille contenant une collection de la Gallerie de Versailles, choisie et révisée des mains de l'amitié, dans l'idée de lui plaire et qu'il voudra bien joindre aux dessins un crayon rouge et un petit portrait d'homme en mignature qu'il a de moi, une autre mignature, portrait de femme aussy d'après nature, vêtue de blanc, tenant d'une main une grenade et de l'autre un panier de fleurs, s'il étoit encore dans toute la fraîcheur qu'il auroit sûrement conservée si je ne l'avois pas prêté aussy souvent à des peintres en mignature qui ne me le demandoient avec empressement, que parce qu'ils croyoient tous qu'après l'avoir copiée ils en seroient beaucoup plus habiles ; M. Cochin, né pour obliger, l'auroit prêté comme moy et n'y auroit pas plus gagné. Je luy donne en outre, comme pour mémoire d'un talent que j'ay peu

pratiqué, mes deux premiers essais en émail d'après Van Dyck (1), je fis ensuite beaucoup moins mal en ce genre quelques morceaux pour l'Angleterre, pour le Duc de Lorraine et le Grand Duc de Toscane et vraisemblablement j'y aurois fait quelques progrès sans les circonstances qui m'empêchèrent de les continuer.

Je prie M. Perrier, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, cy devant premier commis des bâtimens, de vouloir bien accepter un portefeuille contenant un exemplaire choisy de la Gallerie de Versailles, que je lui donne de tout mon cœur comme une simple marque de mon souvenir et de ma reconnoissance, des solides bontés dont il n'a cessé de m'honorer.

Par une estime toute particulière pour les grands talens de M. Soufflot, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, architecte du Roy, contrôleur de ses bâtimens et principalle-

(1) Antoine Van Dyck, né à Anvers en 1599, mort à Londres en 1641.

ment en considération du parfait attachement qu'il a toujours eu pour notre incomparable et très aimé protecteur M. le marquis de Marigny, je lui donne et lègue, ainsi que je l'en ay prévenu, le portrait que j'en ay fait peindre sous mes yeux avec l'attention la plus scrupuleuse par M. Deshayes le jeune (1), d'après celui de l'illustre Tocqué : il est dans une bordure du sieur Bouvet (2), exécutée avec soin sur le dessin que j'en avois donné. Ce portrait sur lequel j'arrête tous les jours mes regards avec plaisir, est sans contredit un présent précieux pour M. Soufflot, puisque je juge de son cœur par le mien.

Sensible à la bienveillance affectueuse dont M. Lemoine m'a toujours honoré, je lui donne et lègue de tout mon cœur, un portefeuille con-

(1) François-Bruno Deshays de Colleville, agréé de l'Académie royale de peinture et sculpture. Ce qu'en dit ici Massé semble en contradiction avec le jugement sévère porté par Diderot sur cet artiste : « Les portraits de Deshays sont si mauvais de dessin, de couleur et du reste qu'ils ont l'air d'être faits en dépit de l'art et du bon sens. » (*Salon* de 1767.)

(2) Bouvet était un ébéniste de mérite qui était fournisseur du Roi.

tenant une collection choisie de la Gallerie de Versailles. L'ardeur avec laquelle il m'a paru désirer cet ouvrage me l'a fait préférer à toute autre marque que j'aurois pu luy laisser de ma sincère reconnoissance.

L'ingénieux et fécond M. Boucher (1), auquel je dois une partie du succès de cet ouvrage, par la retouche intelligente de quelques épreuves, m'ayant paru, toutes les fois qu'il est venu chez moy, regarder avec plaisir l'effet piquant des tons de couleurs de mon petit tableau de Parrocel le père (2), représentant deux cavaliers prêts à passer une rivière formée par une grande chute d'eau dont le bruit paraît les effrayer, je lui donne et lègue avec plaisir ce morceau digne en effet de plaire à un artiste aussy éclairé.

Par ce même motif de reconnoissance, d'es-

(1) François Boucher, premier peintre du Roi, né le 29 septembre 1703, mort au Louvre le 30 mai 1770, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 30 janvier 1734.

(2) Joseph Parrocel, le peintre de batailles, né vers 1648, mort le 2 mars 1704, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 14 novembre 1676.

time et d'amour pour le talent, je donne et lègue à son digne gendre, M. Beaudouin (1), un portefeuille renfermant une collection choisie de la Gallerie de Versailles. La satisfaction intime que je goûte à luy faire cette galanterie me persuade qu'elle lui sera agréable.

Je donne et lègue à M. Chevotet (2), architecte du Roy, mon ancien camarade des dessins de la Gallerie de Versailles, dont il me donna le développement nécessaire à cette opération, un portrait de la Reine (3) que je peignis, d'après nature, à Marly, dès qu'elle fut arrivée en France; il est sous glace dans une belle boîte

(1) Pierre-Antoine Baudoin, né en 1723, mort le 15 décembre 1769, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 20 août 1763. Il avait épousé le 8 avril 1758 Marie-Émilie Boucher, fille cadette du célèbre peintre et le même jour, l'aînée Élisabeth-Victoire s'unissait par les liens du mariage dans la même église à Jean-Baptiste-Henri Deshays de Colleville, peintre, frère du Deshays dont Massé a parlé plus haut.

(2) Jean-Michel Chevotet, mort le 4 décembre 1772, reçu membre de l'Académie royale d'architecture en 1732. Dix ans auparavant, en 1722, Chevotet avait remporté le grand prix décerné par cette Académie.

(3) Marie Leczinska, femme de Louis XV.

ovale de chagrin vert sur laquelle est le chiffre du Roy et celui de la Reine en cloux et charnières. Je prends d'autant plus de plaisir à remettre ce portrait entre ses mains que je luy ai toujours trouvé de la ressemblance avec son aimable épouse.

Je prie M. Tocqué, aussy mon ancien amy, d'accepter, comme marque de mon souvenir et de ma reconnoissance, le grand portrait de Van Dyck en cuirasse qui a été sy longtems admiré dans mon cabinet, le croyant pour cette raison, très propre à orner le sien. Je luy donne aussy mon beau buste du Roy en terre cuite fait d'après nature par le célèbre M. Lemoine.

Les productions de M. Vien (1) en peinture font voir tant d'amour, pour le noble, le simple et le naïf, tant de recherches sur les beautés grecques que j'ay cru ne pouvoir luy

(1) Joseph-Marie Vien, né en 1716, mort le 27 mars 1809, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 30 mars 1754.

donner des marques de mon souvenir qui luy fussent plus agréables qu'en luy léguant, comme je le fais, l'*Œuvre de l'antiquité* expliquée par le P. Monfaucon en neuf volumes in folio bien reliés et belles épreuves. Je le prie de vouloir bien l'accepter en témoignage de ma reconnoissance de la bienveillance qu'il m'a témoignée en faveur de mes petites-nièces, espérant qu'il voudra bien la leur continuer à proportion qu'elles marqueront d'ardeur à en profiter.

M. de Livry (1), premier commis de mon-

(1) Ce personnage très ami des arts et des artistes est fréquemment cité dans les *Mémoires* du graveur Wille. Nous reproduirons même un passage de cet ouvrage où il est question de Massé et de M. de Livry : « Le 20 août 1761 j'allai à Versailles avec M. Massé, M. le chevalier Cochin (il était chevalier de l'ordre de Saint-Michel), mes anciens amis et madame Basseporte du Jardin du Roi. C'étoit pour dîner chez M. de Livry, premier commis de M. de Saint-Florentin qui nous avoit invités depuis longtems. Nous vîmes les tableaux du Roi à la Surintendance et fûmes de retour le soir à Paris. » (Wille, *Mémoires,* I, 175.) On a vu plus haut que depuis le 31 décembre 1759 c'était Massé qui occupait la place de garde des tableaux du Roi et que le 27 mars 1760 Louis XV lui avait permis d'en faire remplir les fonctions par Étienne Jeaurat à qui la survivance en avait été attribuée. Le prédécesseur de Massé, comme garde des tableaux du Roi, avait été Jacques-André Portail que Marmontel appelle dans ses *Mémoires*

seigneur le comte de Saint-Florentin m'ayant paru vivement touché de la beauté des deux têtes que j'ay de M. Greuze (1), je les luy donne et lègue de tout mon cœur, désirant qu'elles contribuent à rappeler à sa mémoire le désir ardent que j'ay toujours eu de luy plaire et la vive reconnoissance que j'ay conservée jusqu'au dernier instant de ma vie pour avoir étendu ses bontés pour moy jusques sur ma famille et mes amis que je recommande à sa bienveillance.

La très estimable et vertueuse Mlle Basseporte, mon amie, est suppliée de vouloir bien accepter, en témoignage de mon souvenir, comme je l'ay accepté moy même des mains de l'amitié, un dessin de M. Natoire, fait à Rome,

le bonhomme Portail. Il mourut le 4 novembre 1759 et avait été reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 24 septembre 1746.

(1) Jean-Baptiste Greuze, né en 1725, mort le 21 mars 1803 à Paris, rue des Orties-du-Louvre, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 23 août 1769.

pour esquisse d'un grand tableau qu'il a peint. Il est en hauteur, sous verre, dans une bordure dorée et représente la France désolée de la mort de saint Louis et son apothéose. La satisfaction que je prends à avoir ce morceau sous les yeux me fait souhaitter qu'elle jouisse longtemps du même avantage ainsy que celuy de prendre autant de plaisir que j'en ay toujours éprouvé à regarder l'admirable dessin du projet que je luy donne, de même que les deux petits qui l'accompagnent, ayant fait faire les bordures peintes et vernies pour aller ensemble; le grand est sous glace, les deux petits sous verre. Je luy donne et lègue aussy un portefeuille contenant une collection choisie de la Gallerie de Versailles, ouvrage qui m'a souvent dérobé des instans que j'aurois voulu pouvoir employer à cultiver plus constamment sa précieuse amitié.

Je donne et lègue de même, en portefeuille, à notre aimable et solide amy commun

M. Barbeu du Bourg (1), une collection de la Gallerie de Versailles choisie pour cet usage, ainsy que deux volumes in-4° bien reliés et dorés sur tranche, intitulés : *Biblia sacra*, en reconnoissance des soins intelligens et affectueux qu'il a toujours employés, tant à son égard qu'au mien, pour prolonger nos jours avec agrément, en remédiant autant qu'il a été en luy à nos diverses infirmités.

M. Pigalle (2) m'a toujours témoigné tant de bonté et de confiance, d'ailleurs ses vertus bienfaisantes envers la famille ont fait sur moy une impression si vive, qu'indépendamment de la vénération que j'ay pour l'éclat de ses talens, je me fais un véritable plaisir de leur donner icy une marque de mon souvenir en le

(1) Il était le médecin habituel de Massé. Jacques Barbeu du Bourg, médecin et botaniste, naquit à Mayenne le 12 février 1709 et mourut à Paris le 14 décembre 1779. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur la médecine et sur la botanique. Barbeu du Bourg demeurait rue Copeau.

(2) Jean-Baptiste Pigalle, né en 1714, mort à Paris, rue Saint-Lazare, le 21 août 1785, avait été reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 30 juillet 1744.

priant de vouloir bien accepter en portefeuille une collection choisie de ma Gallerie de Versailles.

Je fais le même don et la même prière de l'accepter à mon bon et estimable amy, M. Jeaurat, mon collègue et mon survivancier dont l'amitié tendre, constante et sincère m'a pénétré dans tous les tems de la plus vive reconnoissance.

Je donne et lègue à M. Wille, célèbre graveur, un portefeuille contenant un exemplaire choisy de la Gallerie de Versailles que je le prie de vouloir bien accepter comme un témoignage de l'estime particulière que j'ay toujours eue pour ses talens distingués et ses vertus, indépendamment de ma reconnoissance des soins qu'il a bien voulu prendre, chez moy et sous mes yeux, pour bonifier une partie desdites planches (1).

(1) On trouve dans divers passages des *Mémoires* de Wille, la preuve que le célèbre graveur partageait l'affection que Massé témoigne

Je donne et lègue de tout mon cœur à mon cher Fallavel le jeune (1) mon portefeuille contenant un exemplaire choisy de la Gallerie de Versailles que je le prie de voulloir bien accepter comme une marque de mon amitié et de ma reconnoissance des soins infinis qu'il a bien voulu prendre pour m'aider à mettre l'ordre et l'intelligence nécessaires dans les comptes de recettes et de dépenses de l'entre-

ici pour lui. Il est intéressant d'en signaler les principaux : « Le 26 juin 1764 j'ai fait présent d'une épreuve de ma nouvelle estampe (les *Musiciens ambulants*) à M. Massé. Ce bon et vertueux vieillard, qui ne l'avoit pas encore vue, en fut très content et s'en réjouit beaucoup.... Le 2 mars 1766, après avoir visité M. Massé, ancien et respectable ami, je me rendis au repas que font ordinairement les académiciens entre eux le premier dimanche du mois...,. Le 10 août 1766, ma femme et moi avons dîné chez M. Massé. Cet habile homme et digne vieillard avoit rassemblé pour le même objet plusieurs artistes avec leurs femmes et autres qui sont garçons.... Le 19, le 21 et le 25 juillet 1767. Ces trois jours j'ay passé toutes mes matinées chez M. Massé en y dînant. Il m'avoit prié de lui arranger un peu ses estampes qui étoient pas mal en désordre et je l'ay fait avec plaisir pour obliger ce bon vieillard et ancien ami.... Le 26 septembre 1767 mourut Jean-Baptiste Massé, peintre, conseiller de l'Académie de peinture et sculpture et garde des tableaux de la surintendance du Roi que M. Jeaurat exerça pour lui. Il avoit environ 82 ans (lisez 79 ans) et il y avoit vingt-cinq ans que je le connoissois. » (Wille, *Mémoires,* I, 261, 328, 355, 361.)

(1) Jean-Marc Fallavel le jeune, bourgeois de Paris, demeurait au Palais de Justice, cour du Mai.

prise de la Gallerie de Versailles que je rendis à MM. Godefroy qui en furent très satisfaits.

Je vais clore enfin ce mien testament par l'épanchement du tendre ressouvenir que mérite la famille Godefroy en commençant par mes ci-devant associés dont j'ai cultivé avec plaisir et sans interruption l'estime et l'amitié dès leur naissance jusqu'à ce jour.

Je pense sy avantageusement en faveur de l'ainé, M. Charles Godefroy, écuyer, seigneur de Villetaneuse, que, quoi qu'il se soit engagé à me faire 1200 livres de rente pendant le cours de ma vie, je crois très fermement qu'il voudroit pouvoir en prolonger la durée et c'est dans cette persuasion délicieuse que je le prie de vouloir bien accepter en toute propriété la planche de mon portrait gravée par M. Wille d'après M. Tocqué, ainsy que toutes les épreuves dudit portrait qui se trouveront, lors de mon décès, chez le graveur ou chez le sieur Beauvais qui l'a toujours imprimé et chez

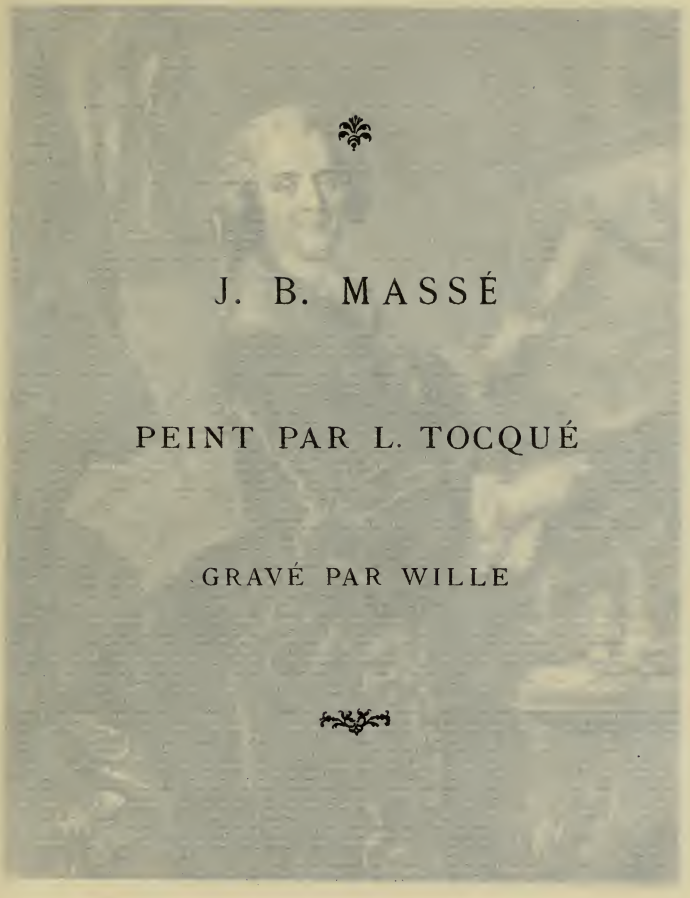

J. B. MASSÉ

PEINT PAR L. TOCQUÉ

GRAVÉ PAR WILLE

prise de la Gallerie de Versailles que je rendis à MM. Godefroy qui en [illegible] satisfaits.

Je vais [illegible] par l'épanchement de [illegible] la famille Godefroy en commençant par [illegible] dont j'ai cultivé avec [illegible] et l'amitié dès leur naissance jusqu'à ce jour.

Je pense sy avantageusement en faveur de l'ainé, M. Charles Godefroy, écuyer, seigneur de Villeneuve, que, quoiqu'il ne soit [illegible] dans [illegible] de cette pendant le cours de [illegible] je crois très fermement qu'il voudroit pouvoir en prolonger la durée et c'est dans cette persuasion délicieuse que je le prie de vouloir bien accepter en toute propriété la planche de [illegible] par M. [illegible] M. [illegible] que [illegible] les épreuves [illegible] de mon [illegible] le sieur Beauvais qui l'a [illegible] imprimé et chez

lequel la planche est restée déposée. Je veux que la présente donation lui serve de pleine et entière décharge envers et contre tous. J'ay pensé ne pouvoir rien laisser à M. de Villetaneuse qui lui fût plus convenable que cette planche qu'il joindra à celles de la Gallerie et des deux salons de Versailles dont il est seul possesseur. Il pourra, ainsy que je l'ay fait en faveur des amateurs qui lui demanderont ce portrait, le placer à la fin de l'œuvre, et quant à celui de M. Lebrun que j'ay souvent mis à la tête des volumes, M. Cochin lui en fera avoir des épreuves à bon compte, la planche appartenant à l'Académie.

Il sera remis de plus à M. de Villetaneuse, aussitôt après mon décès, un dessin de moy d'après nature, au crayon rouge sur papier blanc, de son portrait, de celui de M. son frère et de notre amy commun M. Fallavel l'ainé. Il est sous glace, dans une bordure que j'ay fait faire depuis peu. Ce morceau est, dans son

tout, le fruit de la reconnoissance et de la plus vive passion de plaire à ce qu'on aime.

C'est dans ce même esprit que je voudrois avoir à ma disposition ce que j'ay fait de moins mal et de plus intéressant en mignature pour l'offrir ici à M. de Villetaneuse, mais à ce défaut je le prie d'accepter les deux morceaux suivants, savoir : 1° le portrait du Roy Stanislas (1) que je peignis dans le tems que je faisois mes dessins de la Gallerie de Versailles ; il est dans une boîte ovale de chagrin noir sous un cristal couvert ; 2° un petit ouvrage de la composition de M. Guérin (2),

(1) Stanislas Leczinski, roi de Pologne, duc de Lorraine. Ce portrait appartenait récemment au prince Czartorisky qui l'envoya en 1865 à l'exposition rétrospective de l'Union centrale. (Voyez : *Gazette des Beaux-arts,* T. XX, p. 21.)

(2) Cet artiste était membre de l'Académie de Saint-Luc et y exerçait les fonctions d'adjoint à professeur. Il demeurait à Paris, rue Neuve-Saint-Merri. Guérin figura aux expositions de l'Académie de Saint-Luc en 1751, 1752, 1753 et 1756. Ses ouvrages représentent en général des sujets religieux ou mythologiques. La fabrique de l'église de Saint-Nicolas de Meulan possédait de cet artiste deux tableaux formant pendants, l'un le martyre de saint Étienne, l'autre saint Nicolas donnant sa bénédiction à des naufragés. Quant à ses tableaux reproduisant des scènes de mythologie,

élève de M. Natoire, représentant Vénus qui commande à Vulcain des armes pour Enée. Ce sujet, peint en huille, est un des mieux qu'il ait jamais faits en ce genre. Je souhaite qu'il ait autant d'agrément aux yeux de M. de Villetaneuse qu'il en a toujours eu aux miens. Il est retenu par un cercle dans une tabatière d'écaille noire toute simple.

Item, il lui sera remis les six tableaux des esquisses de M. Lebrun dont cinq en forme cintrée, savoir : quatre du salon de la Guerre et un du salon de la Paix, le sixième représente la prospérité des nations voisines de la France. Ils sont exposés dans la pièce d'entrée de mon premier appartement en bordures dorées. Actuellement qu'ils vont passer entre ses mains, je suis fâché de ne pas les avoir fait faire plus belles.

ils étaient possédés par des magistrats ou des financiers ; M. de Gourgues avait de lui trois sujets représentant les Ages et M. Buchelay de Savalette une Léda et une Vénus embrassant l'Amour. (Jules Guiffrey : *Livrets des Expositions de l'Académie de Saint-Luc.*)

Item, je déclare que la grande armoire qui est au fond de ma seconde pièce lui appartient, qu'ainsy il sera le maître de la faire enlever ou d'en gratifier qui il luy plaira.

Item, il lui sera remis toutes les estampes dépareillées et retouchées appartenantes à la Gallerie de Versailles qui seront trouvées dans ma maison lors de mon décès.

Item, il lui sera remis les cinq grandes estampes d'après M. Lebrun dont quatre gravées par Gérard Audran, savoir : le Passage du Granique, la Bataille d'Arbelles, la Défaite de Porus, le Triomphe d'Alexandre dans Babylone et la Famille de Darius gravée par Edelinck (1). Ces cinq morceaux, dont quelques uns dans de vieilles bordures mal en ordre, sont chez ma sœur où je les ay déposées pour faire place à notre impression de la Gallerie.

(1) Gérard Edelinck, né à Anvers vers 1640, mort à Paris le 2 avril 1707. Il avait été naturalisé français le 25 octobre 1675 et fut reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 6 mars 1677.

Je donne et lègue de tout mon cœur à M. Gabriel Godefroy, son frère, écuyer, contrôleur général de la Marine, ma mignature en ovale peinte sur l'ivoire par l'illustre Rosa-Alba (1), admirée et digne de l'être de tous les connoisseurs. L'affectueuse et sincère amitié dont m'honoroit le vertueux et aimable M. Gaudron le jeune (2) le porta à me léguer

(1) Rosa-Alba Carriera, née à Venise, morte le 15 avril 1757, à l'âge de 84 ans, reçue membre de l'Académie royale de peinture et sculpture le 9 novembre 1720. D'après Mariette (*Abecedario*), Massé considérait Mlle Rosalba comme un modèle dont il essayait d'imiter la fraîcheur et la facilité.

(2) Pierre Gaudron, horloger ordinaire du Régent, décédé le 20 mai 1745, place Dauphine, à Paris. Ce personnage était un homme de goût et un artiste de talent. Son testament, daté de Chaillot le 18 août 1742 et conservé aux Archives nationales sous la cote Y. 63, renferme de curieuses dispositions et il y est souvent question d'objets d'art qu'il lègue à ses amis. J'en extrairai ce qui a rapport à Massé et à la miniature de Mlle Rosalba dont il vient d'être parlé : « 26° Je donne et lègue à M. J.-B. Leroux, architecte du Roi.... le petit tableau mignature que M. J.-B. Massé a fait pour moi, lequel j'ay estimé son chef d'œuvre parce qu'il l'est en effet. Il représente un jeune homme qui présente son verre à une jeune fille qui tient une bouteille et qui l'éloigne en le regardant. 27° : Item je donne et lègue à M. J.-B. Massé, peintre du Roy et conseiller en l'Académie royale de peinture et sculpture le petit tableau que j'ay de la signora Rosalba qu'elle m'a dit elle-même être son chef-d'œuvre. Ce morceau de peinture est mignature sur yvoire en ovale ayant 3 poulces et demye de large sur deux poulces neuf lignes de haut, placé dans une boëte d'écaille, dans une

ce précieux morceau que je remets avec plaisir, sous les mêmes auspices, à M. Godefroy. Si contre toute apparence il restoit garçon et que dans l'avenir quelque rejeton de ma famille, par quelques étincelles d'amour pour l'art ou autres vertus recommandables (telles que je crois en trouver l'heureux germe dans ma petite-nièce Marie-Anne Massé), venoit à mériter sa précieuse amitié, j'aime à me flatter qu'en ce cas, vu les bontés qu'il m'a toujours témoignées, il lègueroit ce morceau à l'un deux, préférablement à tout autre, même à mérite égal.

Voulant obliger son estimable cousin le jeune M. Varnier, bachelier en l'école de Médecine (1), je lui donne et lègue le portrait de son père et celui de son respectable oncle

bordure quarrée, sculptée et dorée que j'y ay fait faire ayant sept poulces trois lignes de large sur six poulces cinq lignes de hault. L'estime que mondit sieur Massé a faicte de ce morceau, en le copiant plusieurs fois et même en émaille, mérite qu'il ayt l'original en sa possession. »

(1) Peu d'années après, Varnier fut reçu docteur-régent de la Faculté de médecine en l'Université de Paris. Il demeurait rue Planche-Mibray, près le quai Le Peletier.

que je dessinay d'après nature de même grandeur, au crayon rouge, sur papier blanc; ils sont l'un et l'autre sous verre en bordures peintes en vernis. Je ne lui fais cependant cette donation qu'à la condition que M. Varnier, son oncle, dont j'ay toujours singulièrement aimé et estimé la candeur, le savoir et les vertus qui le distinguent, en aura la jouissance sa vie durant.

Telles sont, après bien des remises, occasionnées par diverses indispositions ou autres difficultés, et après de très mûres réflexions, mes dispositions testamentaires, écrites de ma main et soussignées sur la fin de ma 78ᵉ année.

Quelles grâces infinies n'ai-je pas à rendre au Seigneur de m'avoir conservé par sa divine miséricorde jusqu'à cet instant, jouissant encore des facultés les plus essentielles, n'ayant rien perdu de cet amour précieux des vertus les plus conformes à ses désirs, ny de cette heureuse sensibilité, source intarissable du vray bonheur; c'est elle même qui m'a fait éprouver

un plaisir extrême dans les miennes dispositions par lesquelles je donne les dernières marques de mon estime et de ma reconnoissance à ceux et à celles qui m'ont honoré de leur amitié.

Le plaisir enfin que j'ay goûté en faisant ces diverses donations à été d'autant plus pur pour moy qu'elles sont conformes à la façon de penser, désintéressée, noble et généreuse de ma famille que j'ay toujours vue m'applaudir et me féliciter dès mon enfance sur toutes les actions qui annonçoient en moy plus de goust pour la décence et la gloire que pour la fortune.

Ce présent mien testament contenant dix-sept pages et demie, toutes écrites et paraphées de ma main, est la vraye expression de mes dernières volontés. En foy de quoi je l'ai signé, à Paris le 2 octobre 1765; signé : J.-B. Massé.

Au commencement, en marge du présent testament est écrit : première page, signée et paraphée par nous Gilles-Pierre Chenu, avocat

en Parlement, conseiller-commissaire du Roy en son Châtelet de Paris et censeur royal (1), au désir de notre procès-verbal d'apposition de scellés, ce jourd'hui samedi 26 septembre 1767; signé : Chenu, avec paraphe.

Et en fin dudit testament est écrit : dix-huitième et dernière page, signée et paraphée par nous Gilles-Pierre Chenu, avocat en Parlement conseiller et commissaire du Roy en son Châtelet de Paris et censeur royal, au désir de notre procès-verbal d'apposition de scellés de ce jourd'huy samedi 26 septembre 1767; signé : Chenu, avec paraphe.

Dans mon testament olographe, signé le 2 octobre 1765, j'ay donné simplement un état de mon établissement et de mon état présent.

En conséquence de ce qu'il m'étoit dû alors tant par le trésor royal que par les bastimens

(1) Le commissaire Chenu demeurait rue Mazarine. Il fut en fonctions de 1747 à 1789.

j'ay reçu depuis quelques articles, il s'en est accumulé d'autres, ce qui variera jusqu'au jour de mon décès.

J'ay marqué avoir six actions des fermes, estimées 6,000 livres selon l'achat et le cours de la place; elles ont été vendues depuis au-dessous de ce prix, mais le capital qui étoit dès lors entre les mains de mon neveu Pierre Massé qui n'étoit que de 48,000 livres, est actuellement de 60,500 livres; cy 60,500 livres.

Il y est dit que je donne et lègue à mondit neveu Pierre Massé en toute propriété, hors part et sans partage, la somme de 12,000 livres, ce que je confirme icy de nouveau, à la condition expresse pour lui, les siens ou ayans cause de fournir à chacun des cy après nommés, de six mois en six mois, la part qu'ils doivent avoir sans aucune retenue sur la totalité des 600 livres de rente viagère que je leur fais à cinq pour cent et dont je le rends responsable sur tous ses biens présens et à venir.

Il est mention en cet article d'André Paulet, mon ancien domestique, retiré à Lizy-sur-Ourcq, de madame Dupont, ma gouvernante, de Courcy et du nommé La Roux dit Lyonnois; mais ce dernier, qui étoit pour lors à mon service, m'ayant cousté depuis, plus de 1,000 livres de déboursés en médecin, chirurgien, double garde, etc., etc., et vu prendre de lui personnellement les plus tendres soins dans une grande maladie où il fut à toute extrémité et administré chez moy, cependant, par une ingratitude sans exemple, il me quitta dès qu'il fut parfaitement guéry pour entrer, me dit-il, chez un seigneur qui le garda quinze jours. Je lui donnai le 13 may dernier, 366 livres tant pour ses gages courans que pour le billet qu'il avoit de moy et c'est ainsi qu'il s'exclue lui-même de cette donation où il avoit part (1). Je ne lui

(1) L'aventure de ce domestique, comblé des bienfaits de son maître, et qui le quitte après de longues années de services, a été singulièrement travestie dans l'article consacré par le *Nécrologe* à Massé, article que Cochin appelle du reste, dans son *Éloge de Massé,* un

donneray pas de successeur à ses rentes viagères car, quoique Legros soit entré à mon service dès le 8 avril précédent, elles resteront desormais renfermées sur les têtes des cy-après nommés; savoir : Madame Dupont, Courcy et André Paulet, sans oublier son pauvre frère. Ma dernière volonté est que les susdits commencent à jouir de la part qui doit leur revenir desdites 600 livres de rente viagère à compter du jour de mon décès, dans l'ordre suivant, savoir : à madame Dupont, 150 livres, cy 150 livres;

A Courcy, distingué par des qualités aussy rares qu'estimables, 200 livres, cy 200 livres.

Je veux et entends que madame Dupont et Courcy héritent en plein l'un de l'autre, sans

tissu d'anecdotes la plupart ridicules ou fausses. Voici l'extrait du *Nécrologe :* « M. Massé étoit protestant, mais sans aucun fanatisme, au point qu'il congédia un domestique catholique romain, qui l'avoit servi longtems avec fidélité et qui l'aimoit assez pour vouloir changer de religion pour lui plaire. Semblable en cela à l'homme sincère de la fable, il ne vouloit point

De ces mortels dont la bouche
Souffle le chaud et le froid. »

partage avec André Paulet auquel j'ay déjà assuré et assure icy de nouveau 200 livres, cy 200 livres.

Je lègue de plus en augmentation audit André Paulet, en faveur de son pauvre frère malade 50 livres de rente, cy 50 livres.

Ce qui fait en tout 600 livres de rente viagère dont mon neveu Pierre Massé s'est rendu garant tant en mon nom qu'en celui des siens, cy 600 livres.

Et au cas qu'André Paulet vînt à mourir avant son frère très infirme, je veux qu'il soit assuré à cet infortuné qui resteroit seul, 150 livres de rente sa vie durant. Ainsy madame Dupont et Courcy n'hériteront alors chacun d'eux que de 50 livres ; ne pouvant me résoudre à laisser mourir de faim ce pauvre malheureux, après le décès duquel madame Dupont hériteroit de 100 livres et Courcy de 50, ce qui leur feroit à chacun dans ce cas 300 livres de rente dont ils seroient héritiers l'un de l'autre.

Et si, contre toute apparence, madame Dupont et Courcy venoient à décéder avant ledit André Paulet, la totalité desdites 600 livres de rente viagère seroit réunie sur sa tête à la condition cependant que 200 livres seroient remises directement à son frère, s'il vivoit encore, de six mois en six mois, pour en jouir sa vie durant sans augmentation, car j'entends que si André Paulet venoit à mourir avant lui, les 400 livres dont il auroit joui séparément seroient éteintes au bénéfice de mon neveu Pierre Massé, des siens ou ayans cause auxquels la totalité desdites 600 livres de rente viagère doit un jour revenir quand et comme il plaira à Dieu d'en ordonner.

Ayant ainsy détaillé, dans tous les cas possibles, mes intentions telles que je veux qu'elles soient suivies concernant les intéressés auxdites rentes viagères, je supprime comme inutile la lettre dont il est fait mention dans le même article, et que j'avois déposée depuis longtems

entre les mains de mon neveu Pierre Massé, pour n'être décachetée, comme est dit, qu'après mon décès, en présence de mon ami Fallavel.

Pierre La Roux dit Lyonnois n'étant plus à mon service, je transporte les 100 livres en argent que je lui avois léguées, après mon décès, au domestique qui le remplacera chez moy alors.

Je confirme de nouveau ce qui est dit en cet article en faveur de madame Dupont et lui laisse le soin, sous les yeux de M. Fallavel et mon neveu Pierre Massé, d'une juste distribution entre Courcy, que je veux qui soit favorisé, et André Paulet sans oublier son frère dans ce partage sur ces mêmes bagatelles qui pourroient lui convenir, Lyonnois n'y ayant plus de part.

Regardant de même ledit Lyonnois, je fais passer au bénéfice de Courcy les articles suivans que lui avois légués, savoir : le don des

deux cuillères et des deux fourchettes d'argent ainsy que celui des deux paires de draps et des six chemises neuves garnies, ce qui fera pour sa part quatre fourchettes et quatre cuillères, quatre paires de draps et douze chemises neuves garnies. J'avois chargé ma succession de payer les mêmes frais de façon qu'il en pouvoit couster; ils ont été acquittés depuis, ainsy que ceux de la toille qui l'étoient déjà. Quant aux habits et chapeaux légués à cet article à Lyonnois, ils resteront au domestique qui sera à mon service lors de mon décès.

Concernant mon neveu Étienne Renouard dans lequel je ne supprime seulement que la tabatière et les boucles d'or, luy donnant et léguant en place, hors part et sans partage, comme à son frère, 1,200 livres une fois payées dont il pourra faire usage en quelque galanterie au gré de ma très aimable nièce, son épouse, ou de leurs enfans, ne voulant en cette occasion que leur donner une simple

marque de mon souvenir affectueux, cy 1,200 livres.

Je laisse subsister ce que j'ai fait en faveur de M. Fizeau concernant son goût pour la peinture et j'ay rempli en cet article la donation faite à ma chère nièce Massé, son épouse de mon portrait que je remis pour elle à mon neveu Paul Renouard le 14 juillet 1766 dans une boîte de 300 livres, garnie en or, beaucoup plus belle que celle que j'avois énoncée dont les frais devoient être pris sur ma succession, qui en est déchargée, ainsy que d'autres articles qu'on a déjà vus et qu'on verra par la suite.

Dans la note que j'ay donnée en mon testament des billets que je devois à mes domestiques, quoique celui de Lyonnois de 272 livres ait été acquitté le 13 mai dernier, la totalité des billets qui n'étoit que de 4122 livres est montée depuis à 5324 ce qui fait d'augmentation 1202 livres, cy 1202 livres, lesquelles jointes aux 1200 livres de l'article de mon neveu

Renouard font la totalité de 2402 livres, cy 2402 livres.

Il est dit dans mon testament, signé le 2 octobre 1765, que le total des sommes en legs et dettes à prélever sur ma succession étoit de 21865 livres, cy 21865 livres, il est actuellement de 24,267 livres, cy 24,267 livres.

J'expose qu'après avoir remis en bon état les portraits de ma famille que ma belle-sœur de Londres m'avoit renvoyés en les recommandant à mes soins, attendu qu'ils étoient tous très endommagés, qu'ayant voulu en outre lui donner de nouvelles preuves de l'extrême envie que j'ay de lui être agréable, j'avois, avec mille difficultés, ajouté à cette collection de portraits en mignature ceux de mon grand-père, de mon frère Étienne et le mien; qu'ayant de plus cherché à satisfaire à la délicatesse de son goust dans la façon simple et décente de les faire monter, je m'étois cru enfin en état de faire annoncer à M. Olivier que le tout étoit

prêt à ses ordres; que cependant ayant depuis remarqué que ce qui faisoit l'agrément principal de ce présent, dépendoit d'un arrangement dans son tout, qui ne subsisteroit plus lorsqu'on en auroit ôté, d'une part le premier portrait de ma belle-sœur et de l'autre mon portrait peint en émail, dont on avoit déjà disposé, je crus devoir, pour les remplacer l'un et l'autre, faire peindre sous mes yeux comme les précédens, ceux de mon frère ainé et de son épouse, en employant toujours le même pinceau de M. Hoyer, peintre danois d'un mérite distingué en ce genre; mais ma santé, toujours débile, étant alors très menaçante, je me crus obligé de recommander dans mon testament que les honoraires fussent prélevés sur ma succession, si je venois à décéder, de même que la totalité de ce qu'il en cousteroit pour plusieurs boîtes garnies en or commandées à M. Drais, fameux bijoutier et d'une autre part à M. Gouthière, doreur dans la plus grande réputation,

pour quinze bordures en bronze dorées d'or moulu, voulant que toutes ces choses fussent remises gratis à leur destinataire. Cependant, grâce à Dieu, ayant survécu à ces différentes opérations et acquitté le montant d'icelles, ma succession en demeure déchargée et j'ay déjà joui du plaisir intime de remettre moy-même quatre de ces boîtes à mon neveu Paul Renouard, savoir : deux pour mes petites-nièces, ses filles, une pour ma nièce Couder et la quatrème, avec mon portrait au-dessus et une lettre en date du 14 juillet 1766, pour ma nièce Fizeau.

Quant à l'envoy des portraits de famille destinés à ma belle-sœur de Londres retenus involontairement depuis si longtems entre mes mains, tant par les augmentations que j'y ai jugé nécessaires, que par mes fréquentes infirmités, j'en ay supprimé, comme étranger à cette suite, le sujet à l'encre de la Chine qui y étoit joint, mais j'y ai substitué en place les portraits de mon neveu Pierre Massé et celui de

sa femme. Ainsy je crois avoir lieu de me flatter actuellement d'avoir rendu, par ce moyen, cette collection aussi complète qu'il a été en mon pouvoir, mais encore bien plus conforme aux vœux tendres et obligeants de ma très respectable et bien-aimée belle-sœur; c'est du moins, dans le dessein que j'ai toujours eu de lui plaire, que je vais enfin remettre sous ses yeux les traits divers d'une famille dont tout ce qui existe encore luy est aussi dévoué que l'étoit feu mon frère, son époux, et je rends grâce à la divine Providence de ce qu'elle me permet en cet instant de pouvoir encore la féliciter d'avoir conçu, dans la droiture de son cœur, le légitime dessein de faire passer, selon mes désirs, dans son entier cette suite à sa fille aînée, madame Olivier, bien digne, ainsy que son cher époux, de jouir après elle, longues années de ce fruit de mes veilles, de mes travaux et de mon amour pour la famille. Puissent-ils eux-mêmes en étendre les branches

estimables jusqu'à la postérité la plus reculée.

A l'expédition dudit envoy, je joins le portrait de M. Walpole, dessiné par M. Cochin, qui ne sera remis qu'après mon décès à mon neveu M. Olivier, auquel je l'ay légué dans l'article 26.

J'espère, Dieu aidant, achever de remplir dès à présent tout ce qui est compris dans les articles 27 et 28, croyant en cela obliger d'avantage d'aimables nièces que j'ay toujours aimées. Veuille le Tout-Puissant que de mon vivant elles reçoivent encore les marques de mon affectueux ressouvenir.

Les différens petits dons que je répands avec tant de délices sur mes proches ne pourroient leur paraître que bien faibles s'ils en séparoient la satisfaisante idée de bienveillance qui me conduit, mais j'ose espérer qu'ils ne les envisageront que dans ce point de vue, hors duquel ils seroient anéantis à mes propres yeux.

Pour amener particulièrement celui de ma belle-sœur de Londres à quelque réussite, outre les soins considérables que ces mignatures m'ont cousté, ayant été obligé de me faire ayder en cette partie, j'ay choisi, dans ce genre, ce que nous avions de mieux, sans que le montant des honoraires non plus que celui des autres frais aient en rien refroidy mon zèle pour le beau ; j'ay pris le même plaisir à donner des marques affectueuses de mon ressouvenir à mon aimable nièce madame Josne, en joignant au portrait en émail, qui lui étoit destiné, une petite bague et quelques mignatures en bordures et sous glace et enfin à acquérir les cinq boîtes garnies en or, dont une pour sa charmante sœur Marie Massé, que j'ay ornée d'une de mes mignatures dont l'allégorie désigne le pouvoir des grâces dont elle est pourvue et j'ay marqué le plaisir que je pris en remettant les quatre autres à mon neveu Paul Renouard pour mes nièces d'Amsterdam, ayant fait

incruster mon portrait sur celle de madame Fizeau, sœur de Massé. Les diverses bagatelles que je viens d'exposer, qui ne sont en elles-mêmes presque rien, prises séparément me reviennent cependant, en argent déboursé, à 410 livres, dont je ne tiens note que pour me rendre compte de l'employ agréable que j'aime à faire, sur la fin de mes jours, en faveur de ce que j'ay de plus cher au monde.

Je trouve, en les obligeant, une sorte de volupté qui fait le soutien de ma vie en ce qu'elle me conduit également à fester par tous les moyens possibles, ceux d'entre eux qui me font compagnie et à me distraire des infirmités de mon âge par les objets les plus agréables.

En conséquence, le 9 juillet 1766, ayant fait acquisition de douze très beaux couverts en vermeil, je les fis servir pour la première fois sur ma table, à mon neveu Paul Renouard, sa fille ainée, M. et madame Couder, qui en parurent tous également contens. Mes vœux, à cet

égard, ayant été exaucés je payai avec satisfaction les douze couverts 1684 livres, 17 sols, 6 deniers à M. Germain (1) chez lequel je les avois fait faire sous la conduite et les dessins de M. Briant dont j'avois ci-devant divers morceaux généralement loués des connoisseurs. Dès le 21 juin, j'avois payé 96 livres pour douze autres couteaux en nacre de perle, virolle d'or et lame d'acier, lesquels doivent toujours accompagner les services en vermeil. J'avois aussy le 9 juillet payé à M. Galluchat, guainier, 30 livres pour la boîte qui renferme la totalité

(1) François-Thomas Germain, orfèvre du Roi et fils du fameux Thomas Germain qu'a célébré Voltaire, était né à Paris en 1726. Beaucoup moins habile que son père, paresseux, débauché, il fit en 1765 une énorme faillite de 2,400,000 livres, assure-t-on. Les scellés furent apposés, à la requête de ses créanciers, dans l'appartement occupé par lui aux galeries du Louvre, appartement dont M. de Marigny le priva, ne voulant pas que l'on pût dire dans le public que la maison du Roi était l'asile d'un banqueroutier. En 1776, Germain fit d'inutiles sollicitations pour être réintégré au Louvre. Il habitait à cette époque chez Dapché, orfèvre, rue de la Vannerie, près la Grève. (*Archives de l'art français,* première série, I, 252). L'année même de sa faillite, Germain signait avec Philippe Caffieri et Chancelier un traité pour l'exécution d'une toilette en vermeil destinée à la princesse des Asturies. (Jules Guiffrey : *Les Caffieri,* 143.)

de ces couverts pour lesquels j'ay déboursé en tout 1810 livres, 17 sols, 10 deniers.

Je lègue cet objet en son entier, sans partage, à mon neveu Pierre Massé, ajoutant, avec plaisir, ce don qu'il a si bien mérité à ceux que je lui ay faits ci-devant dans mon testament signé le 2 octobre 1765, à la condition cependant, comme est dit à la dernière strophe de la page 11 de l'article 24, que si mondit neveu Pierre Massé et ma nièce, son épouse, avoient le malheur de perdre leurs aimables filles, mes petites nièces, sans postérité, je veux et entends qué les douze couverts en vermeil tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus, où j'ay fait graver nos armes, demeurent à la famille et qu'ainsi que les portraits et les médailles, ils passent, après leur décès, aux enfans de mes neveux Renouard et Fizeau, comme il est expliqué en ladite strophe, page 11.

Dans le courant de l'article 24, à la fin de la page 10° dudit testament, en faisant mention des

exemplaires qui me restoient encore de la Gallerie de Versailles, j'ay dit en avoir alors 23, y compris celui qui est sous verre et en bordure exposé dans mon appartement et deux autres reliés, dont un en grand format, très beau, l'autre composé des premières épreuves sans lettres, relié exprès pour montrer au Roy qui avoit demandé à les voir, les grandes estampes y sont ployées au milieu comme elles le sont toutes dans les volumes que je présentay ensuite à sa Majesté quand l'ouvrage fut fini. J'ay dit aussy que sur les 20 autres exemplaires restant, il y en avoit un en grand Louvois destiné pour l'Académie à laquelle je l'avois déjà annoncé comme faisant partie des dons que je fis alors ; il est actuellement relié avec les portraits de Charles Le Brun et le mien, les grands morceaux sans être ployés, et je l'aurois présenté il y a longtems si je ne m'étois pas flatté de jour en jour de pouvoir réparer quelques défectuosités d'impression auxquelles j'ay

su remédier aisément tant que ma santé me l'a permis. En outre j'annonce en cet endroit vouloir léguer plusieurs de ces exemplaires, ce que j'ay fait en divers articles répandus dans ce mien testament dont voicy à cet égard la récapitulation, voulant par ce tableau remettre sous les yeux tant ce qui est employé que ce qui reste encore desdits exemplaires dont la totalité est de 23.

Sur ce nombre j'ay légué ainsy qu'il suit :

A M. Fernesse, un exemplaire en portefeuille.

A l'Académie, un en grand Louvois, relié;

A M. Cochin, un exemplaire en portefeuille;

A M. Perrier, un exemplaire idem;

A M. Lemoine, un exemplaire idem;

A M. Baudouin, un exemplaire idem;

A Mlle Basseporte, un exemplaire idem;

A M. Barbeu-Dubourg, un exemplaire idem;

A M. Pigalle, un exemplaire idem;

A M. Jeaurat, un exemplaire idem;

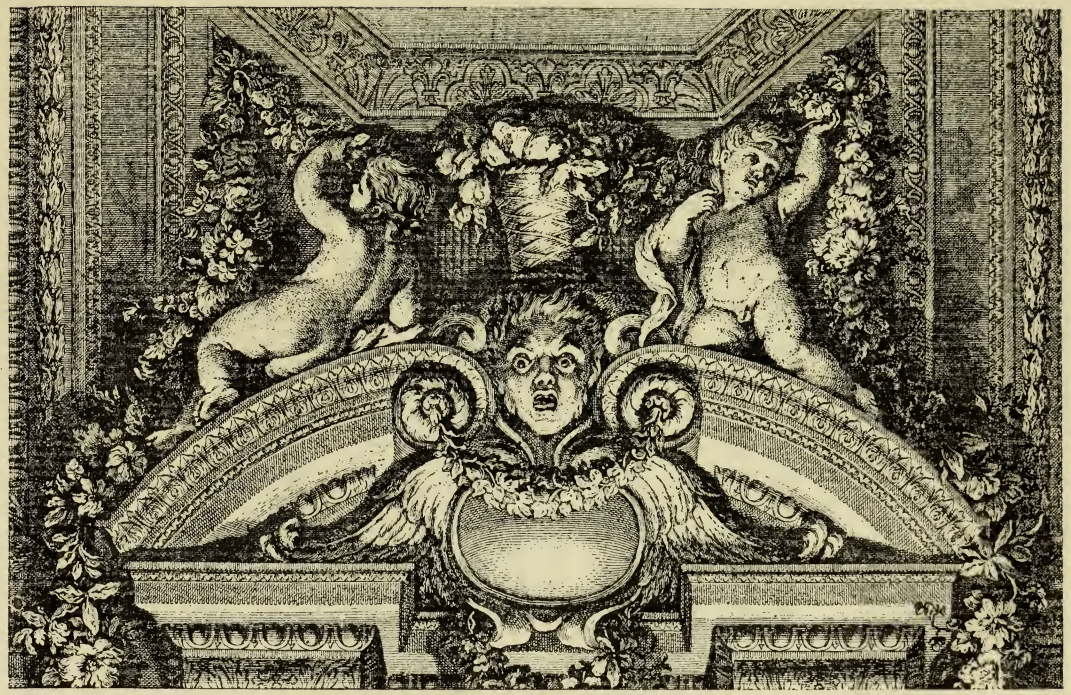

FRAGMENT D'UN PANNEAU DE LA GRANDE GALERIE DE VERSAILLES
DESSINÉE D'APRÈS LEBRUN PAR J. B. MASSÉ ET GRAVÉE SOUS SA DIRECTION

A M. Wille, un exemplaire idem;

A M. Fallavel le jeune, un exemplaire idem;

Des 23 exemplaires énoncés ci-dessus j'ay légué les 12 que je viens d'exposer.

J'en ay livré un depuis en portefeuille à M. Autré (?) pour l'Allemagne; et à madame Jeoffrin (1), qui vouloit obliger le Roy de Pologne (2); je ne pus refuser mon bel exemplaire relié, les estampes non ployées et retouchées, avec les portraits de Charles Le Brun et le mien;

Plus à M. Croustern, amy de M. le comte de Moltke, un en portefeuille;

Je me suis engagé avec M. Bridan (3) d'en donner un en échange de son portrait peint

(1) Marie-Thérèse Rodet, femme de M. Geoffrin, l'un des administrateurs de la manufacture de glaces de Paris, née en 1699, morte en 1777, l'amie de Marmontel, de D'Alembert et de Thomas.

(2) Stanislas Poniatowski, qui avait pour Madame Geoffrin une tendresse filiale.

(3) Charles-Antoine Bridan, sculpteur, né en 1730, mort le 28 avril 1805, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture, le 25 janvier 1772.

par M. Durameau (1) que j'aime et estime, auquel je remettray ou on remettra de ma part ledit exemplaire, laissant à l'un ou à l'autre le droit de s'ajuster ensemble sur leurs intérêts;

L'exemplaire que mon neveu Pierre Massé a acquis et fait mettre en bordure et sous verre devant un jour retourner à Marie-Anne, sa fille ainée, j'en lègue avec plaisir un en portefeuille à sa jeune sœur Nanette.

J'ay disposé jusqu'à ce jour, 28 août 1766, de 17 exemplaires. Il m'en reste encore 6 à donner, savoir : celui qui est en bordure et sous verre, celui qui est relié avec les épreuves sans lettres et 4 en blanc dont un en grand papier Louvois. Le tout formant les 23 exemplaires.

Ce qui en restera, dont je n'auray pas dis-

(1) Louis-Jean-Jacques du Rameau, peintre, né en 1733, mort en juin 1796, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture, le 27 août 1774.

posé lors de mon décès, sera vendu ou séparé entre mes héritiers comme ils le jugeront bon être.

Dans les 23 exemplaires du présent compte j'ay omis d'y faire mention de celui que j'envoyai à Amsterdam l'année dernière, dont je donne le montant de 300 livres à mes deux nièces Renouard; ainsy, lorsque mes legs où conventions seront remplis, comme je viens de commencer à m'en acquitter envers M. Durameau en lui remettant, pour échange du portrait de M. Bridan, le 5 septembre, un exemplaire, il n'en restera plus que 5 au lieu des 6 mentionnés ci-dessus.

Les présentes additions font partie essentielle de ce mien testament; en foy de quoy j'ay signé, à Paris, ce 8 septembre 1766, signé J. B. Massé.

Suite des additions précédentes finies et signées par moy le 8 septembre 1766.

J'ajoute de plus aux legs et donations précé-

dentes les articles suivans, savoir : à madame Dupont et à Courcy pour récompenser le zèle et les soins empressés avec lesquels ils me rendent tous les services qui dépendent d'eux, à chacun d'eux la somme de 1000 livres en argent une fois payée.

Ayant eu le plaisir de satisfaire moy-même à ce que je destinois à M. Fernesse, je transporte les 150 livres d'argent en faveur de madame veuve Maisonneuve en augmentation des 300 livres que je lui ay léguées.

Je donne de plus à mon neveu Pierre Massé et aux mêmes conditions ci-devant expliquées, la lettre que j'ay reçue du Roy de Pologne, de même que la médaille d'or qui représente ce monarque.

Ayant satisfait par moi même à ce qui est contenu dans l'article contenant mes dispositions en faveur de ma famille en Angleterre, ce même article devient nul.

Je donne de plus à M. Tocqué, le dessin de

marine de Puget (1) et les deux petits dessins de Parrocel qui sont à côté.

A la place des neuf volumes in-folio de l'*Antiquité expliquée* du père Monfaucon, je prie M. Vien d'accepter un exemplaire de la Gallerie de Versailles en portefeuille, espérant que cet ouvrage que j'ay conduit luy sera plus agréable.

Je donne à Mlle Basseporte, à la place du Puget et des deux dessins qui sont à côté, six dessins montés de feu M. Parrocel.

J'ajoute à cet article en faveur de M. Godefroy de Villetaneuse, trois mignatures, savoir : une à l'encre de la Chine, ovale, représentant une jeune vivandière, la deuxième, aussy à l'encre de la Chine, représentant Salmacis et Hermaphrodite, et la troisième un tête-à-tête coloré d'après Watteau (2) peint avec le plus grand soin.

(1) Pierre Puget, né à Marseille en 1622, mort en 1694.

(2) Antoine Watteau, né en 1684, mort le 18 juillet 1721, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture, le 28 août 1717.

Ayant satisfait par moy-même aux articles concernant MM. Durameau et Bridan, les mêmes articles deviennent nuls.

Désirant enfin reconnoître l'amitié dont n'a cessé de m'honorer madame Bellay et voulant luy en marquer ma sincère reconnoissance, je la prie d'accepter un bijou de 1000 livres ou la valeur, à son choix.

Quoique les dix articles ci-dessus ne soient pas écrits de ma main comme tout le reste, je déclare les avoir dictés comme étant ma propre et libre volonté. En foy de quoy, en approuvant l'écriture des 54 lignes, j'ai signé, à Paris, le 1er mai 1767, signé : J. B. Massé.

En marge, au commencement est écrit première, et à la fin huitième et dernière page, signé et paraphé par nous, Gilles-Pierre Chenu, avocat en Parlement, conseiller-commissaire du Roy en son Châtelet de Paris au désir de notre procès-verbal d'apposition de

scellés ce jourd'huy 26 septembre 1767, signé : Chenu, avec paraphe.

Indépendamment des dispositions faites précédemment, soit dans mon testament, soit dans les différentes additions que j'y ay faites, je prie mes exécuteurs testamentaires de donner de plus, comme je luy donne, à Courcy, mon domestique, dont je ne saurois assez reconnoître le zèle, la fidélité, l'attachement et les attentions multipliées pendant tout le cours de ma maladie, mon épée d'argent et généralement tous les habits qui ont été à mon usage, et, comme je connois son bon cœur et son équité, je laisse à sa discrétion d'en faire la part qu'il jugera à propos à Paulet, mon ancien domestique, et à Legros, actuellement à mon service ; mon intention, comme je l'ay ci-devant expliquée, est que ma bibliothèque y compris la musique, les médailles, tableaux de famille et celui de M. Jeaurat, peint par M. Greuze, ne soient pas vendus, mais passent à mon neveu

Pierre Massé et à ses enfants et dans le cas où mes petites-nièces, ses filles, n'en auroient point, ma volonté est que tous ces effets passent par substitution à mes neveux Renouard, fils de ma sœur aînée.

Ayant écrit à M. Bachelier (1) le premier du présent mois de juillet au sujet de la fondation d'une place d'écolier, à ma nomination et à celle de ma famille, à l'école gratuite de dessin (2); quand cette belle entreprise si utile et si honorable à la nation sera en règle, mon intention est que mes exécuteurs testamentaires prélèvent sur ma succession la somme à

(1) Jean-Jacques Bachelier, né vers 1725, mort à Paris, le 14 avril 1806, reçu membre de l'Académie royale de peinture et sculpture, le 2 septembre 1752.

(2) Cette institution, due à la générosité de Bachelier, qui en fut nommé directeur, fut autorisée par lettres patentes de Louis XV, données à Fontainebleau, le 20 octobre 1767, et enregistrées au Parlement, le 21 septembre 1768. En 1774, il a été publié un *Mémoire concernant l'école gratuite de dessin où l'on montre l'utilité de cet établissement, les avantages qui en résultent, les détails de l'administration et de la direction, et généralement tout ce qui peut y avoir rapport.* Ce mémoire in-quarto, de 39 pages, sort des presses de l'Imprimerie royale.

laquelle cette place sera fixée pour la remettre audit sieur Bachelier ou à ceux qui seront préposés pour la recevoir et en donner quittance.

Quoique ces nouvelles dispositions présentes contenant 32 lignes, ne soient pas écrites de ma main, attendu la crainte de m'exposer à des crises de faiblesses que je redoute, elles n'en sont pas moins l'expression fidèle de ma pure et franche volonté comme toutes les précédentes. En foy de quoy j'ay signé; à Paris ce 20 juillet 1767, signé : J. B. Massé.

Ensuite est écrit : signé et paraphé par nous Gilles-Pierre Chenu, avocat en Parlement, conseiller-commissaire du Roy en son Châtelet de Paris et censeur royal, au désir de notre procès verbal d'apposition de scellés, ce jourd'hui samedi 26 septembre 1767, signé : Chenu, avec paraphe.

Voyant avec autant de plaisir que de reconnoissance les soins et l'intelligence que Courcy

a employés tant pour mettre en ordre ma bibliothèque, ma musique et mes estampes que pour écrire mes lettres, je prie mes exécuteurs testamentaires de lui donner, comme je lui donne, 500 livres, indépendamment de mes précédentes dispositions en sa faveur que je ratifie.

Quoique les 8 lignes ci-dessus ne soient pas de ma main attendu mon extrême faiblesse, je les approuve les ayant dictées comme l'expression de ma volonté. Fait à Paris, le 5 septembre 1767, signé : J. B. Massé.

M. le marquis de Marigny et M. Cochin, étant de retour de leur voyage de Hollande, m'ont témoigné tant de satisfaction et de reconnoissance de la façon noble et généreuse dont ils ont été reçus et accueillis sur ma recommandation chez mes neveux Paul Renouard et Jean-Etienne Fizeaux, que désirant leur donner un faible témoignage de la mienne, je les prie l'un et l'autre d'accepter, comme

je la donne à chacun d'eux, la somme de 1500 livres.

Quoique les 9 lignes ci-dessus ne soient pas de ma main, attendu mon extrême faiblesse, je les approuve, les ayant dictées comme l'expression de ma volonté. Fait à Paris, le 17 septembre 1767, signé : J. B. Massé (1).

Enfin est écrit, signé et paraphé par nous Gilles-Pierre Chenu, avocat en Parlement, conseiller-commissaire du Roy en son Châtelet

(1) Nous avons découvert aux Archives nationales, dans les papiers de la maison du Roi, les deux documents que l'on va lire et qui ont trait à la succession de Massé :

LETTRE DE PIERRE MASSÉ, NEVEU DE JEAN-BAPTISTE MASSÉ, A M. DE MARIGNY, RELATIVEMENT A LA SUCCESSION DE SON ONCLE.

« Le S. Pre Massé, neveu, et exécuteur testamentaire de feu M. Jean Bte Massé, peintre du Roy, à l'honneur de représenter à Monsieur le marquis de Marigny, qu'il est dû par les Bastiments à la succession de eu son oncle, la somme de L. 9320 16,8, tant pour appointemens que pension du deffunt jusqu'au jour de son décez, suivant l'état en l'autre part; comme le Sr Massé est à la veille de rendre les comptes de cette succession à ses cohéritiers, Mrs Fizeaux et Renouard d'Amsterdam, et qu'il désireroit beaucoup y faire entrer cette somme en recette, il suplie très humblement Monsieur le marquis d'ordonner le payement de cet objet. Le Sr Massé ose se flater que Monsieur le marquis voudra bien étendre jusqu'à luy les bontés dont il a tant de fois donné des marques éclatantes au deffunt, et qu'en considération de sa mémoire, il voudra bien dans cette occasion luy accorder

de Paris et censeur royal, au désir de notre procès-verbal d'apposition de scellés ce jour-

toute sa protection; le Sr Massé en conservera la plus vive reconnoissance. »

État de ce qui est dû par les Bastimens à la succession de feu Jn Bte Massé, peintre du Roy :

Les 6 derniers mois 1765 de ses appointemens à 2700 l. par année . . . . . L.	1350	2550 liv.
L'année entière 1765 de la pension de.	1200	
L'année entière 1766 des appointemens . . .	2700	3900 liv.
Idem de la pension	1200	
8 mois 25 jours de 1767 des appointemens. .	1987,10	2870,16,8
Idem de la pension	883,6,8	
	L.	9320.16,8

RÉPONSE DE M. DE MARIGNY A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

22 Mars 1768.

M. Massé,

« Vous ne devez point douter, Monsieur, que ce ne soit avec un véritable regret que je me vois contraint de différer le payement de ce qui reste dû à la succession de feu M. Massé, pour les arrérages de sa pension et appointemens échus au jour de sa mort, suivant l'état que vous m'en avez addressé, et qui est exact; les sentimens que j'ai toujours eus pour cet habile artiste doivent vous être garans du plaisir que j'aurois à procurer ce payement en entier et sans délai à ses héritiers. Mais les circonstances actuelles s'y opposent d'une manière invincible, je ne tarderai cependant pas, à ce que j'espère, à ordonner le payement de ce qui reste dû pour l'année 1765, et vous pouvez compter sur mon attention à profiter des circonstances favorables pour accélérer le payement du surplus. »

Malgré toutes nos recherches, nous ne sommes pas parvenu à découvrir la solution définitive donnée à cette réclamation. A la fin du XVIIIe siècle, les créanciers des Bâtiments du Roi attendaient souvent quinze ou vingt années le règlement de leurs mémoires. Les héritiers de Massé ne furent sans doute pas malgré la protection de M. de Marigny, traités plus favorablement que les autres.

d'hui samedi 26 septembre 1767; signé : Chenu avec paraphe.

Les originaux desdits testament et codicilles, ont été déposés à Me Bioche, l'un des notaires à Paris soussignés, avec le procès-verbal d'apposition de scellés dudit maître Chenu ci-dessus daté et le tout a été controllé et vu au greffe des insinuations du Châtelet de Paris, à Paris, par Langlois et Caqué, ce jourd'hui 28 septembre 1767; signé : Dulion et Bioche avec paraphe. A côté est écrit : scellé lesdits jour et an ; R. L. avec paraphe.

Insinué à Paris le 20 novembre 1767. Reçu pour le droit du testament et codicilles 674 livres 1 sol, y compris les 16 sols pour livre, signé : Caqué.

Et plus bas est écrit, lu et publié à l'audience du Parc-Civil du Châtelet de Paris tenante et au long registré au registre des publications dudit Châtelet, aux fins y contenues, ce requérant Me Maugis, procureur,

par nous écuyer, conseiller, secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, greffier de ladite audience soussigné, le samedi 28 novembre 1767, signé : Desprez.

APPENDICE

Nous trouvons dans l'*Amateur d'autographes* (1) une lettre de Massé, qu'il nous paraît utile de reproduire ici, les autographes de cet artiste étant d'une grande rareté.

Cette lettre est adressée au ministre de la maison du roi :

Monsieur,

Je ne prens la liberté de vous écrire que parce qu'un gros rhume me retiens au logis depuis le jour que j'eus l'honneur de vous rendre compte de mon voyage de Versailles. J'eus aussi celui de vous représenter, Mon-

(1) Tome II, 1er décembre 1863, p. 364.

sieur, combien il m'étoit important de savoir le nombre d'exemplaires que Sa Majesté jugeroit à propos de prendre de mon ouvrage, non seulement parce que, comblé des bontés du Roy, je serois charmé qu'il en eût les prémisses, mais encore par la raison que je ne puis ni ne dois distribuer au public aucun exemplaire qu'au préalable Sa Majesté soit servie. Je vous demande en grâce, Monsieur, de vouloir bien en conférer avec Madame la Marquise de Pompadour, à laquelle je dois tout, en la suppliant très humblement de me continuer sa protection et les marques précieuses qu'elle m'a donnéez de sa bienveillance. Je vous réitère aujourd'huy, Monsieur, la même prière, et j'ajouteray à ce que j'eus l'honneur de vous dire à ce sujet que le sieur Pasdelou, relieur du Roy, m'assure qu'il lui faut du temps pour bien faire ce dont on voudra le charger, et qu'il est d'usage de mettre sur les couvertures des volumes de cette espèce, les armes des personnes que le Roy veut bien en favoriser. Je crois qu'il est encore à propos de vous prévenir, Monsieur, que j'ay fait imprimer mon œuvre sur deux sortes de papiers, l'un que j'ai fait faire exprés, mais en petite quantité, plus grand encore que le Louvois déjà connu, pour les exemplaires que je destinois au Roy, parce que M. de Tournehem, qui m'avoit fait sentir combien il me seroit honorable et avantageux pour le bien de mon entreprise, que le Roy en eust plusieurs exemplaires, m'assura que Sa Majesté en prendroit tant pour sa maison que pour ses ministres ou quelques autres seigneurs, sans cependant m'en avoir fixé le nombre. L'autre papier que j'ay employé est du grand aigle, sur lequel je continue de faire imprimer

tous les exemplaires que je destine au public, dont j'ay fixé le prix en blanc à 300 livres ; mais par rapport à l'exemplaire du grand Louvois que je propose à Sa Majesté, je suis obligé de le porter à 400 livres par les difficultez de l'impression, par les pertes que j'ay essuyées d'une grande partie des épreuves et par les frais et les soins extraordinaires que l'assortiment des épreuves de chaque exemplaire m'a occasionnés. Je vous demande pardon, Monsieur, d'être entré là-dessus dans un si grand détail ; mais, encouragé par vos bontez, je ne crains point d'en abuser en m'ouvrant à vous et en vous témoignant toute la confiance que j'ay en votre protection. C'est dans ces sentiments que je suis avec le plus profond respect,

Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J.-B. MASSÉ.

Paris, ce 25 mars 1733.

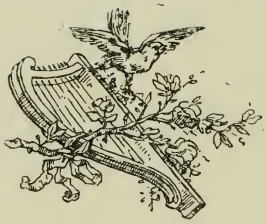

TABLE

TABLE

AVANT-PROPOS . . . . . page 7

ÉLOGE DE MASSÉ PAR COCHIN. 29

TESTAMENT DE MASSÉ. 79

APPENDICE. 193

IMPRIMÉ

PAR

CL. MOTTEROZ

A

PARIS
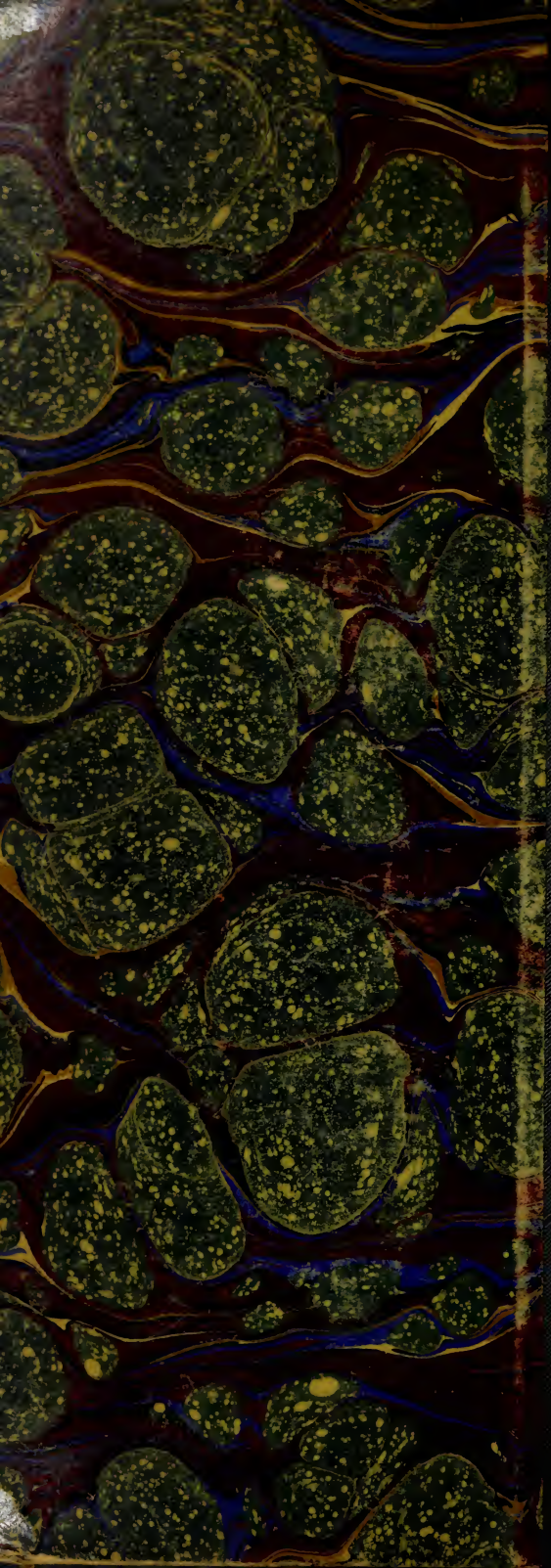
GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01360 6310